

EDITO

L'ARS Bretagne, au travers de son Projet Régional de Santé (PRS), a défini des projets ambitieux visant à déployer une offre sanitaire et médico-sociale adaptée aux besoins des bretons et à leur évolution attendue pour les années à venir. C'est dans ce contexte, et pour être en capacité d'objectiver la situation en réponse à l'intérêt de la population sur ces enjeux de démographie médicale, que l'ARS a voulu se doter d'un outil de recensement des professionnels de la santé.

Dans la continuité des éditions 2011 et 2012, l'ARS poursuit le développement de son observatoire de la démographie des professionnels de la santé en apportant des améliorations.

Cette nouvelle version 2014 de DemoPS intègre encore des nouveautés :

- l'intégration des pharmaciens qui était vivement attendue et que des difficultés techniques nous avaient contraints à ne pas intégrer dès les versions 2011 et 2012
- l'élargissement du périmètre des personnels non médicaux (inclusion de l'ensemble des professions enregistrées dans ADELI y compris les professions à titre) et l'apport de précisions concernant les effectifs infirmiers (données portant sur les spécialisations et les cadres),
- la modification de la présentation des flux des sorties des facultés et des instituts de formation, non plus en annexe mais directement dans le corps du document pour faciliter la lecture et la mise en perspective quant au renouvellement générationnel, ainsi que l'apport de données portant sur les flux entrants autres que ceux de la formation (arrivées de professionnels depuis d'autres régions françaises et depuis l'étranger).

Dans les années à venir cet observatoire devra encore se renforcer et inclure les professions qui ne sont pas soumises à l'obligation d'inscription aux registres nationaux (RPPS et ADELI) mais qui contribuent à la santé de notre population, telle la profession d'aide-soignant ou les transporteurs sanitaires...

J'espère que ces nouveautés 2014 feront de DemoPS un outil encore plus utile aux nombreux acteurs concernés au quotidien par ces enjeux démographiques des professions de santé, qu'ils soient élus, acteurs des prises en charge des usagers bretons des systèmes de soins et d'accompagnement, enseignants auprès des futurs professionnels... Je remercie les représentants des ordres des médecins, pharmaciens, dentistes et des sages-femmes en région qui contribuent à la production de ce document par leurs implications dans le recensement des professionnels via le répertoire RPPS, ainsi que les organismes de formation, les facultés de médecine de Brest et Rennes et la DRJSCS en apportant des données complémentaires à celles dont dispose l'agence régionale de santé.

Le rapport DemoPS constitue un outil d'observation démographique. Il n'a vocation à décrire les travaux que mène l'ARS en lien avec ses partenaires pour favoriser une répartition équilibrée des professionnels de la santé exerçant en secteur libéral et l'accès équilibré aux soins hospitaliers et services médico-sociaux, tels que définis dans le cadre du PRS. C'est l'occasion de remercier ici chaleureusement nos partenaires dans le déploiement de ces projets et l'implication des acteurs face à ces enjeux.

Alain GAUTRON

Directeur général ARS Bretagne

Sommaire

I. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE	V
II. LA BASE DE DONNEES DE L'ARS BRETAGNE : DEMOPS	VII
SYNTHESE DES EFFECTIFS EN BRETAGNE au 1 ^{er} JANVIER 2014.....	XII

MEDECIN	1
1 - Médecin	1
2 - Médecin : Médecine Générale	3
3 - Médecin : Médecine du travail.....	5
4 - Médecin : Santé publique et médecine sociale	7
5 - Médecin : Hématologie et onco-hématologie.....	9
6 - Médecin : Oncologie option médicale	11
7 - Médecin : Radio-thérapie, Oncologie option radiothérapie.....	13
8 - Médecin : Génétique médicale.....	15
9 - Médecin : Pédiatrie	17
10 - Médecin : Gynécologie-obstétrique.....	19
11 - Médecin : Gynécologie médicale.....	21
12 - Médecin : Gériatrie.....	23
13 - Médecin : Cardiologie et maladies vasculaires	25
14 - Médecin : Dermatologie et vénéréologie	27
15 - Médecin : Endocrinologie et métabolisme.....	29
16 - Médecin : Gastro-entérologie et hépatologie	31
17 - Médecin : Médecine interne	33
18 - Médecin : Médecine physique et réadaptation	35
19 - Médecin : Pneumologie.....	37
20 - Médecin : Rhumatologie	39
21 - Médecin : Néphrologie.....	41
22 - Médecin : Neurologie.....	43
23 - Médecin : Psychiatrie dont option enfant ado, Neuro psychiatre.....	45
24 - Médecin : Neuro chirurgie.....	47
25 - Médecin : Ophtalmologie	49
26 - Médecin : O.R.L et ou chirurgie cervico-faciale.....	51
27 - Médecin : Chirurgie maxillo faciale et ou stomatologie	53
28 - Médecin : Chirurgie générale	55
29 - Médecin : Chirurgie viscérale et digestive.....	57
30 - Médecin : Chirurgie orthopédique et traumatologie	59
31 - Médecin : Chirurgie infantile.....	61

32 - Médecin : Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	63
33 - Médecin : Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire.....	65
34 - Médecin : Chirurgie urologique	67
35 - Médecin : Chirurgie vasculaire	69
36 - Médecin : Anesthésie réanimation	71
37 - Médecin : Réanimation médicale.....	73
38 - Médecin : Radio-diagnostic	75
39 - Médecin : Médecine nucléaire.....	77
40 - Médecin : Anatomie et cytologie pathologiques	79
41 - Médecin : Biologie médicale.....	81

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES 83

1 - Pharmacien	83
2 - Pharmacien : Biologie médicale.....	85
3 - Pharmacien : Titulaires d officine.....	87
4 - Pharmacien : Adjoint d officine.....	89
5 - Pharmacien : Industrie.....	91
6 - Pharmacien : Distribution en gros.....	93
7 - Pharmacien : Etablissements de santé.....	95
8 - Chirurgien-Dentiste	97
9 - Chirurgien-Dentiste : Orthopédie dento-faciale	99
10 - Sage-Femme	101

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI..... 103

1 - Audio-Prothésiste	103
2 - Diététicien	105
3 - Ergothérapeute	107
4 - Infirmier	109
5 - Infirmier : Infirmier anesthésiste	111
6 - Infirmier : Infirmier de bloc opératoire.....	113
7 - Infirmier : Infirmier Puériculture	115
8 - Infirmier : Cadre de santé.....	117
9 - Manipulateur ERM.....	119
10 - Masseur-Kinésithérapeute	121
11 - Opticien-Lunetier	123
12 - Orthoptiste.....	125
13 - Orthopédiste-Orthésiste	127
14 - Orthoprothésiste.....	129
15 - Podo-Orthésiste.....	131
16 - Orthophoniste	133
17 - Pédicure-Podologue	135
18 - Psychologue.....	137
19 - Psychomotricien	139

20 - Technicien de laboratoire.....	141
PROFESSIONS A TITRE ENREGISTREES SOUS ADELI	143
1 - Chiropracteur	143
2 - Ostéopathe.....	145
3 - Psychothérapeute	147
ANNEXE I : Médecine d'urgence et médecine légale.....	149
ANNEXE II : le regroupement des spécialités médicales.....	150
ANNEXE III : Les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants et capacités	152

I. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE

A. DEMOPS

Les professions concernées par cet observatoire sont celles pour lesquelles un enregistrement du diplôme est obligatoire pour exercer. Plusieurs sources de données sont nécessaires. En effet, les démarches d'enregistrement ont évoluées ces dernières années et sont différentes selon la profession exercée.

Depuis 2010-2011, les médecins, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes s'inscrivent uniquement auprès de leurs ordres qui se chargent d'actualiser le Répertoire Partagé des Professionnels de la Santé (RPPS).

Les paramédicaux et les autres professions de santé (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ...) doivent enregistrer leur diplôme auprès de leur Agence Régional de Santé (ARS) : les informations concernant ces professionnels de santé sont enregistrées dans le répertoire ADELI.

L'exploitation des deux répertoires a permis de constituer un outil interne à l'ARS Bretagne – l'**observatoire DEMOPS**.

Cet observatoire apporte une vision factuelle de la démographie des professions de santé. En permettant une analyse de l'âge des professionnels, il offre la possibilité d'évaluer les futurs départs.

Cependant, et pour anticiper au mieux l'évolution démographique, il est indispensable de connaître les flux entrants envisageables, c'est pourquoi une présentation des volumes d'étudiants en cours de cursus de formations médicales et paramédicales en Bretagne est présenté en vis-à-vis des données démographiques, afin de donner des indications sur les perspectives de renouvellement générationnel des professionnels de la santé.

B. Historique de DEMOPS

Au cours de l'année 2011, l'outil DemoPS a ainsi été constitué. Elaboré en mobilisant les registres de recensement obligatoire des professionnels de la santé (principalement ADELI), il s'est focalisé pour sa première année sur les seuls personnels médecins spécialistes. Ainsi, pour chaque spécialité d'inscription à l'Ordre des médecins, DemoPS a permis en 2011 sur la base des données référencées au 1^{er} janvier 2011 de disposer des effectifs par spécialité, de leur répartition géographique au sein de la Bretagne, d'apprécier leur âge permettant ainsi d'anticiper les évolutions démographiques et tendances pour chaque spécialité.

En 2012, l'ARS a souhaité faire évoluer l'outil DemoPS. Les données ont ainsi été mises à jour sur la base du RPPS tel que renseigné au 1^{er} janvier 2012 en intégrant de nouvelles professions non incluses dans la version 2011 : les médecins généralistes, les chirurgiens dentistes, les sages-femmes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les orthophonistes, les orthoptistes, les psychologues, les ergothérapeutes, les diététiciens, les psychomotriciens, les manipulateurs en électroradiologie et les techniciens de laboratoires. L'autre avancée de DemoPS pour 2012 concernait l'intégration de données relatives aux effectifs de professionnels médicaux et paramédicaux en formation en Bretagne, en annexe du document, afin d'offrir une vision davantage dynamique et prospective de la situation bretonne.

DEMOPS 2014 intègre plusieurs nouvelles professions, les pharmaciens, les professions concernant la fabrication et la vente d'appareillage, ainsi que les professions à titre. Les professions sont aussi détaillées par spécialité (infirmier) ou par section (pharmaciens). De plus, les remplaçants sont aussi inclus dans l'observatoire.

C. Rapport DEMOPS

Ce document vise à établir un **état des lieux factuel** de la démographie des professionnels de la santé en Bretagne au 1^{er} janvier 2014.

Les statistiques publiées dans ce document apportent à la fois une vision transversale de l'offre de soins (les champs sanitaire, ambulatoire ou médicosocial ne sont pas traités séparément) et un positionnement de la Bretagne par rapport au niveau national.

1. Synthèse

Ce tableau permet de visualiser rapidement le positionnement de la Bretagne par rapport au niveau national, pour l'ensemble des professions, ainsi que le vieillissement de chaque profession (part des professionnels de plus de 60 ans).

2. Résultats par profession

Les résultats sont obtenus à partir de l'observatoire DEMOPS. Tout professionnel de santé en exercice, que sa profession soumet à un devoir d'inscription au fichier ADELI ou d'inscription à un Ordre (et devant être inscrit dans le RPPS par ce biais), et n'ayant pas satisfait à cette obligation participe à fausser les données présentées dans ce document et à l'analyse qui peut en être issue.

Le secret statistique a été appliqué sur les résultats diffusés. Certains indicateurs s'appuient en effet sur des données sensibles telles que l'âge du professionnel de santé, information personnelle qui ne peut être diffusée que sur une agrégation de plus de cinq professionnels.

Afin de fournir plus d'information, les tableaux et les graphiques ont été légèrement modifiés cette année. Ainsi pour chaque profession, les tableaux présentent la répartition hommes / femmes (pour l'ensemble des professions et pour les libéraux), ainsi que le nombre et les caractéristiques des remplaçants. Les graphiques présentent aussi la provenance des diplômes des professionnels.

Présentation des indicateurs :

- *Activités en cours* :

nombre d'activités déclarées par le professionnel de santé. Un professionnel peut déclarer plusieurs activités qui peuvent être localisées dans différentes communes.

- *Professionnels de la santé actifs* :

nombre de professionnels distincts ayant au moins une activité en cours sur le territoire observé. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas sommables entre territoires.

- *Âge des professionnels de la santé* :

l'âge des professionnels de la santé a été calculé au 1^{er} janvier 2014.

- *Professionnels de la santé exclusivement salariés* :

nombre de professionnels distincts, ayant au moins une activité en cours sur le territoire observé, et dont le mode d'exercice est exclusivement salarié. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas sommables entre territoires.

- *Professionnels de la santé libéraux* :

nombre de professionnels distincts, ayant au moins une activité en cours sur le territoire observé, et dont le mode d'exercice est exclusivement libéral ou mixte. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas sommables entre territoires.

Les professions de la santé ne sont plus présentées par ordre alphabétique, mais thématique.

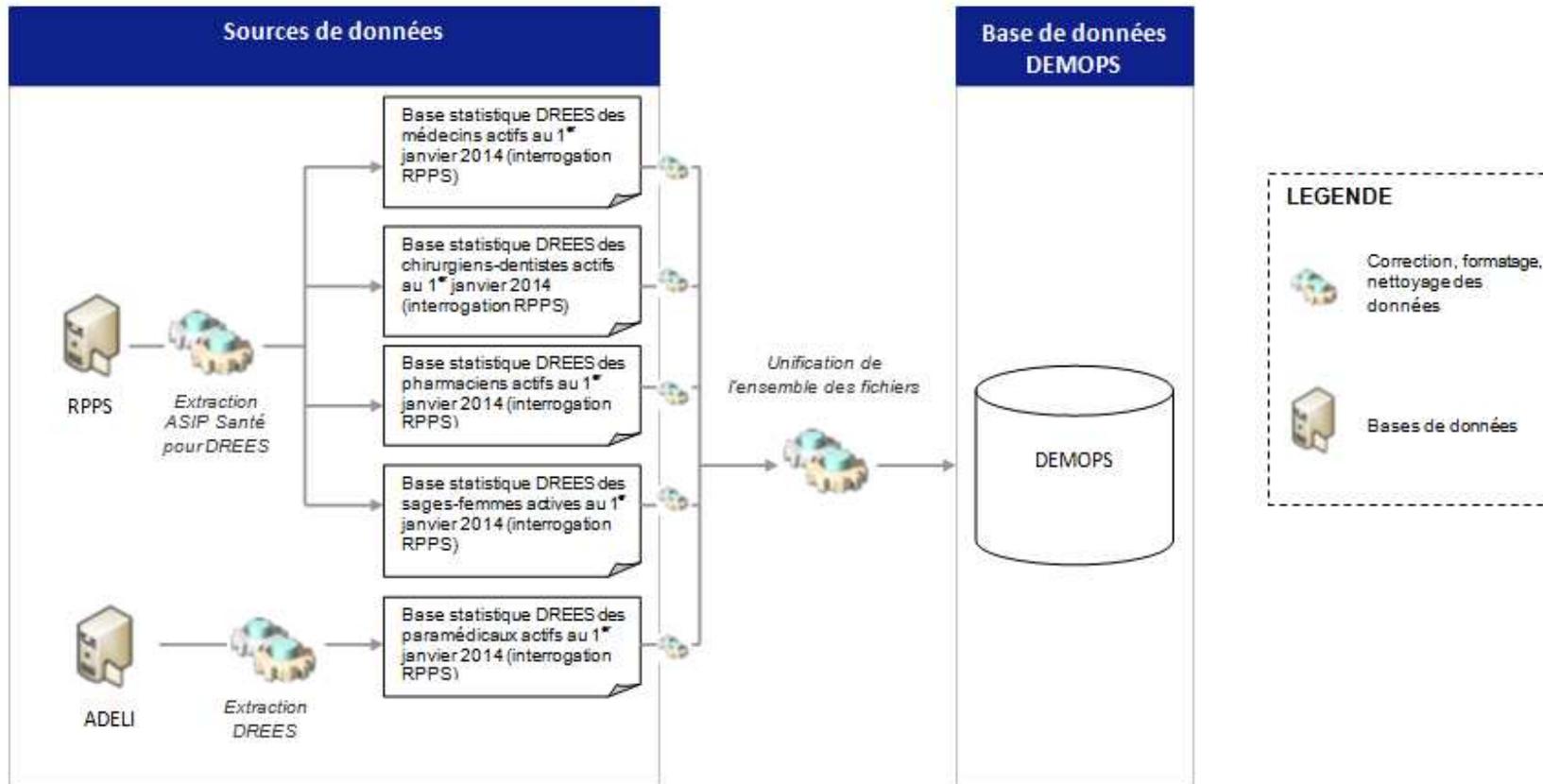
Légende des tableaux :

- **s.** : valeur soumise au secret statistique

II. LA BASE DE DONNEES DE L'ARS BRETAGNE : DEMOPS

A. Les différentes sources de données

Nous avons privilégié les bases statistiques des professionnels de la santé au 1^{er} janvier 2014 qui sont des données corrigées par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) et envoyées à chaque ARS en mai 2014.



d'alimentation de l'observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne
Source : ARS Bretagne

Figure 1 : Schéma

B. Quelques notions propres au professionnel de santé

1. Professionnel de santé actif au 1er janvier 2014

Un professionnel de santé est considéré actif s'il satisfait aux conditions suivantes au 1^{er} janvier 2014 :

- être inscrit auprès de son Ordre ou auprès de l'ARS (en fonction de la profession exercée),
- être enregistré comme étant en exercice,
- avoir au moins une activité en cours en France.

Le champ de ces statistiques est constitué par l'ensemble des activités déclarées aux ordres, autres que les activités bénévoles, en cours au 1^{er} janvier 2014 et localisées en France métropolitaine. La date du 1^{er} janvier 2014 correspond en réalité à la date d'interrogation du RPPS. Tous les changements prenant effet le 1^{er} janvier 2014 (cessations d'activités, installations) mais enregistrés après cette date n'ont pas été pris en compte.

Cas particuliers des remplaçants:

Des professionnels de la santé peuvent être en exercice (c'est-à-dire remplir les conditions les autorisant à exercer leur métier) mais ne pas être en activité sur la période observée (cas des remplaçants qui, au moment de l'interrogation du RPPS, ne remplacent personne).

Selon la profession exercée, ces professionnels de la santé sont considérés dans le RPPS soit comme actifs (médecins, sages-femmes, ...) soit comme inactifs (chirurgiens-dentistes).

En 2012, DEMOPS n'intégrait pas ces professionnels de la santé. La base de données DEMOPS 2014 les intègre dans sa démographie régionale, mais ne les inclut pas comme installé dans un département ou un territoire de santé, étant donné qu'ils sont par définition mobiles.

2. Activités d'un professionnel de santé

Un professionnel de santé peut exercer une ou plusieurs activités. Voici quelques exemples :

- un médecin spécialiste en anatomie pathologie peut exercer sur plusieurs sites d'un laboratoire d'analyses médicales (sites qui peuvent être localisés dans différentes communes),
- un médecin peut exercer dans un cabinet de ville. S'il souhaite accéder aux équipements d'une structure de santé, une deuxième activité libérale, une activité de « plateau technique » lui sera associée avec pour localisation l'adresse de la structure de santé.
- un chirurgien-dentiste peut exercer dans un cabinet de ville et être salarié au sein d'un établissement public de santé.
- une sage-femme peut exercer dans plusieurs cabinets de ville et être salariée dans une clinique.

Ces cas de multi-activités peuvent fausser le dénombrement de professionnels de la santé actifs sur un territoire. On ne compte pas deux fois un médecin exerçant deux activités sur un même territoire ce qui explique que le nombre de professionnels actifs peut être inférieur au nombre d'activités recensées.

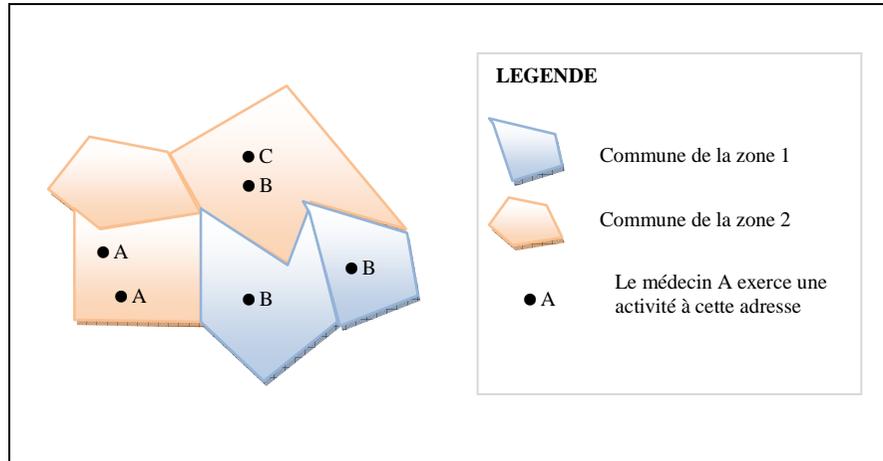
3. Localisation d'un professionnel de santé

Pour localiser un professionnel de santé, l'ensemble des adresses d'activités du professionnel sont prises en compte.

Le schéma ci-dessous explique concrètement la méthode de dénombrement des activités et des professionnels de la santé sur un territoire.

Si un professionnel exerce plusieurs activités sur une même commune (médecin A), il sera compté une seule fois dans le dénombrement des professionnels de la santé par commune.

Si un professionnel exerce plusieurs activités dans des communes différentes (médecin B), il sera compté autant de fois qu'il est installé dans des territoires différents (une fois pour la zone orange et une fois pour la zone bleue).



Zone	Nombre d'activités	Nombre de professionnels de la santé
Zone 1 (bleue)	2	1
Zone 2 (orange)	4	3

3. Spécialité du professionnel de santé

L'attribution d'une spécialité unique à chaque professionnel de santé a été réalisée par la DREES avec l'appui de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS) et de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du ministère en charge des affaires sociales et de la santé. Ce travail de codage s'appuie sur les spécialités ordinales obtenues lors de la délivrance du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) ou lors de la délivrance d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires qualifiant (DESC II).

Les spécialités ordinales peuvent s'avérer moins précises que les spécialités effectivement exercées par les professionnels de la santé (cas des médecins urgentistes par exemple médecins généralistes au départ et exerçant la médecine d'urgence dans le cadre d'une Capacité de Médecine d'Urgence (CAMU) ou d'un DESC d'urgences).

Les médecins dont les seules qualifications connues sont des compétences non-exclusives ou des capacités ou quelques cas spécifiques de médecins exerçant avec des diplômes étrangers sont regroupés avec les spécialistes de médecine générale.

Quelques regroupements de spécialité ont été effectués. Le tableau en annexe II vous présente en détail les regroupements effectués.

Cas particuliers propres à la déclaration de l'obtention d'un DESC qualifiant auprès de l'Ordre des médecins :

Les médecins ayant obtenu un Diplôme d'études spécialisées clinique (DES) peuvent compléter leur formation par un Diplôme d'études spécialisées complémentaires ouvrant droit à une qualification professionnelle au sens ordinaire du terme (DESC II).

L'obtention du DES est déclarée à l'Ordre mais le changement de qualification suite à l'obtention du DESC II semble moins courant, notamment concernant la réanimation médicale. On dénombre seulement cinq médecins en Bretagne se déclarant comme exerçant cette spécialité dans la base du RPPS, alors qu'ils sont en fait beaucoup plus nombreux à disposer de la qualification en réanimation médicale.

Cette mention très partielle de l'exercice de la réanimation médicale au RPPS implique aussi que les données qui vous sont présentées au travers de ce recueil pour d'autres spécialités sont également faussées à la marge, en comptabilisant des professionnels exerçant la réanimation médicale dans l'exercice de leur spécialité de DES d'origine (par exemple en pneumologie).

4. Autres savoir-faire du professionnel de santé

Outre la spécialité ordinaire du médecin, DEMOPS intègre les autres savoir-faire des médecins.

Les Diplômes d'Etudes Spécialisées Complémentaires de médecine non qualifiants (DESC I) permettent une spécialisation sans toutefois modifier la spécialité ordinaire du médecin (à l'inverse du Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires qualifiant). Ces diplômes concernent la médecine d'urgence, l'addictologie, l'andrologie, la néonatalogie, la médecine de la douleur et médecine palliative...

Les capacités de médecine sont des diplômes réservés aux docteurs en médecine (généralistes ou spécialistes), leur conférant certaines compétences supplémentaires dans leur exercice ou un champ d'exercice plus large.

Les capacités ne confèrent pas la qualification de spécialiste auprès de l'ordre des médecins (à l'inverse du Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires qualifiant), mais l'Ordre les reconnaît comme des titres auxquels peuvent prétendre les médecins (par exemple sur leur plaque) pour justifier de compétences supplémentaires auprès de leurs patients.

D'autres types de savoir-faire sont également déclarés par les professionnels de la santé dans le répertoire RPPS :

- les orientations particulières (homéopathie ou acupuncture),
- les compétences (diabétologie-nutrition, phoniatry, ...) acquises dans le cadre de l'obtention d'un Diplôme d'Université (DU) ou d'un Diplôme Interuniversitaire (DIU).

L'annexe III vous présente en détail les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants ainsi que les différents types de capacités.

L'annexe I présente en détail les savoir-faire « médecine d'urgence » et « gériatrie » par spécialité médicale.

5. Provenance du diplôme

Pour les professions relevant d'un enregistrement par leur ordre, la provenance du diplôme est basée sur l'origine du lieu de formation du 1^{er} diplôme obtenu par les professionnels de la santé. Pour les professions relevant d'une inscription sous ADELI, la provenance du diplôme est basée sur l'origine de délivrance du diplôme.

C. Quelques notions propres aux activités du professionnel de santé

1. Le mode d'exercice

Le mode d'exercice permet de différencier les activités exercées dans le secteur salarié des activités exercées dans le secteur libéral. Les activités bénévoles n'ont pas été recensées dans DEMOPS.

2. Le mode d'exercice agrégé

Le mode d'exercice d'un professionnel est à distinguer du mode d'exercice de chaque activité exercée par le professionnel de santé. Il permet en effet de distinguer les professionnels de la santé exclusivement salariés, exclusivement libéraux ou mixtes.

Par exemple, un médecin qui exerce une activité libérale dans les Côtes d'Armor et qui est salarié dans un établissement du Finistère a un exercice mixte. Il doit être comptabilisé comme tel dans le dénombrement des médecins des Côtes d'Armor (et non comme un médecin libéral) et comme tel dans le dénombrement des médecins du Finistère (et non comme un médecin salarié).

Dans le cas des professions issues d'ADELI, le mode d'exercice agrégé correspond au mode d'exercice de l'activité principale identifiée dans ADELI (méthodologie DREES)

SYNTHESE DES EFFECTIFS EN BRETAGNE au 1^{er} JANVIER 2014

PROFESSION / SPECIALITE	Bretagne			France métrop.
	Effectif	%60 ans et plus	Densité	Densité
MEDECINS				
Médecin	10 206	23%	317,2	340,9
Médecine Générale	5 104	24%	158,6	158,0
Médecine du travail	282	32%	8,8	8,9
Santé publique et médecine sociale	69	22%	2,1	2,5
Recherche médicale	0	-		0
Hématologie et onco-hématologie	28	4%	0,9	0,8
Oncologie option médicale	34	12%	1,1	1,3
Radio-thérapie, Oncologie option radiothérapie	35	11%	1,1	1,3
Génétique médicale	7	-	0,2	0,4
Pédiatrie	313	19%	9,7	11,9
Gynécologie-obstétrique	194	15%	6,0	6,7
Gynécologie médicale	117	47%	3,6	5,4
Gériatrie	75	17%	2,3	2,4
Cardiologie et maladies vasculaires	289	21%	9,0	10,6
Dermatologie et vénéréologie	166	27%	5,2	6,4
Endocrinologie et métabolisme	60	3%	1,9	2,8
Gastro-entérologie et hépatologie	181	18%	5,6	5,6
Médecine interne	87	28%	2,7	3,8
Médecine physique et réadaptation	134	31%	4,2	3,1
Pneumologie	157	22%	4,9	4,5
Rhumatologie	130	23%	4,0	4,1
Néphrologie	68	13%	2,1	2,4
Neurologie	95	13%	3,0	3,6
Psychiatrie dont option enfant ado, Neuro psychiatre	633	27%	19,7	23,1
Neuro chirurgie	17	18%	0,5	0,8

PROFESSION / SPECIALITE	Effectif	Bretagne		France métrop.
		%60 ans et plus	Densité	Densité
Ophthalmologie	244	26%	7,6	9,1
O.R.L et ou chirurgie cervico-faciale	127	23%	3,9	4,8
Chirurgie maxillo faciale et ou stomatologie	23	35%	0,7	1,9
Chirurgie générale	128	28%	4,0	5,6
Chirurgie viscérale et digestive	61	5%	1,9	1,4
Chirurgie orthopédique et traumatologie	139	14%	4,3	4,8
Chirurgie infantile	18	6%	0,6	0,4
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	23	4%	0,7	1,3
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	20	-	0,6	0,6
Chirurgie urologique	55	7%	1,7	1,7
Chirurgie vasculaire	28	18%	0,9	0,8
Anesthésie réanimation	500	22%	15,5	16,9
Réanimation médicale	5	-	0,2	0,4
Radio-diagnostic et imagerie médicale	355	24%	11,0	13,2
Médecine nucléaire	28	7%	0,9	1,0
Anatomie et cytologie pathologiques	66	15%	2,1	2,4
Biologie médicale	111	11%	3,4	4,1
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES				
Pharmacien	3 378	9%	105,0	114,3
Biologie médicale	326	12%	10,1	11,8
Titulaires d officine	1 464	10%	45,5	43,6
Adjoints d officine	1 245	9%	38,7	43,0
Industrie	47	2%	1,5	5,5
Distribution en gros	47	13%	1,5	2,0
Etablissements de santé	289	7%	9,0	10,1
Chirurgien-Dentiste	2 067	15%	64,2	64,0
Orthopédie dento-faciale	118	23%	3,7	3,5
Sage-Femme	1 031	3%	32,0	30,9

PROFESSION / SPECIALITE	Effectif	Bretagne		France métrop.
		%60 ans et plus	Densité	Densité
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI				
Audio-Prothésiste	151	6%	4,7	4,3
Diététicien	427	4%	13,3	14,5
Epithésiste	1	-	0	0,1
Ergothérapeute	560	10%	17,4	14,1
Infirmier	32 937	8%	1 023,6	947,4
<i>Infirmier anesthésiste</i>	625	10%	19,4	14,5
<i>Infirmier de bloc opératoire</i>	557	8%	17,3	10,9
<i>Infirmier Puériculture</i>	981	10%	30,5	28,4
<i>Cadre de santé</i>	915	12%	28,4	24,9
Manipulateur ERM	1 436	13%	44,6	49,7
Masseur-Kinésithérapeute	4 161	11%	129,3	122,2
Oculariste	0	-		0,1
Opticien-Lunetier	1 597	4%	49,6	44,2
Orthoptiste	171	4%	5,3	6,2
Orthopédiste-Orthésiste	39	15%	1,2	2,2
Orthoprothésiste	68	6%	2,1	1,6
Podo-Orthésiste	29	7%	0,9	0,9
Orthophoniste	1 119	11%	34,8	34,7
Pédicure-Podologue	684	3%	21,3	19,8
Psychologue	2 271	12%	70,6	77,2
Psychomotricien	365	12%	11,3	14,7
Technicien de laboratoire	1 606	5%	49,9	50,5
PROFESSIONS A TITRE ENREGISTREES SOUS ADELI				
Chiropracteur	42	12%	1,3	1,1
Ostéopathe	1 057	9%	32,8	31,1
Psychothérapeute	810	15%	25,2	14,0

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes			Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
						% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	281 400	214 983	340,9	57%	43%	18%	26%	87 211	138,3	127 772	202,6	66%	34%
Bretagne	13 182	10 206	317,2	56%	44%	20%	23%	4 236	131,6	5 970	185,5	64%	36%
<i>dont remplaçant</i>	<i>670</i>	<i>670</i>	<i>20,8</i>	<i>49%</i>	<i>51%</i>	<i>48%</i>	<i>26%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>670</i>	<i>20,8</i>	<i>49%</i>	<i>51%</i>
Bretagne (hors remplaçant)	12 512	9 602	298,4	56%	44%	19%	23%	4 236	131,6	5 366	166,8	66%	34%
par département :													
- Côtes d'Armor	2 064	1 539	258,9	60%	40%	13%	27%	660	111,0	879	147,9	70%	30%
- Finistère	3 742	2 884	320,5	57%	43%	21%	23%	1 315	146,1	1 569	174,4	67%	33%
- Ille-et-Vilaine	4 053	3 220	323,2	53%	47%	21%	21%	1 441	144,6	1 779	178,5	63%	37%
- Morbihan	2 653	2 056	282,8	58%	42%	16%	22%	850	116,9	1 206	165,9	67%	33%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	2 395	1 834	334,8	57%	43%	23%	22%	862	157,4	972	177,4	66%	34%
- Ts n°2	1 218	962	320,3	57%	43%	18%	24%	413	137,5	549	182,8	69%	31%
- Ts n°3	1 101	902	309,0	57%	43%	17%	21%	404	138,4	498	170,6	65%	35%
- Ts n°4	1 392	1 083	283,2	57%	43%	17%	21%	428	111,9	655	171,3	67%	33%
- Ts n°5	3 494	2 780	315,3	52%	48%	22%	21%	1 271	144,2	1 509	171,2	61%	39%
- Ts n°6	903	743	288,9	64%	36%	15%	23%	274	106,6	469	182,4	75%	25%
- Ts n°7	1 633	1 193	287,4	59%	41%	14%	26%	527	126,9	666	160,4	68%	32%
- Ts n°8	376	289	204,3	70%	30%	7%	32%	109	77,1	180	127,3	77%	23%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

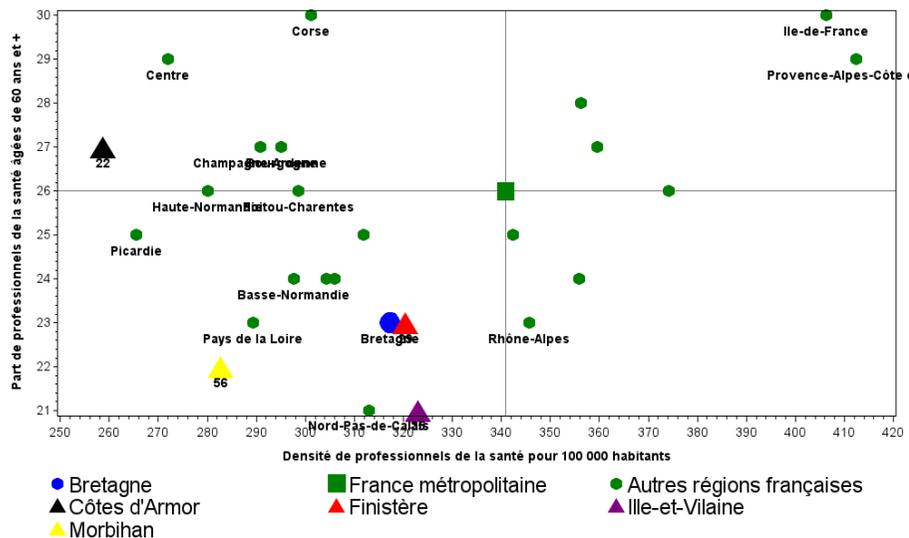
Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

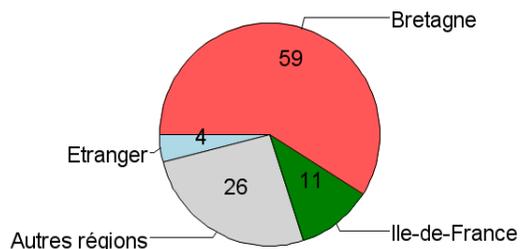
La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Les effectifs des étudiants admis en 2^e année des études médicales sont limités dans le cadre d'un volume annuel maximal fixés par arrêté ministériel communément désigné sous le terme de *numerus clausus*. Ce dernier a connu une hausse très significative sur la décennie 2000 en Bretagne, ainsi il est passé de 91 pour Rennes et 67 pour Brest pour l'année universitaire 98-99 à 199 pour Rennes et 167 sur Brest pour l'année 2009-2010. Outre les effectifs amenés à intégrer le cursus des études médicales via le concours de fin de première année des études médicales dans le cadre du *numerus clausus*, les deux facultés bretonnes accueillent également des étudiants à partir de la 2^e et de la 3^e des études médicales dans le cadre des passerelles (à titre d'exemple 8 personnes en 2012 pour la subdivision de Rennes et 5 personnes pour la subdivision de Brest).

En parallèle, les postes ouverts pour les internes (c'est-à-dire les étudiants ayant validé le premier et le second cycle des études médicales – 6 années d'enseignement- et ayant passé les épreuves de l'Examen Classant National à l'issue duquel ils peuvent choisir un poste d'interne parmi ceux ouverts à l'échelle de la France dans les différentes facultés de médecine et dans les différentes spécialités), ont fortement évolué à la hausse à compter de la deuxième moitié de la décennie 2000. En médecine générale, ce nombre de postes d'internes en Bretagne est passé de 81 postes offerts en 2004 à 195 en 2010, pour les autres spécialités le nombre de postes d'internes des facultés de médecine bretonnes est passé de 121 postes en 2004 et 174 en 2010.

Le *numerus clausus* enregistre actuellement une stabilité. Les postes ouverts aux nouveaux internes continuent quant à eux leur progression.

MEDECIN

2 - Médecin : Médecine Générale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	115 156	99 653	158,0	57%	43%	17%	26%	31 948	50,7	67 705	107,3	65%	35%
Bretagne	5 790	5 104	158,6	55%	45%	20%	24%	1 592	49,5	3 512	109,1	62%	38%
<i>dont remplaçant</i>	456	456	14,2	42%	58%	59%	18%	0	0	456	14,2	42%	58%
Bretagne (hors remplaçant)	5 334	4 692	145,8	56%	44%	16%	24%	1 592	49,5	3 100	96,3	65%	35%
par département :													
- Côtes d'Armor	927	817	137,5	61%	39%	11%	29%	291	49,0	526	88,5	70%	30%
- Finistère	1 596	1 394	154,9	56%	44%	19%	23%	487	54,1	907	100,8	65%	35%
- Ille-et-Vilaine	1 605	1 440	144,5	53%	47%	17%	23%	478	48,0	962	96,5	63%	37%
- Morbihan	1 206	1 063	146,2	56%	44%	15%	23%	347	47,7	716	98,5	64%	36%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	965	825	150,6	56%	44%	20%	23%	280	51,1	545	99,5	64%	36%
- Ts n°2	545	498	165,8	56%	44%	18%	23%	181	60,3	317	105,5	70%	30%
- Ts n°3	494	460	157,6	55%	45%	16%	21%	155	53,1	305	104,5	62%	38%
- Ts n°4	678	588	153,8	55%	45%	15%	23%	194	50,7	394	103,0	64%	36%
- Ts n°5	1 364	1 222	138,6	52%	48%	18%	23%	406	46,1	816	92,6	60%	40%
- Ts n°6	424	393	152,8	64%	36%	14%	25%	125	48,6	268	104,2	75%	25%
- Ts n°7	693	609	146,7	59%	41%	11%	28%	227	54,7	382	92,0	67%	33%
- Ts n°8	171	154	108,9	64%	36%	8%	34%	49	34,6	105	74,2	73%	27%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

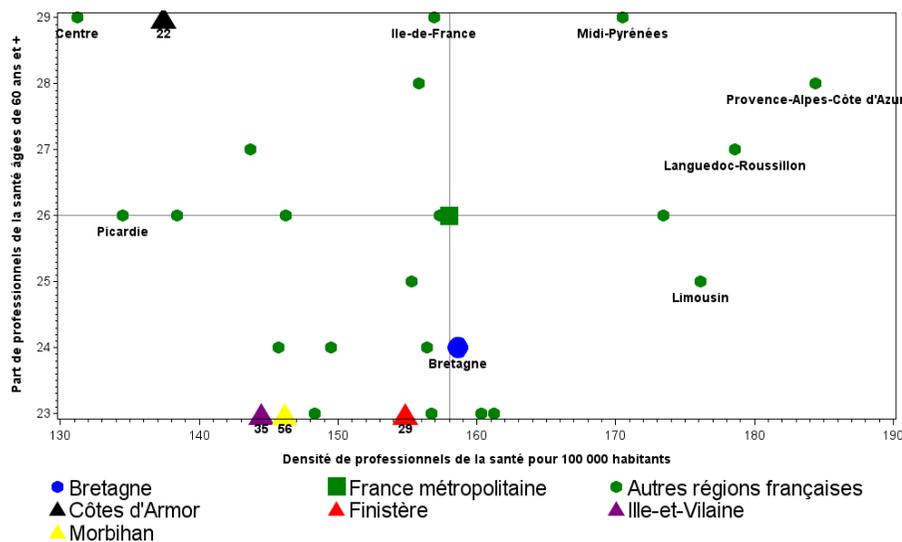
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

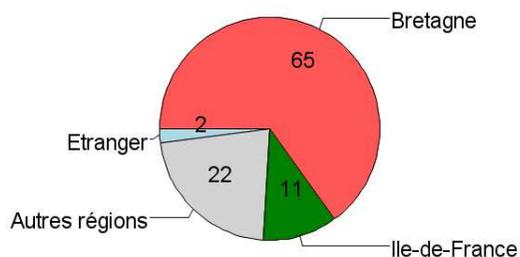
MEDECIN

2 - Médecin : Médecine Générale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Médecine d'urgence	240	5%
Gériatrie	227	4%
Médecine du sport	156	3%
Médecine de catastrophe	74	1%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de médecine générale comporte 6 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 85 postes / UFR de médecine de RENNES : 104 postes
Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

A ces postes s'ajoutaient 6 postes offerts aux étudiants signataires d'un Contrat d'Engagement de Service Public (décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 modifié relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales) : 3 au sein de l'UFR de BREST, ces 3 postes ont été effectivement choisis, 3 au sein de l'UFR de RENNES, 2 postes ont été choisis.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 94 postes / UFR de médecine de RENNES : 105 postes
soit une augmentation de : 4.7 % à BREST et 1.9 % à RENNES.
A ces postes s'ajoutent 5 postes offerts aux étudiants signataires d'un Contrat d'Engagement de Service Public (décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 modifié relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales) : 4 au sein de l'UFR de BREST, 1 au sein de l'UFR de RENNES.

Les projections pour les 5 ans à venir sont (arrêté du 10 juillet 2014) (hors postes ouverts pour les signataires de CESP) :

UFR de médecine de BREST : 496 postes / UFR de médecine de RENNES : 561 postes
Soit 1057 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne. (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter qu'une partie de ces effectifs de médecins généralistes formés orientent leur carrière avec la réalisation de diplômes d'enseignement spécialisés complémentaires, notamment les DESC de médecine d'urgence, de médecine légale (merci de vous référer notamment à la page 23 pour plus de précisions s'agissant de la gériatrie, et à l'annexe I s'agissant de la médecine d'urgences et de la médecine légale.

MEDECIN

3 - Médecin : Médecine du travail au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	6 021	5 620	8,9	29%	71%	9%	36%	5 538	8,8	82	0,1	39%	61%
Bretagne	294	282	8,8	35%	65%	7%	32%	281	8,7	1	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	1	1	0	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	293	281	8,7	35%	65%	7%	32%	281	8,7	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	33	33	5,6	42%	58%	3%	48%	33	5,6	0	0	s.	s.
- Finistère	87	82	9,1	35%	65%	12%	29%	82	9,1	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	117	113	11,3	28%	72%	8%	30%	113	11,3	0	0	s.	s.
- Morbihan	56	56	7,7	45%	55%	-	29%	56	7,7	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	56	55	10,0	40%	60%	15%	29%	55	10,0	0	0	s.	s.
- Ts n°2	28	25	8,3	24%	76%	8%	28%	25	8,3	0	0	s.	s.
- Ts n°3	23	22	7,5	41%	59%	-	23%	22	7,5	0	0	s.	s.
- Ts n°4	31	31	8,1	42%	58%	-	35%	31	8,1	0	0	s.	s.
- Ts n°5	111	106	12,0	27%	73%	8%	30%	106	12,0	0	0	s.	s.
- Ts n°6	11	11	4,3	36%	64%	9%	55%	11	4,3	0	0	s.	s.
- Ts n°7	27	27	6,5	41%	59%	4%	37%	27	6,5	0	0	s.	s.
- Ts n°8	6	6	4,2	83%	17%	-	50%	6	4,2	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

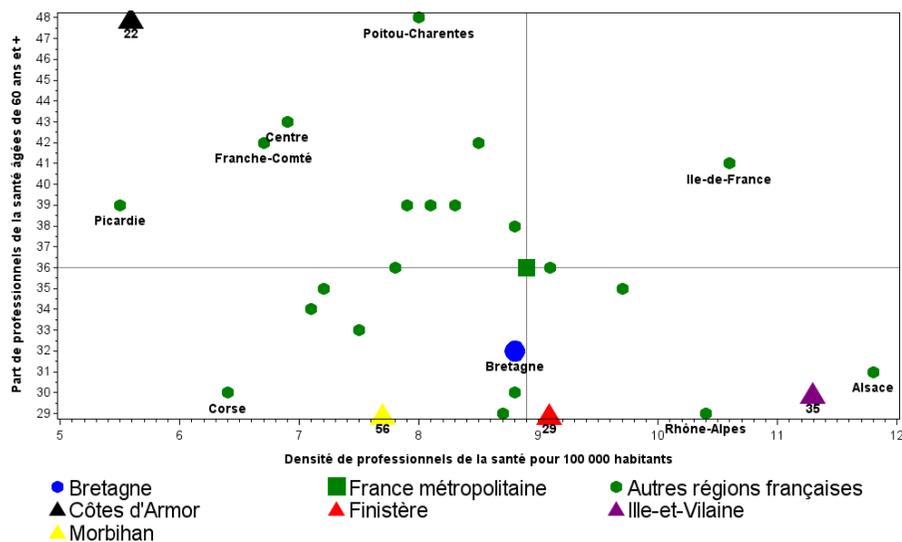
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

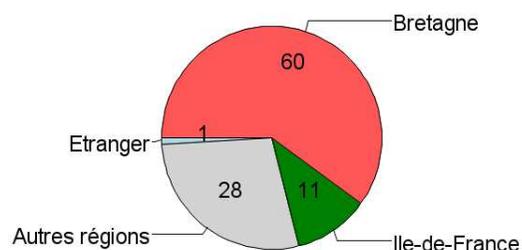
MEDECIN

3 - Médecin : Médecine du travail au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de médecine du travail comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 7 postes

UFR de médecine de RENNES : 10 postes

1 seul poste à Brest et 5 à Rennes ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 7 postes

UFR de médecine de RENNES : 10 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 35

UFR de médecine de RENNES : 46

Soit 81 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter un doublement du nombre des postes ouverts aux nouveaux internes ces dernières années dans le contexte des tensions démographiques que connaît la spécialité, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 40 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (15 postes sur Brest et 25 sur Rennes) ; en revanche la spécialité présente une part de postes non pourvus à l'issue des choix d'affectation qui s'effectuent par les nouveaux internes très significative ces dernières années.

MEDECIN

4 - Médecin : Santé publique et médecine sociale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 723	1 608	2,5	40%	60%	21%	22%	1 580	2,5	28	0	43%	57%
Bretagne	72	69	2,1	46%	54%	12%	22%	69	2,1	0	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	72	69	2,1	46%	54%	12%	22%	69	2,1	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	3	3	0,5	s.	s.	s.	s.	3	0,5	0	0	s.	s.
- Finistère	21	20	2,2	55%	45%	10%	20%	20	2,2	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	43	42	4,2	43%	57%	12%	26%	42	4,2	0	0	s.	s.
- Morbihan	5	5	0,7	s.	s.	s.	s.	5	0,7	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	7	7	1,3	71%	29%	29%	-	7	1,3	0	0	s.	s.
- Ts n°2	13	12	4,0	50%	50%	-	25%	12	4,0	0	0	s.	s.
- Ts n°3	6	6	2,1	33%	67%	17%	17%	6	2,1	0	0	s.	s.
- Ts n°4	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°5	43	42	4,8	43%	57%	12%	26%	42	4,8	0	0	s.	s.
- Ts n°6	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°7	3	3	0,7	s.	s.	s.	s.	3	0,7	0	0	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

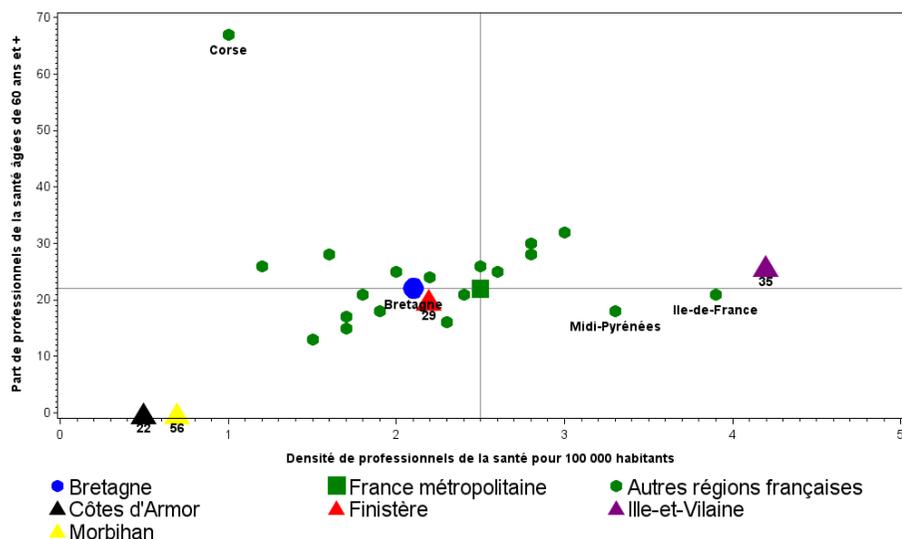
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

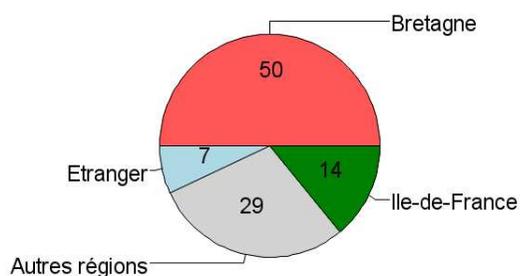
MEDECIN

4 - Médecin : Santé publique et médecine sociale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de santé publique comporte 8 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

A Rennes, tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

A BREST, aucun poste n'a été pourvu.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 20 postes

UFR de médecine de RENNES : 10 postes

Soit 30 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne. (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

5 - Médecin : Hématologie et onco-hématologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	565	509	0,8	45%	55%	36%	3%	466	0,7	43	0,1	70%	30%
Bretagne	30	28	0,9	46%	54%	29%	4%	26	0,8	2	0,1	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	30	28	0,9	46%	54%	29%	4%	26	0,8	2	0,1	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	6	6	1,0	67%	33%	17%	-	6	1,0	0	0	s.	s.
- Finistère	10	10	1,1	50%	50%	10%	10%	10	1,1	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	13	11	1,1	36%	64%	55%	-	9	0,9	2	0,2	s.	s.
- Morbihan	1	1	0,1	s.	s.	s.	s.	1	0,1	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	10	10	1,8	50%	50%	10%	10%	10	1,8	0	0	s.	s.
- Ts n°2	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°3	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°5	10	8	0,9	50%	50%	50%	-	6	0,7	2	0,2	s.	s.
- Ts n°6	3	3	1,2	s.	s.	s.	s.	3	1,2	0	0	s.	s.
- Ts n°7	6	6	1,4	67%	33%	17%	-	6	1,4	0	0	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

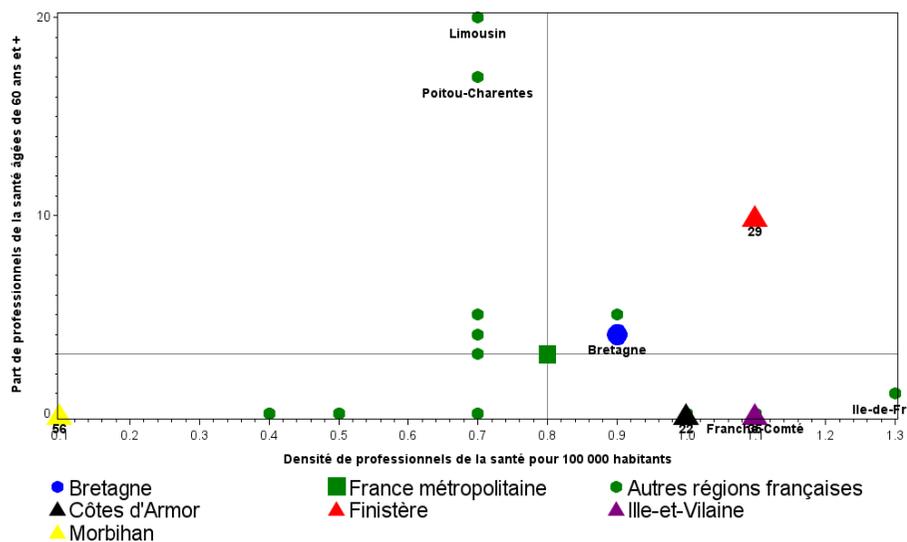
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

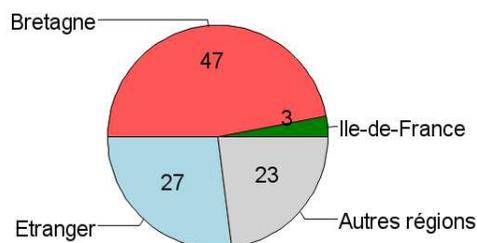
MEDECIN

5 - Médecin : Hématologie et onco-hématologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes d'hématologie (spécialités médicales) comporte 10 semestres de stages (5 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 9 postes

UFR de médecine de RENNES : 5 postes

Soit 14 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne. (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

Après une hausse des volumes de postes ouverts dans la spécialité à l'occasion de la rentrée 2012 (passage de 17 à 24 postes à l'échelle des deux facultés), une baisse du nombre des postes offerts aux nouveaux internes est effective à compter de la rentrée universitaire 2014 (passage de 24 à 14 postes offerts sur 5 années).

MEDECIN

6 - Médecin : Oncologie option médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 072	837	1,3	51%	49%	26%	13%	648	1,0	189	0,3	66%	34%
Bretagne	58	34	1,1	35%	65%	26%	12%	25	0,8	9	0,3	56%	44%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	58	34	1,1	35%	65%	26%	12%	25	0,8	9	0,3	56%	44%
par département :													
- Côtes d'Armor	13	7	1,2	29%	71%	29%	-	4	0,7	3	0,5	s.	s.
- Finistère	8	7	0,8	14%	86%	43%	14%	6	0,7	1	0,1	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	17	13	1,3	46%	54%	31%	15%	11	1,1	2	0,2	s.	s.
- Morbihan	20	7	1,0	43%	57%	-	14%	4	0,6	3	0,4	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	6	6	1,1	17%	83%	50%	-	5	0,9	1	0,2	s.	s.
- Ts n°2	2	2	0,7	s.	s.	s.	s.	1	0,3	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	3	3	1,0	s.	s.	s.	s.	3	1,0	0	0	s.	s.
- Ts n°4	9	4	1,0	s.	s.	s.	s.	1	0,3	3	0,8	s.	s.
- Ts n°5	15	12	1,4	42%	58%	33%	17%	10	1,1	2	0,2	s.	s.
- Ts n°6	2	2	0,8	s.	s.	s.	s.	1	0,4	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	13	7	1,7	29%	71%	29%	-	4	1,0	3	0,7	s.	s.
- Ts n°8	8	3	2,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

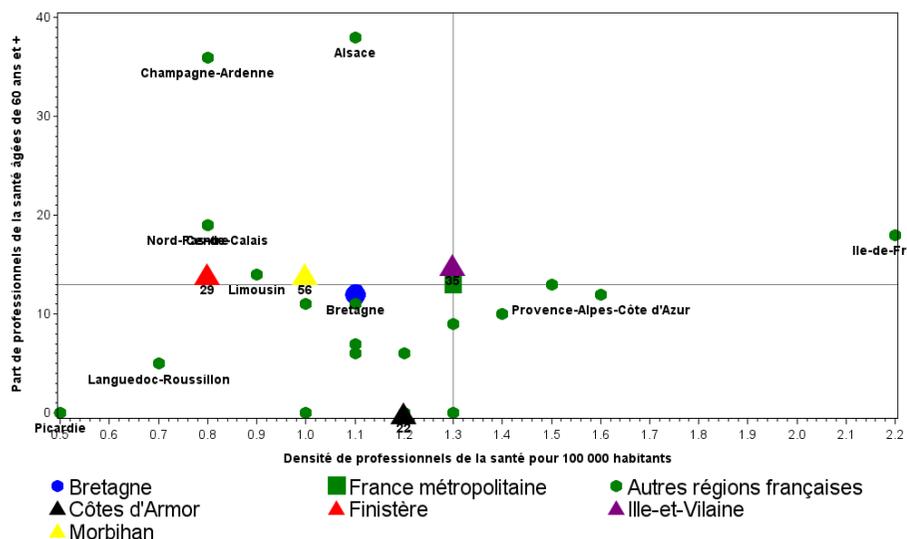
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

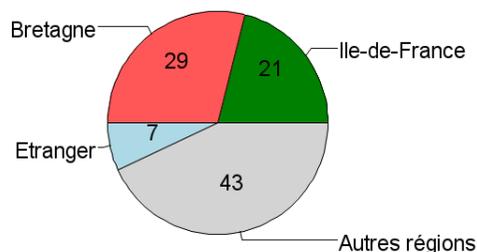
MEDECIN

6 - Médecin : Oncologie option médicale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Précaution de lecture : A noter que les effectifs figurant en page 11 et sur la partie gauche de la présente page concernent les médecins s'étant déclaré auprès de l'Ordre des médecins comme oncologues qu'ils soient issus au départ d'une formation d'oncologue ou de spécialité d'organe doublée d'une spécialisation en cancérologie, à l'exclusion des spécialistes d'organes disposant d'une formation complémentaire en cancérologie mais s'étant déclarés auprès de l'Ordre comme spécialiste d'organe disposant d'une formation complémentaire en cancérologie. Pour apprécier les effectifs concernés, merci de vous référer aux pages 18, 20, 28, 32, 34 et 38.

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Deux modes de formation existent à l'heure actuelle pour les nouveaux oncologues :

- la formation dans le cadre du cursus du DES d'oncologie médicale et radiothérapique qui comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National. A noter que les postes sont ouverts pour l'oncologie médicale et radiothérapique et que les internes doivent valider ensuite soit le DES d'oncologie médicale, soit le DES de radiothérapie (s'agissant à titre d'exemple des promotions d'oncologie médicale et radiothérapique ayant démarré le 3^e cycle des études médicales en 2010, ils sont tous en cours de validation du DES d'oncologie radiothérapique - 3 pour Rennes et 1 pour Brest).

- la formation dans le cadre d'un DESC (diplôme d'études spécialisées complémentaires) ouverts aux internes ayant validé d'autres DES que celui d'oncologie médicale et radiothérapique, et notamment des spécialistes d'organes. Entre 2011 et 2013, 13 internes se sont inscrits à ce DESC à l'UFR de Rennes et 23 à l'UFR de Brest (source facultés de médecine).

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en oncologie médicale et radiothérapique pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 5 postes ouverts au DES
UFR de médecine de RENNES : 5 postes ouverts en DES

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 en oncologie médicale et radiothérapique :

UFR de médecine de BREST : 6 postes
UFR de médecine de RENNES : 5 postes

Ces volumes ont fortement évolué ces dernières années puisque 5 postes étaient ouverts pour toute la région pour la promotion 2010 au lieu des 11 ouverts pour la promotion 2014.

Les projections pour les 5 ans à venir pour ce DES d'oncologie médicale et radiothérapique sont :

UFR de médecine de BREST : 28 postes
UFR de médecine de RENNES : 25 postes

Soit 53 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne. (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

7 - Médecin : Radio-thérapie, Oncologie option radiothérapie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 479	815	1,3	60%	40%	26%	24%	391	0,6	424	0,7	69%	31%
Bretagne	73	35	1,1	60%	40%	26%	11%	12	0,4	23	0,7	70%	30%
<i>dont remplaçant</i>	1	1	0	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	72	34	1,1	59%	41%	26%	12%	12	0,4	22	0,7	68%	32%
par département :													
- Côtes d'Armor	12	4	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	4	0,7	s.	s.
- Finistère	16	9	1,0	56%	44%	22%	22%	3	0,3	6	0,7	67%	33%
- Ille-et-Vilaine	20	14	1,4	64%	36%	29%	7%	9	0,9	5	0,5	s.	s.
- Morbihan	24	7	1,0	71%	29%	29%	14%	0	0	7	1,0	71%	29%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	8	7	1,3	71%	29%	14%	29%	2	0,4	5	0,9	s.	s.
- Ts n°2	8	6	2,0	50%	50%	17%	17%	1	0,3	5	1,7	s.	s.
- Ts n°3	6	3	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	3	1,0	s.	s.
- Ts n°4	10	4	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	15	14	1,6	64%	36%	29%	7%	9	1,0	5	0,6	s.	s.
- Ts n°6	5	5	1,9	s.	s.	s.	s.	0	0	5	1,9	s.	s.
- Ts n°7	12	4	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	4	1,0	s.	s.
- Ts n°8	8	3	2,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

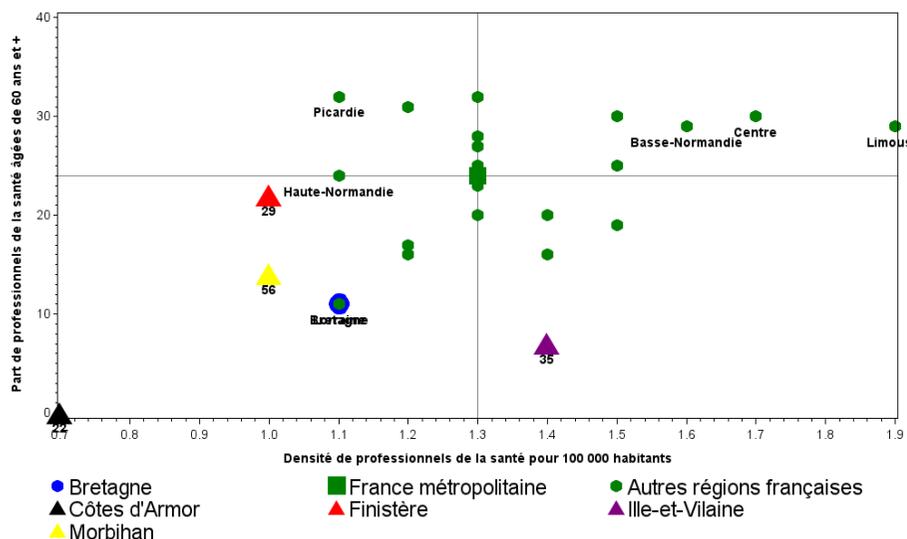
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

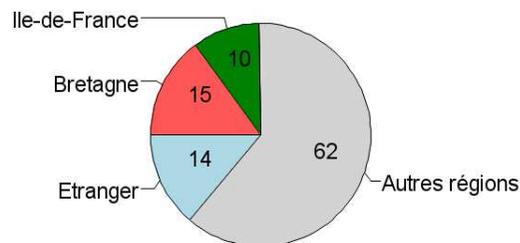
MEDECIN

7 - Médecin : Radio-thérapie, Oncologie option radiothérapie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Les nouveaux radiothérapeutes sont formés à l'heure actuelle dans le cadre du cursus des internes d'oncologie médicale et radiothérapique qui comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

A noter que les postes sont ouverts pour l'oncologie médicale et radiothérapique et que les internes doivent valider ensuite soit le DES d'oncologie médicale, soit le DES de radiothérapie. S'agissant à titre d'exemple des promotions d'oncologie médicale et radiothérapique ayant démarré le 3^e cycle des études médicales en 2010, ils sont tous en cours de validation du DES de radiothérapie (3 pour Rennes et 1 pour Brest).

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en oncologie médicale et radiothérapique pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 5 postes

UFR de médecine de RENNES : 5 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 6 postes

UFR de médecine de RENNES : 5 postes

Ces volumes ont fortement évolué ces dernières années puisque 5 postes étaient ouverts pour toute la région pour la promotion 2010 au lieu des 11 ouverts pour la promotion 2014.

Les projections pour les 5 ans à venir pour le DES d'oncologie médicale et radiothérapique sont :

UFR de médecine de BREST : 28 postes

UFR de médecine de RENNES : 25 postes

Soit 53 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne. (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

8 - Médecin : Génétique médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	241	228	0,4	30%	70%	25%	19%	220	0,3	8	0	25%	75%
Bretagne	8	7	0,2	43%	57%	57%	-	6	0,2	1	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	8	7	0,2	43%	57%	57%	-	6	0,2	1	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Finistère	2	1	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,1	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	5	5	0,5	s.	s.	s.	s.	5	0,5	0	0	s.	s.
- Morbihan	1	1	0,1	s.	s.	s.	s.	1	0,1	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	2	1	0,2	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,2	s.	s.
- Ts n°2	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°3	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°5	5	5	0,6	s.	s.	s.	s.	5	0,6	0	0	s.	s.
- Ts n°6	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°7	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

8 - Médecin : Génétique médicale au 1er janvier 2014

Effectif trop faible (≤ 10) pour réaliser des graphiques

Le cursus des internes de génétique comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^è cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR.de médecine de BREST : 1 poste

UFR.de médecine de RENNES : 0 poste

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 5 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Soit 7 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une baisse des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 13 juillet 2011 prévoyait 10 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (5 postes pour chaque subdivision)

MEDECIN

9 - Médecin : Pédiatrie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	9 265	7 475	11,9	34%	66%	24%	25%	4 416	7,0	3 059	4,9	39%	61%
Bretagne	398	313	9,7	28%	72%	30%	19%	192	6,0	121	3,8	31%	69%
<i>dont remplaçant</i>	12	12	0,4	17%	83%	33%	33%	0	0	12	0,4	17%	83%
Bretagne (hors remplaçant)	386	303	9,4	28%	72%	30%	19%	192	6,0	111	3,4	32%	68%
par département :													
- Côtes d'Armor	64	39	6,6	31%	69%	23%	21%	23	3,9	16	2,7	56%	44%
- Finistère	108	90	10,0	32%	68%	36%	18%	61	6,8	29	3,2	31%	69%
- Ille-et-Vilaine	144	121	12,1	26%	74%	32%	17%	79	7,9	42	4,2	29%	71%
- Morbihan	70	54	7,4	26%	74%	20%	24%	30	4,1	24	3,3	25%	75%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	76	65	11,9	34%	66%	40%	18%	48	8,8	17	3,1	29%	71%
- Ts n°2	31	26	8,7	23%	77%	27%	12%	15	5,0	11	3,7	27%	73%
- Ts n°3	34	23	7,9	22%	78%	9%	30%	11	3,8	12	4,1	25%	75%
- Ts n°4	31	28	7,3	25%	75%	29%	18%	16	4,2	12	3,1	25%	75%
- Ts n°5	127	110	12,5	24%	76%	33%	13%	72	8,2	38	4,3	24%	76%
- Ts n°6	23	18	7,0	39%	61%	28%	44%	11	4,3	7	2,7	71%	29%
- Ts n°7	56	33	7,9	30%	70%	27%	15%	21	5,1	12	2,9	58%	42%
- Ts n°8	8	7	4,9	71%	29%	14%	43%	3	2,1	4	2,8	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

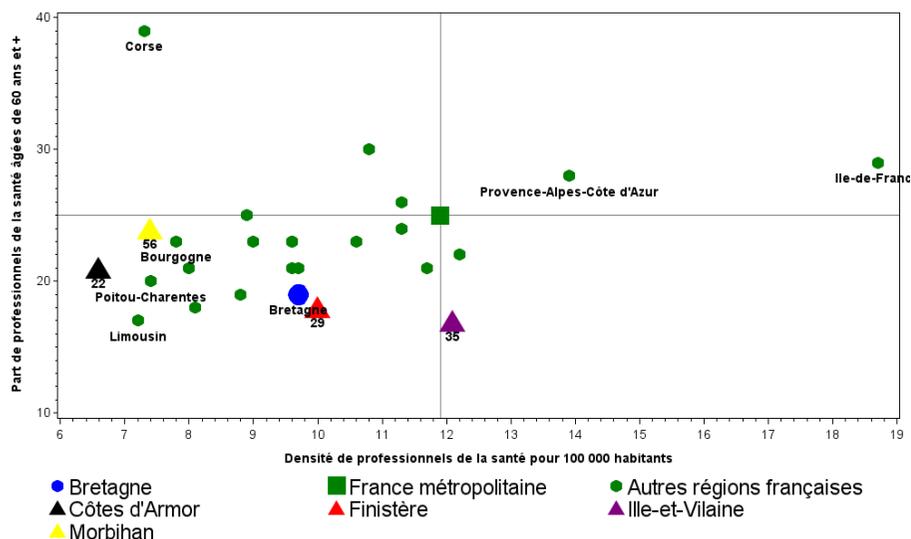
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

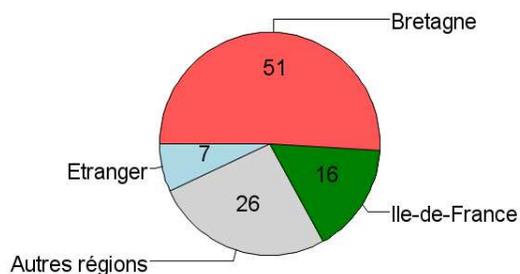
MEDECIN

9 - Médecin : Pédiatrie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Allergologie	7	2%
Néonatalogie	3	1%
Réanimation médicale	2	1%
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et b	1	0%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de pédiatrie comporte 8 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 7 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 8 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 20 postes (20 postes ouverts pour la période quinquennale à l'occasion de l'arrêté du 1er juillet 2013)

UFR de médecine de RENNES : 40 postes (31 postes ouverts pour la période quinquennale à l'occasion de l'arrêté du 1er juillet 2013)

Soit 60 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne

(Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

10 - Médecin : Gynécologie-obstétrique au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	6 037	4 220	6,7	56%	44%	32%	17%	1 648	2,6	2 572	4,1	66%	34%
Bretagne	274	194	6,0	47%	53%	40%	15%	97	3,0	97	3,0	60%	40%
<i>dont remplaçant</i>	12	12	0,4	58%	42%	50%	33%	0	0	12	0,4	58%	42%
Bretagne (hors remplaçant)	262	184	5,7	47%	53%	40%	14%	97	3,0	87	2,7	60%	40%
par département :													
- Côtes d'Armor	42	29	4,9	52%	48%	24%	14%	20	3,4	9	1,5	78%	22%
- Finistère	61	43	4,8	58%	42%	49%	19%	23	2,6	20	2,2	75%	25%
- Ille-et-Vilaine	97	74	7,4	39%	61%	42%	12%	35	3,5	39	3,9	49%	51%
- Morbihan	62	44	6,1	50%	50%	34%	11%	19	2,6	25	3,4	64%	36%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	35	24	4,4	54%	46%	46%	17%	16	2,9	8	1,5	88%	13%
- Ts n°2	23	17	5,7	59%	41%	59%	18%	7	2,3	10	3,3	60%	40%
- Ts n°3	21	15	5,1	47%	53%	33%	7%	8	2,7	7	2,4	86%	14%
- Ts n°4	36	23	6,0	48%	52%	35%	17%	9	2,4	14	3,7	50%	50%
- Ts n°5	88	67	7,6	37%	63%	43%	10%	30	3,4	37	4,2	46%	54%
- Ts n°6	15	13	5,1	54%	46%	31%	23%	11	4,3	2	0,8	s.	s.
- Ts n°7	36	23	5,5	52%	48%	22%	13%	14	3,4	9	2,2	78%	22%
- Ts n°8	8	7	4,9	71%	29%	29%	14%	2	1,4	5	3,5	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

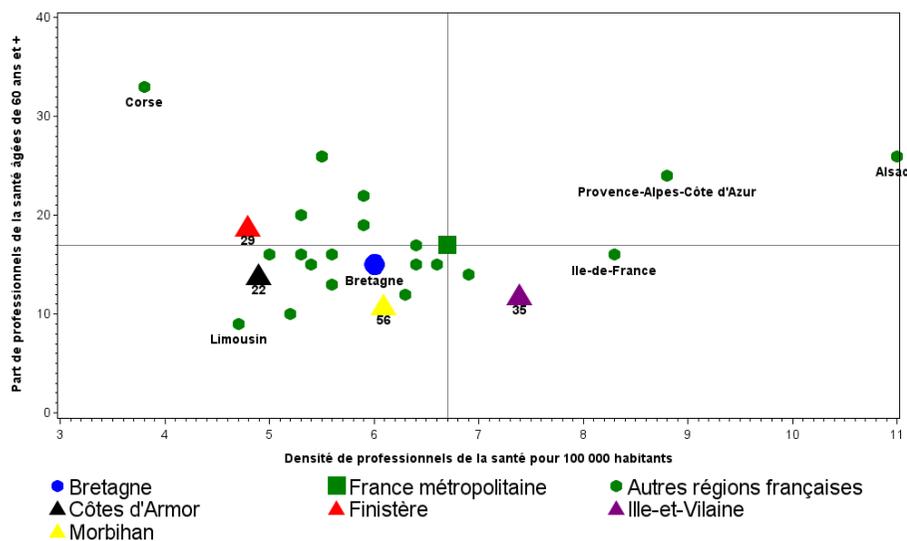
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

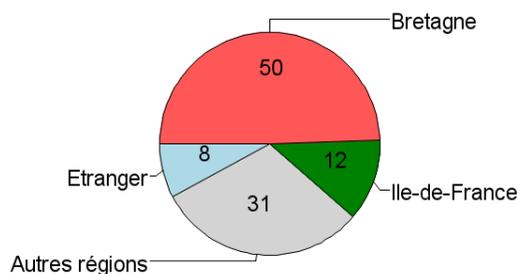
MEDECIN

10 - Médecin : Gynécologie-obstétrique au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Médecine de la reproduction	5	3%
Cancérologie	4	2%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de gynécologie obstétrique comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 6 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 5 postes

UFR de médecine de RENNES : 6 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 22 postes (20 postes ouverts à l'occasion de l'arrêté quinquenal 2013-2017)

UFR de médecine de RENNES : 30 postes (30 postes ouverts à l'occasion de l'arrêté quinquenal 2013-2017)

Soit 52 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

11 - Médecin : Gynécologie médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	4 544	3 423	5,4	28%	72%	3%	52%	496	0,8	2 927	4,6	28%	72%
Bretagne	170	117	3,6	44%	56%	5%	47%	16	0,5	101	3,1	44%	56%
<i>dont remplaçant</i>	3	3	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	167	114	3,5	43%	57%	5%	46%	16	0,5	98	3,0	43%	57%
par département :													
- Côtes d'Armor	41	24	4,0	46%	54%	4%	42%	3	0,5	21	3,5	48%	52%
- Finistère	44	30	3,3	53%	47%	10%	60%	5	0,6	25	2,8	56%	44%
- Ille-et-Vilaine	45	35	3,5	31%	69%	3%	40%	6	0,6	29	2,9	28%	72%
- Morbihan	37	26	3,6	42%	58%	4%	38%	2	0,3	24	3,3	42%	58%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	34	21	3,8	67%	33%	10%	62%	4	0,7	17	3,1	71%	29%
- Ts n°2	10	9	3,0	22%	78%	11%	56%	1	0,3	8	2,7	25%	75%
- Ts n°3	19	13	4,5	38%	62%	8%	38%	2	0,7	11	3,8	36%	64%
- Ts n°4	11	10	2,6	40%	60%	-	40%	0	0	10	2,6	40%	60%
- Ts n°5	35	29	3,3	31%	69%	3%	38%	6	0,7	23	2,6	26%	74%
- Ts n°6	18	11	4,3	36%	64%	-	55%	1	0,4	10	3,9	40%	60%
- Ts n°7	32	18	4,3	50%	50%	6%	39%	2	0,5	16	3,9	50%	50%
- Ts n°8	8	4	2,8	s.	s.	s.	s.	0	0	4	2,8	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

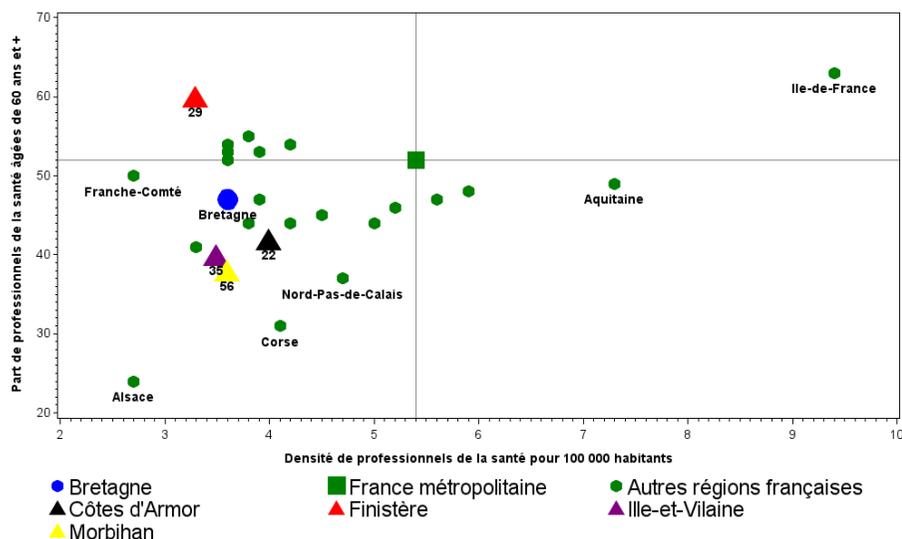
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

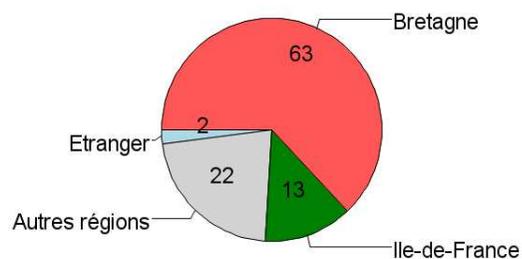
MEDECIN

11 - Médecin : Gynécologie médicale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Médecine de la reproduction	3	3%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de gynécologie médicale comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 0 poste

Le poste ouvert à BREST a été pourvu à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 5

UFR de médecine de RENNES : 5

Soit 10 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne. (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une ouverture de postes sur Rennes allant vers une augmentation des effectifs, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 5 postes ouverts (5 à Brest et 0 sur Rennes) sur 5 ans pour les 2 UFR.

MEDECIN

12 - Médecin : Gériatrie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 767	1 517	2,4	43%	57%	15%	13%	1 428	2,3	89	0,1	62%	38%
Bretagne	82	75	2,3	25%	75%	19%	17%	73	2,3	2	0,1	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	82	75	2,3	25%	75%	19%	17%	73	2,3	2	0,1	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	15	15	2,5	20%	80%	13%	-	15	2,5	0	0	s.	s.
- Finistère	22	21	2,3	33%	67%	10%	24%	21	2,3	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	27	22	2,2	18%	82%	23%	18%	20	2,0	2	0,2	s.	s.
- Morbihan	18	18	2,5	28%	72%	28%	22%	18	2,5	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	8	8	1,5	13%	88%	13%	13%	8	1,5	0	0	s.	s.
- Ts n°2	9	8	2,7	25%	75%	13%	25%	8	2,7	0	0	s.	s.
- Ts n°3	10	10	3,4	40%	60%	20%	20%	10	3,4	0	0	s.	s.
- Ts n°4	9	9	2,4	33%	67%	33%	22%	9	2,4	0	0	s.	s.
- Ts n°5	21	19	2,2	11%	89%	26%	11%	18	2,0	1	0,1	s.	s.
- Ts n°6	10	7	2,7	43%	57%	14%	29%	6	2,3	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	9	9	2,2	11%	89%	11%	-	9	2,2	0	0	s.	s.
- Ts n°8	6	6	4,2	50%	50%	-	33%	6	4,2	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

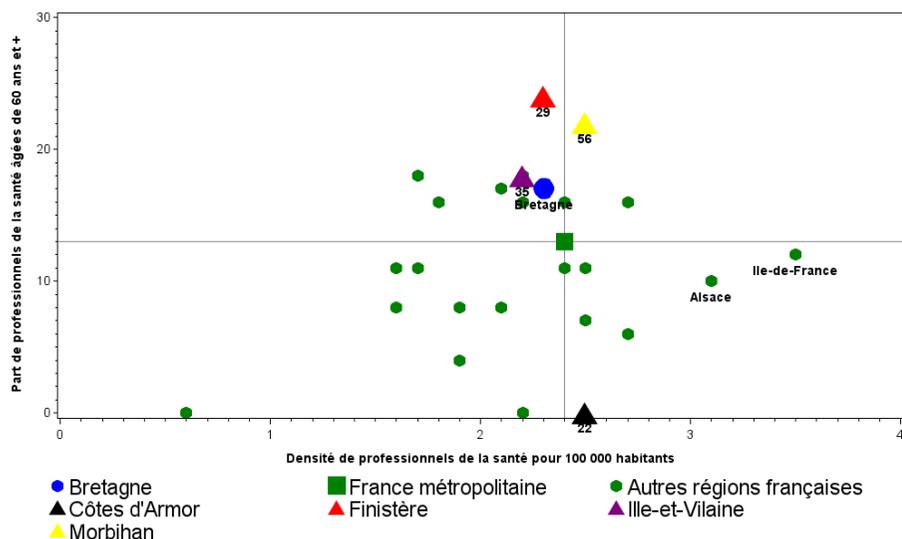
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

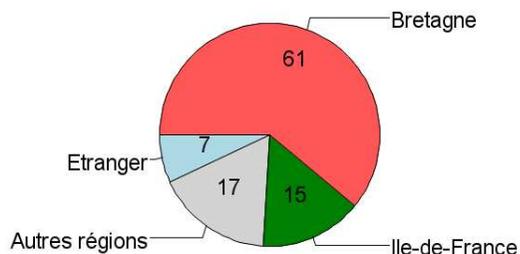
MEDECIN

12 - Médecin : Gériatrie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Précaution de lecture :

Les données afférentes aux effectifs de gériatres présentés sur ces pages correspondent aux effectifs de médecins s'étant déclarés comme gériatres auprès de l'Ordre des médecins à l'occasion de leur enregistrement ou d'une mise à jour de leurs données personnelles au fichier RPPS. Il convient d'avoir particulièrement à l'esprit dans la lecture de ces données qu'une part de médecins d'autres spécialités peuvent disposer de formations complémentaires en gériatrie et en user dans leur pratique médicale sans pour autant avoir modifié leur inscription ordinale en ce sens. Les médecins dans ce cas de figure ne sont pas intégrés aux données chiffrées présentées en page 23 ni sur la partie gauche de la présente page.

Part des médecins inscrits au RPPS sous une autre spécialité que la gériatrie et qui disposent d'une formation complémentaire en gériatrie (capacité ou DESC)

Spécialité	Nb médecins	%
Médecine Générale	720	14%
Psychiatrie dont option enfant & ado, Neuro-psychi	40	6%
Pneumologie	29	18%
Anesthésie-réanimation	28	6%
O.R.L et/ou chirurgie cervico faciale	25	20%
Médecine du travail	21	7%
Médecine interne	15	17%
Pédiatrie	14	4%
Gastro-entérologie et hépatologie	13	7%
Radio-thérapie, Oncologie option radiothérapie	11	31%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes s'inscrivant en DESC de gériatrie comporte 6 semestres de stages dont :

- 3 semestres dans des services de gériatrie,
- 3 semestres dans des services validants pour ce DESC dont si possible un de médecine interne.

Peuvent accéder principalement à ce DESC les internes inscrits en DES de : Cardiologie, endocrinologie, gastro-entérologie, dermatologie, hématologie, médecine générale, médecine interne, MPR, Néphrologie, Neurologie, Oncologie, Pneumologie, psychiatrie, Rhumatologie, Santé publique.

Entre 2011 et 2013, 2 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 10 internes à l'UFR de médecine de BREST (source : facultés de médecine).

MEDECIN

13 - Médecin : Cardiologie et maladies vasculaires au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	10 569	6 667	10,6	77%	23%	20%	26%	1 923	3,0	4 744	7,5	82%	18%
Bretagne	479	289	9,0	75%	25%	25%	21%	106	3,3	183	5,7	81%	19%
<i>dont remplaçant</i>	9	9	0,3	78%	22%	22%	56%	0	0	9	0,3	78%	22%
Bretagne (hors remplaçant)	470	282	8,8	74%	26%	25%	21%	106	3,3	176	5,5	81%	19%
par département :													
- Côtes d'Armor	98	47	7,9	72%	28%	32%	23%	16	2,7	31	5,2	74%	26%
- Finistère	139	80	8,9	75%	25%	21%	29%	32	3,6	48	5,3	81%	19%
- Ille-et-Vilaine	155	99	9,9	75%	25%	26%	13%	38	3,8	61	6,1	84%	16%
- Morbihan	78	57	7,8	74%	26%	23%	19%	20	2,8	37	5,1	81%	19%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	93	52	9,5	73%	27%	23%	23%	20	3,7	32	5,8	78%	22%
- Ts n°2	43	28	9,3	71%	29%	18%	36%	12	4,0	16	5,3	75%	25%
- Ts n°3	35	27	9,2	74%	26%	15%	19%	9	3,1	18	6,2	78%	22%
- Ts n°4	35	27	7,1	74%	26%	33%	19%	10	2,6	17	4,4	88%	12%
- Ts n°5	130	83	9,4	73%	27%	29%	12%	32	3,6	51	5,8	82%	18%
- Ts n°6	48	25	9,7	88%	12%	12%	24%	9	3,5	16	6,2	94%	6%
- Ts n°7	74	40	9,6	68%	33%	35%	20%	13	3,1	27	6,5	70%	30%
- Ts n°8	12	7	4,9	86%	14%	-	43%	1	0,7	6	4,2	83%	17%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

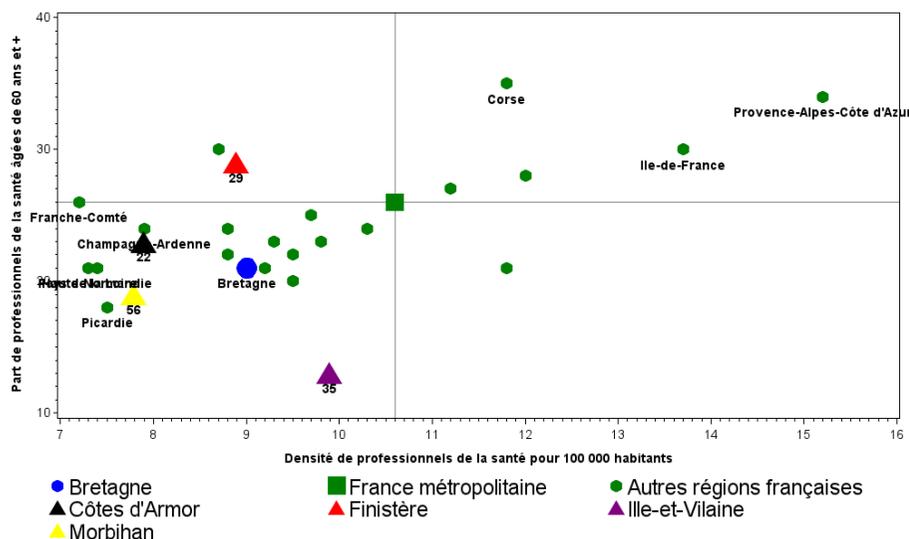
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

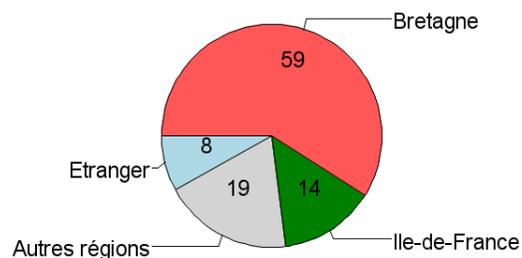
MEDECIN

13 - Médecin : Cardiologie et maladies vasculaires au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de cardiologie maladies vasculaires comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 6 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 7 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 20 postes

UFR de médecine de RENNES : 33 postes

Soit 53 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une progression importante des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 40 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (15 postes à Brest et 25 à Rennes).

MEDECIN

14 - Médecin : Dermatologie et vénéréologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	5 367	4 017	6,4	32%	68%	14%	30%	612	1,0	3 405	5,4	33%	67%
Bretagne	216	166	5,2	31%	69%	17%	27%	15	0,5	151	4,7	31%	69%
<i>dont remplaçant</i>	13	13	0,4	15%	85%	54%	8%	0	0	13	0,4	15%	85%
Bretagne (hors remplaçant)	203	157	4,9	32%	68%	15%	27%	15	0,5	142	4,4	32%	68%
par département :													
- Côtes d'Armor	33	19	3,2	32%	68%	11%	32%	2	0,3	17	2,9	29%	71%
- Finistère	63	51	5,7	25%	75%	22%	25%	6	0,7	45	5,0	24%	76%
- Ille-et-Vilaine	69	59	5,9	25%	75%	12%	29%	6	0,6	53	5,3	25%	75%
- Morbihan	38	29	4,0	55%	45%	10%	24%	1	0,1	28	3,9	57%	43%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	39	34	6,2	24%	76%	24%	26%	4	0,7	30	5,5	20%	80%
- Ts n°2	22	15	5,0	27%	73%	20%	20%	2	0,7	13	4,3	31%	69%
- Ts n°3	20	16	5,5	50%	50%	6%	38%	1	0,3	15	5,1	53%	47%
- Ts n°4	19	14	3,7	57%	43%	14%	14%	0	0	14	3,7	57%	43%
- Ts n°5	57	49	5,6	20%	80%	12%	31%	6	0,7	43	4,9	19%	81%
- Ts n°6	14	12	4,7	42%	58%	8%	25%	0	0	12	4,7	42%	58%
- Ts n°7	30	17	4,1	35%	65%	12%	29%	2	0,5	15	3,6	33%	67%
- Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	s.	s.	0	0	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

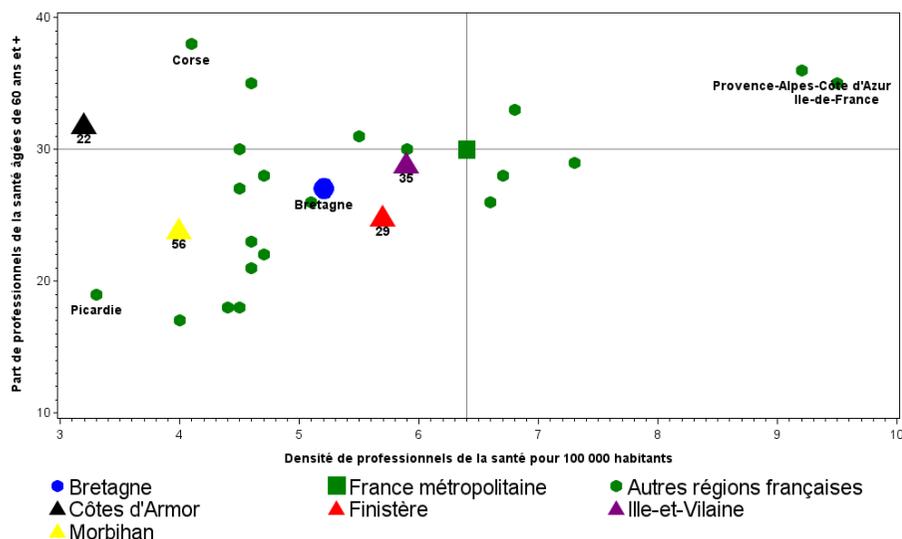
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

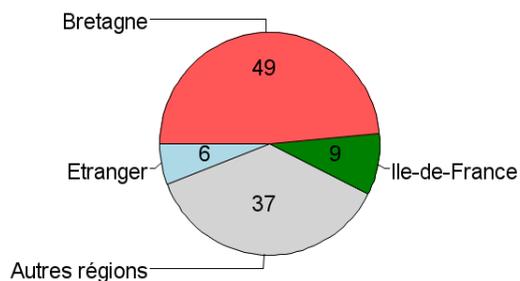
MEDECIN

14 - Médecin : Dermatologie et vénéréologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Allergologie	5	3%
Cancérologie	1	1%
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et b	1	1%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de dermatologie et vénéréologie comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de BREST : 3 postes

UFR de RENNES : 3 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de BREST : 15

UFR de RENNES : 15

soit 30 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une progression importante des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 20 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (10 postes sur chaque subdivision)

MEDECIN

15 - Médecin : Endocrinologie et métabolisme au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 310	1 743	2,8	26%	74%	24%	16%	931	1,5	812	1,3	31%	69%
Bretagne	70	60	1,9	22%	78%	32%	3%	41	1,3	19	0,6	32%	68%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	70	60	1,9	22%	78%	32%	3%	41	1,3	19	0,6	32%	68%
par département :													
- Côtes d'Armor	10	10	1,7	30%	70%	10%	10%	9	1,5	1	0,2	s.	s.
- Finistère	19	18	2,0	28%	72%	22%	-	12	1,3	6	0,7	50%	50%
- Ille-et-Vilaine	25	19	1,9	21%	79%	37%	-	11	1,1	8	0,8	38%	63%
- Morbihan	16	13	1,8	8%	92%	54%	8%	9	1,2	4	0,6	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	15	14	2,6	29%	71%	21%	-	9	1,6	5	0,9	s.	s.
- Ts n°2	4	4	1,3	s.	s.	s.	s.	3	1,0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	8	7	2,4	14%	86%	71%	14%	6	2,1	1	0,3	s.	s.
- Ts n°4	8	6	1,6	-	100%	33%	-	3	0,8	3	0,8	s.	s.
- Ts n°5	22	16	1,8	19%	81%	44%	-	9	1,0	7	0,8	29%	71%
- Ts n°6	4	4	1,6	s.	s.	s.	s.	3	1,2	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	7	7	1,7	14%	86%	14%	14%	6	1,4	1	0,2	s.	s.
- Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	s.	s.	2	1,4	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

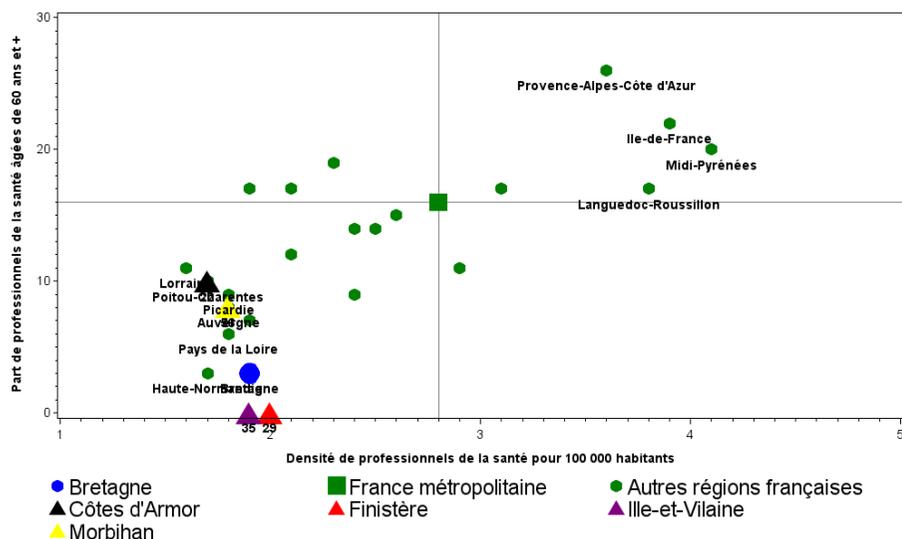
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

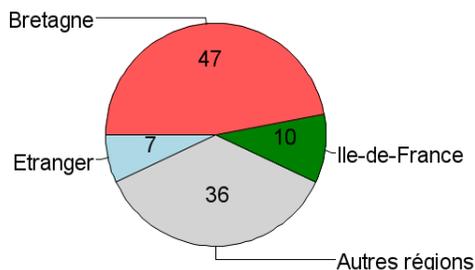
MEDECIN

15 - Médecin : Endocrinologie et métabolisme au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Nutrition	2	3%
Médecine du sport	1	2%
Gériatrie	1	2%
Médecine de la reproduction	1	2%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes d'endocrinologie et métabolisme comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 9 postes

UFR de médecine de RENNES : 10 postes

Soit 19 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une augmentation des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 15 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (5 postes pour Brest et 10 pour Rennes).

MEDECIN

16 - Médecin : Gastro-entérologie et hépatologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	5 617	3 507	5,6	70%	30%	18%	21%	1 376	2,2	2 131	3,4	80%	20%
Bretagne	318	181	5,6	65%	35%	23%	18%	79	2,5	102	3,2	74%	26%
<i>dont remplaçant</i>	6	6	0,2	50%	50%	50%	33%	0	0	6	0,2	50%	50%
Bretagne (hors remplaçant)	312	175	5,4	66%	34%	22%	17%	79	2,5	96	3,0	75%	25%
par département :													
- Côtes d'Armor	56	27	4,5	74%	26%	7%	33%	10	1,7	17	2,9	88%	12%
- Finistère	113	58	6,4	74%	26%	24%	17%	21	2,3	37	4,1	78%	22%
- Ille-et-Vilaine	92	61	6,1	52%	48%	26%	11%	35	3,5	26	2,6	62%	38%
- Morbihan	51	30	4,1	70%	30%	23%	17%	13	1,8	17	2,3	76%	24%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	78	39	7,1	74%	26%	28%	15%	14	2,6	25	4,6	80%	20%
- Ts n°2	33	21	7,0	62%	38%	14%	14%	7	2,3	14	4,7	57%	43%
- Ts n°3	18	10	3,4	100%	-	10%	30%	3	1,0	7	2,4	100%	
- Ts n°4	28	18	4,7	50%	50%	33%	17%	9	2,4	9	2,4	56%	44%
- Ts n°5	82	54	6,1	54%	46%	28%	13%	32	3,6	22	2,5	64%	36%
- Ts n°6	22	12	4,7	58%	42%	17%	-	5	1,9	7	2,7	71%	29%
- Ts n°7	44	22	5,3	73%	27%	5%	41%	8	1,9	14	3,4	86%	14%
- Ts n°8	7	4	2,8	s.	s.	s.	s.	1	0,7	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

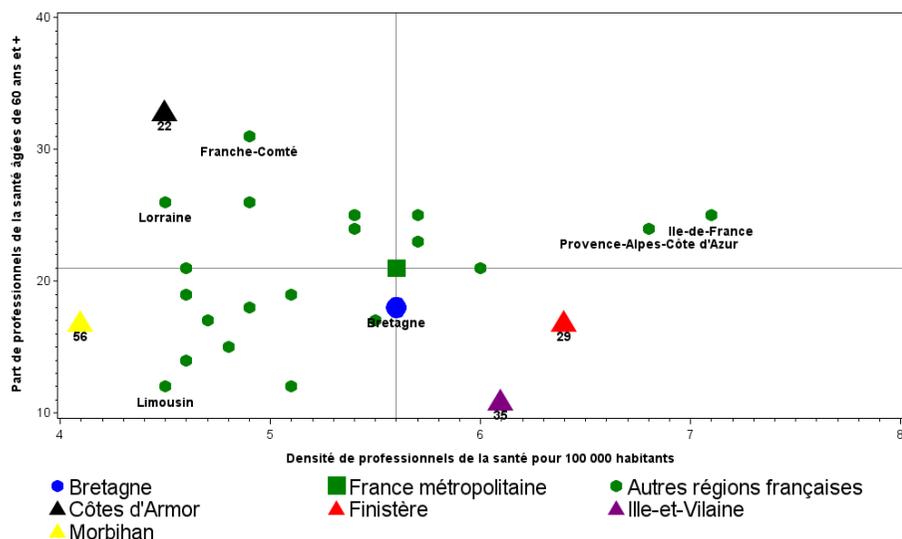
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

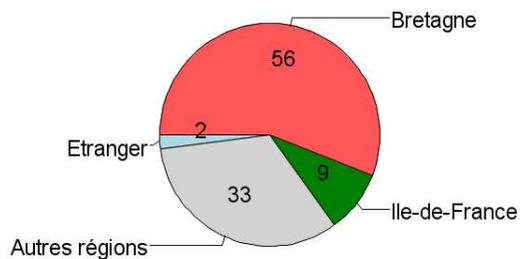
MEDECIN

16 - Médecin : Gastro-entérologie et hépatologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Cancérologie	13	7%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de gastroentérologie comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 4 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 4 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 15 postes

UFR de médecine de RENNES : 20 postes

Soit 35 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter qu'une partie des internes formés en gastro-entérologie s'oriente vers l'exercice de la cancérologie, dans le cadre d'inscription en DESC II.

MEDECIN

17 - Médecin : Médecine interne au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 709	2 368	3,8	64%	36%	20%	32%	1 949	3,1	419	0,7	81%	19%
Bretagne	98	87	2,7	68%	32%	16%	28%	77	2,4	10	0,3	80%	20%
<i>dont remplaçant</i>	2	2	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	96	85	2,6	67%	33%	16%	26%	77	2,4	8	0,2	75%	25%
par département :													
- Côtes d'Armor	12	11	1,9	64%	36%	-	18%	10	1,7	1	0,2	s.	s.
- Finistère	37	31	3,4	71%	29%	19%	23%	28	3,1	3	0,3	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	36	33	3,3	61%	39%	21%	24%	30	3,0	3	0,3	s.	s.
- Morbihan	11	10	1,4	80%	20%	10%	50%	9	1,2	1	0,1	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	28	23	4,2	65%	35%	22%	22%	21	3,8	2	0,4	s.	s.
- Ts n°2	7	6	2,0	83%	17%	17%	17%	5	1,7	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	6	6	2,1	83%	17%	17%	67%	6	2,1	0	0	s.	s.
- Ts n°4	4	4	1,0	s.	s.	s.	s.	4	1,0	0	0	s.	s.
- Ts n°5	34	31	3,5	61%	39%	23%	23%	28	3,2	3	0,3	s.	s.
- Ts n°6	3	3	1,2	s.	s.	s.	s.	3	1,2	0	0	s.	s.
- Ts n°7	11	10	2,4	60%	40%	-	10%	9	2,2	1	0,2	s.	s.
- Ts n°8	3	2	1,4	s.	s.	s.	s.	1	0,7	1	0,7	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

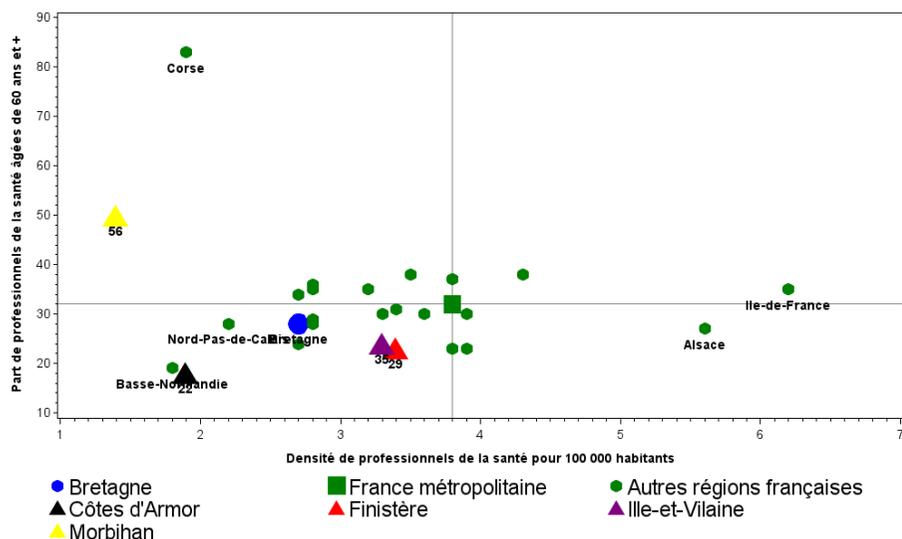
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

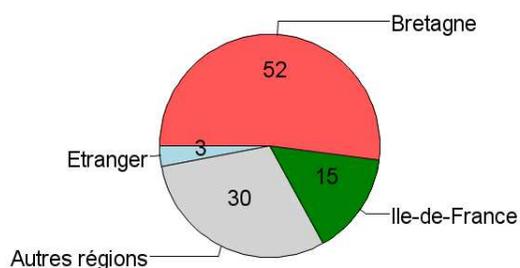
MEDECIN

17 - Médecin : Médecine interne au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et b	8	9%
Réanimation médicale	3	3%
Immunologie et immunopathologie	2	2%
Gériatrie	2	2%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de médecine interne comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 14 postes

UFR de médecine de RENNES : 15 postes

Soit 29 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

18 - Médecin : Médecine physique et réadaptation au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 398	1 951	3,1	54%	46%	14%	29%	1 454	2,3	497	0,8	75%	25%
Bretagne	156	134	4,2	50%	50%	18%	31%	112	3,5	22	0,7	73%	27%
<i>dont remplaçant</i>	1	1	0	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	155	133	4,1	50%	50%	18%	30%	112	3,5	21	0,7	71%	29%
par département :													
- Côtes d'Armor	25	23	3,9	48%	52%	13%	22%	20	3,4	3	0,5	s.	s.
- Finistère	40	36	4,0	53%	47%	17%	42%	31	3,4	5	0,6	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	54	43	4,3	47%	53%	23%	21%	37	3,7	6	0,6	67%	33%
- Morbihan	36	32	4,4	53%	47%	16%	34%	25	3,4	7	1,0	86%	14%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	29	25	4,6	56%	44%	24%	40%	22	4,0	3	0,5	s.	s.
- Ts n°2	11	11	3,7	45%	55%	-	45%	9	3,0	2	0,7	s.	s.
- Ts n°3	24	21	7,2	57%	43%	19%	24%	18	6,2	3	1,0	s.	s.
- Ts n°4	12	11	2,9	45%	55%	9%	55%	7	1,8	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	50	39	4,4	44%	56%	23%	18%	35	4,0	4	0,5	s.	s.
- Ts n°6	6	6	2,3	67%	33%	17%	33%	4	1,6	2	0,8	s.	s.
- Ts n°7	21	19	4,6	47%	53%	16%	26%	16	3,9	3	0,7	s.	s.
- Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	s.	s.	2	1,4	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

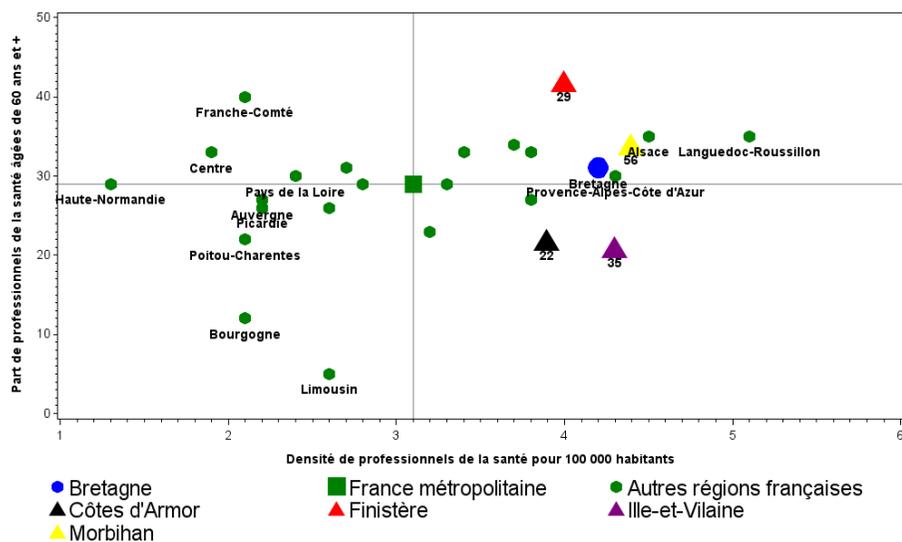
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

18 - Médecin : Médecine physique et réadaptation au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de médecine physique et de réadaptation comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

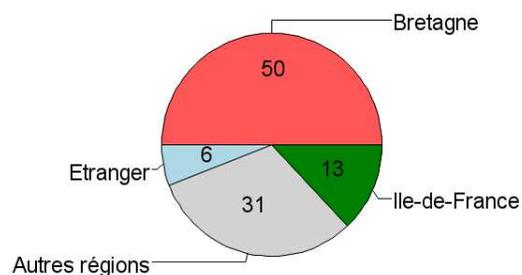
Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 10 postes

UFR de médecine de RENNES : 12 postes

Soit 22 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

19 - Médecin : Pneumologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	3 878	2 847	4,5	62%	38%	18%	24%	1 625	2,6	1 222	1,9	73%	27%
Bretagne	212	157	4,9	57%	43%	22%	22%	97	3,0	60	1,9	75%	25%
<i>dont remplaçant</i>	5	5	0,2	s.	s.	s.	s.	0	0	5	0,2	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	207	153	4,8	57%	43%	22%	20%	97	3,0	56	1,7	75%	25%
par département :													
- Côtes d'Armor	41	30	5,0	50%	50%	23%	27%	21	3,5	9	1,5	89%	11%
- Finistère	75	53	5,9	57%	43%	21%	19%	38	4,2	15	1,7	73%	27%
- Ille-et-Vilaine	53	42	4,2	64%	36%	26%	17%	23	2,3	19	1,9	68%	32%
- Morbihan	38	28	3,9	54%	46%	18%	21%	15	2,1	13	1,8	77%	23%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	59	40	7,3	60%	40%	15%	18%	28	5,1	12	2,2	83%	17%
- Ts n°2	15	12	4,0	50%	50%	42%	17%	9	3,0	3	1,0	s.	s.
- Ts n°3	14	11	3,8	55%	45%	9%	18%	6	2,1	5	1,7	s.	s.
- Ts n°4	17	14	3,7	43%	57%	21%	21%	9	2,4	5	1,3	s.	s.
- Ts n°5	40	34	3,9	65%	35%	26%	12%	19	2,2	15	1,7	80%	20%
- Ts n°6	19	13	5,1	54%	46%	15%	31%	8	3,1	5	1,9	s.	s.
- Ts n°7	35	25	6,0	52%	48%	28%	28%	17	4,1	8	1,9	88%	13%
- Ts n°8	8	4	2,8	s.	s.	s.	s.	1	0,7	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

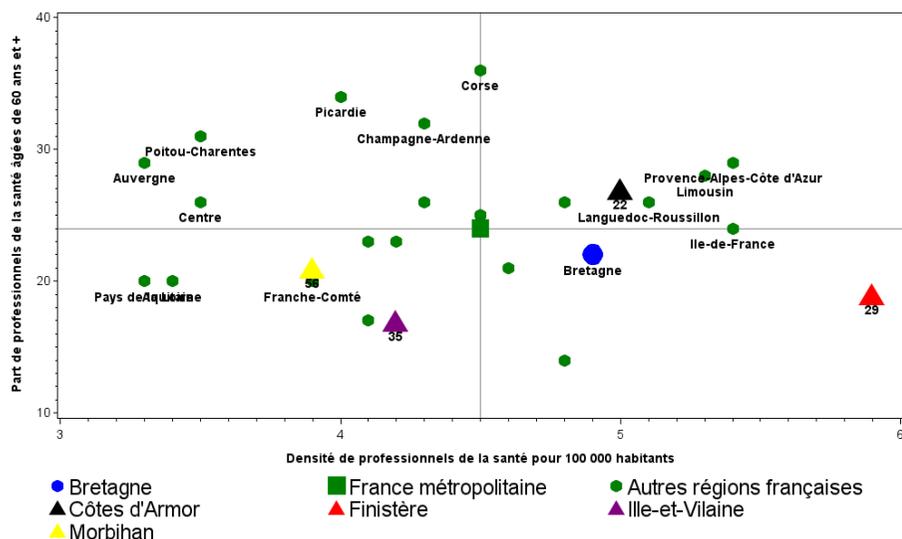
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

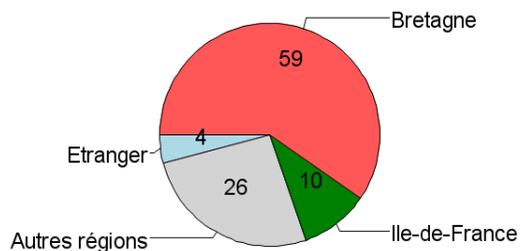
MEDECIN

19 - Médecin : Pneumologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Cancérologie	11	7%
Allergologie	6	4%
Réanimation médicale	6	4%
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et b	2	1%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de pneumologie comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 14

UFR de médecine de RENNES : 15

Soit 29 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une progression des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 25 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (10 postes sur Brest et sur 15 sur Rennes).

A noter qu'une partie des internes formés en pneumologie s'oriente vers l'exercice de la cancérologie ou la réanimation médicale, dans le cadre d'inscription en DESC.

MEDECIN

20 - Médecin : Rhumatologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	3 578	2 569	4,1	57%	43%	14%	29%	749	1,2	1 820	2,9	63%	37%
Bretagne	164	130	4,0	55%	45%	15%	23%	42	1,3	88	2,7	61%	39%
<i>dont remplaçant</i>	3	3	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	161	128	4,0	55%	45%	14%	23%	42	1,3	86	2,7	63%	37%
par département :													
- Côtes d'Armor	24	19	3,2	84%	16%	16%	37%	7	1,2	12	2,0	100%	
- Finistère	49	42	4,7	40%	60%	17%	17%	17	1,9	25	2,8	56%	44%
- Ille-et-Vilaine	60	43	4,3	56%	44%	14%	23%	12	1,2	31	3,1	52%	48%
- Morbihan	28	25	3,4	60%	40%	12%	24%	7	1,0	18	2,5	67%	33%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	34	29	5,3	41%	59%	21%	7%	12	2,2	17	3,1	53%	47%
- Ts n°2	15	13	4,3	38%	62%	8%	38%	5	1,7	8	2,7	63%	38%
- Ts n°3	11	10	3,4	60%	40%	10%	20%	3	1,0	7	2,4	57%	43%
- Ts n°4	17	15	3,9	60%	40%	13%	27%	4	1,0	11	2,9	73%	27%
- Ts n°5	52	35	4,0	54%	46%	9%	29%	10	1,1	25	2,8	48%	52%
- Ts n°6	14	13	5,1	62%	38%	23%	23%	4	1,6	9	3,5	78%	22%
- Ts n°7	18	13	3,1	92%	8%	15%	31%	4	1,0	9	2,2	100%	
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

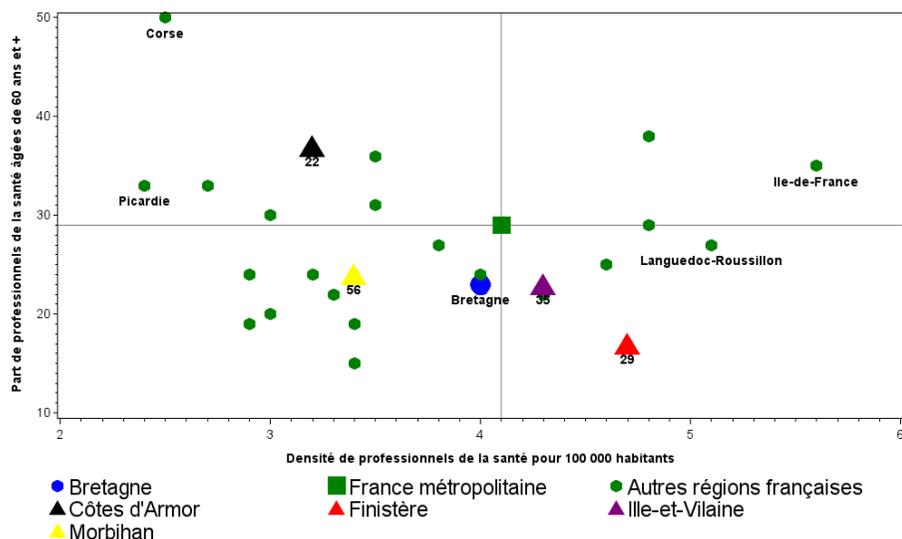
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

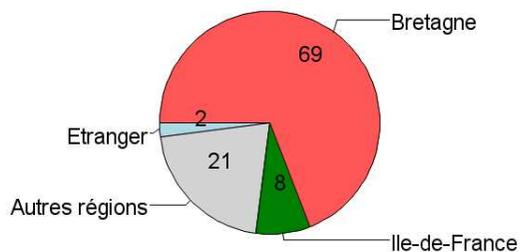
MEDECIN

20 - Médecin : Rhumatologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de rhumatologie comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 10

UFR de médecine de RENNES : 12

Soit 22 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une légère augmentation des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 20 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (10 postes pour chaque subdivision).

MEDECIN

21 - Médecin : Néphrologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 014	1 486	2,4	59%	41%	26%	19%	1 042	1,7	444	0,7	73%	27%
Bretagne	79	68	2,1	53%	47%	24%	13%	62	1,9	6	0,2	67%	33%
<i>dont remplaçant</i>	2	2	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	77	66	2,1	53%	47%	23%	12%	62	1,9	4	0,1	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	8	7	1,2	57%	43%	14%	-	7	1,2	0	0	s.	s.
- Finistère	30	23	2,6	43%	57%	26%	17%	20	2,2	3	0,3	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	24	23	2,3	61%	39%	26%	13%	23	2,3	0	0	s.	s.
- Morbihan	15	13	1,8	54%	46%	15%	8%	12	1,7	1	0,1	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	22	16	2,9	38%	63%	31%	13%	14	2,6	2	0,4	s.	s.
- Ts n°2	8	7	2,3	57%	43%	14%	29%	6	2,0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	4	3	1,0	s.	s.	s.	s.	2	0,7	1	0,3	s.	s.
- Ts n°4	8	7	1,8	43%	57%	29%	-	7	1,8	0	0	s.	s.
- Ts n°5	16	15	1,7	47%	53%	20%	13%	15	1,7	0	0	s.	s.
- Ts n°6	8	8	3,1	88%	13%	38%	13%	8	3,1	0	0	s.	s.
- Ts n°7	8	7	1,7	57%	43%	14%	-	7	1,7	0	0	s.	s.
- Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	s.	s.	3	2,1	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

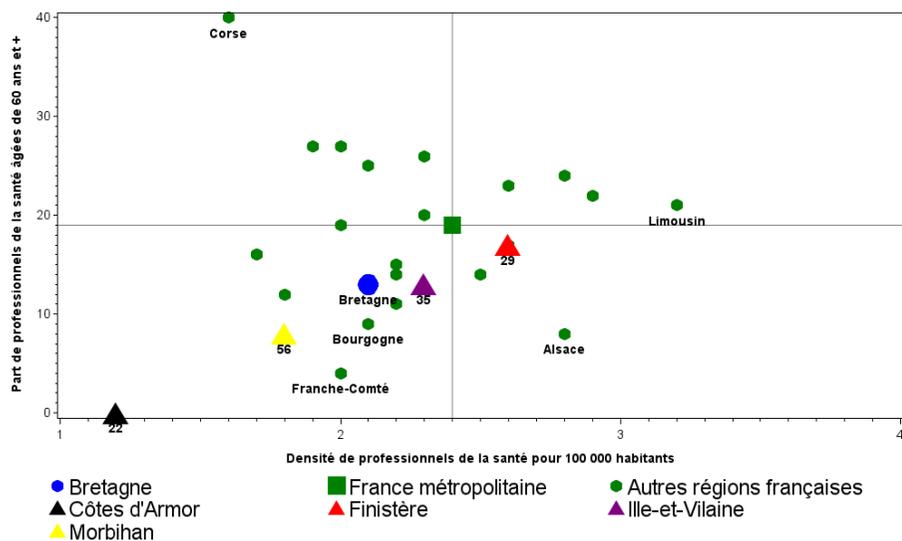
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

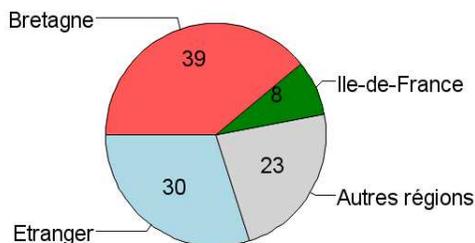
MEDECIN

21 - Médecin : Néphrologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de néphrologie comporte 8 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 13 postes

UFR de médecine de RENNES : 10 postes

Soit 23 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

22 - Médecin : Neurologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 887	2 255	3,6	54%	46%	27%	15%	1 408	2,2	847	1,3	65%	35%
Bretagne	122	95	3,0	57%	43%	29%	13%	67	2,1	28	0,9	54%	46%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	122	95	3,0	57%	43%	29%	13%	67	2,1	28	0,9	54%	46%
par département :													
- Côtes d'Armor	22	15	2,5	60%	40%	27%	13%	11	1,9	4	0,7	s.	s.
- Finistère	35	27	3,0	63%	37%	30%	19%	17	1,9	10	1,1	60%	40%
- Ille-et-Vilaine	44	36	3,6	47%	53%	28%	8%	27	2,7	9	0,9	22%	78%
- Morbihan	21	17	2,3	65%	35%	35%	12%	12	1,7	5	0,7	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	19	17	3,1	71%	29%	35%	24%	13	2,4	4	0,7	s.	s.
- Ts n°2	16	10	3,3	50%	50%	20%	10%	4	1,3	6	2,0	33%	67%
- Ts n°3	9	7	2,4	71%	29%	29%	-	5	1,7	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	10	9	2,4	56%	44%	44%	22%	7	1,8	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	36	30	3,4	40%	60%	20%	7%	22	2,5	8	0,9	13%	88%
- Ts n°6	10	8	3,1	75%	25%	50%	25%	5	1,9	3	1,2	s.	s.
- Ts n°7	20	14	3,4	57%	43%	29%	7%	11	2,6	3	0,7	s.	s.
- Ts n°8	2	1	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,7	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

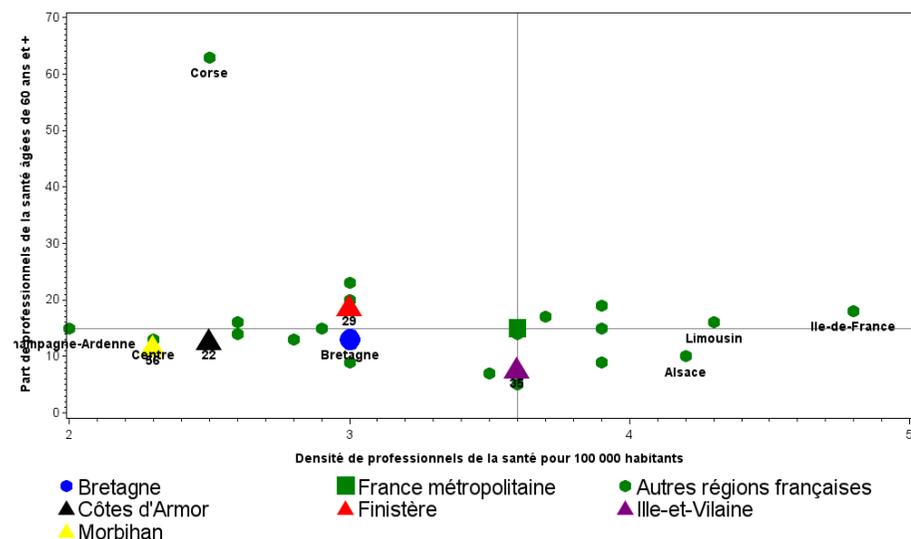
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

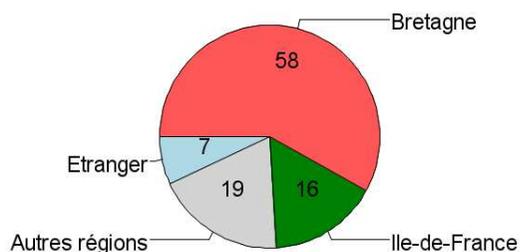
MEDECIN

22 - Médecin : Neurologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de neurologie comporte 8 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 18 postes

UFR de médecine de RENNES : 15 postes

Soit 33 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

23 - Médecin : Psychiatrie dont option enfant ado, Neuro psychiatre au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	18 122	14 590	23,1	51%	49%	17%	34%	8 040	12,7	6 550	10,4	60%	40%
Bretagne	781	633	19,7	49%	51%	18%	27%	390	12,1	243	7,6	61%	39%
<i>dont remplaçant</i>	12	12	0,4	50%	50%	33%	33%	0	0	12	0,4	50%	50%
Bretagne (hors remplaçant)	769	622	19,3	49%	51%	18%	27%	390	12,1	232	7,2	62%	38%
par département :													
- Côtes d'Armor	103	87	14,6	64%	36%	11%	38%	59	9,9	28	4,7	71%	29%
- Finistère	253	201	22,3	45%	55%	23%	24%	130	14,4	71	7,9	58%	42%
- Ille-et-Vilaine	271	216	21,7	47%	53%	20%	25%	121	12,1	95	9,5	62%	38%
- Morbihan	142	127	17,5	50%	50%	9%	27%	86	11,8	41	5,6	59%	41%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	162	132	24,1	45%	55%	24%	22%	83	15,2	49	8,9	55%	45%
- Ts n°2	84	65	21,6	48%	52%	22%	28%	42	14,0	23	7,7	70%	30%
- Ts n°3	64	53	18,2	49%	51%	9%	36%	35	12,0	18	6,2	72%	28%
- Ts n°4	72	68	17,8	46%	54%	10%	19%	47	12,3	21	5,5	48%	52%
- Ts n°5	242	194	22,0	47%	53%	22%	25%	108	12,3	86	9,8	60%	40%
- Ts n°6	44	40	15,6	55%	45%	3%	33%	25	9,7	15	5,8	73%	27%
- Ts n°7	71	59	14,2	59%	41%	14%	39%	36	8,7	23	5,5	74%	26%
- Ts n°8	30	25	17,7	72%	28%	8%	36%	22	15,6	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

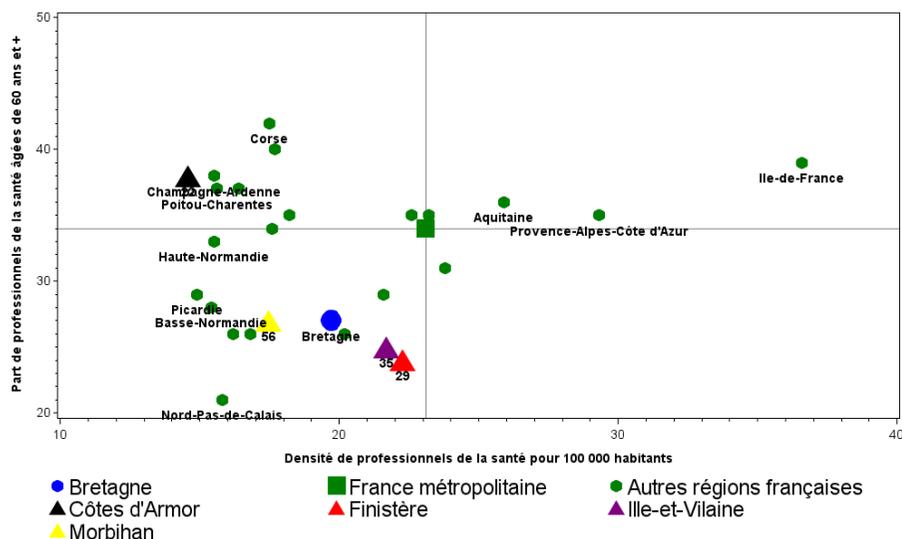
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

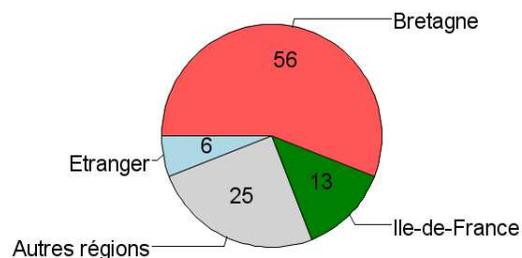
MEDECIN

23 - Médecin : Psychiatrie dont option enfant ado, Neuro psychiatre au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Part des médecins bretons ayant acquis d'autres savoir-faire

Savoir-faire	Nb médecins	%
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	26	4%
Addictologie	11	2%
Gériatrie	3	0%
Médecine légale et expertises médicales	1	0%

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de psychiatrie comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 13 postes

UFR de médecine de RENNES : 11 postes

10 postes à Brest ont été pourvus et tous les postes à Rennes ont été pris à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 14 postes

UFR de médecine de RENNES : 11 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 67

UFR de médecine de RENNES : 55

Soit 122 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une forte hausse des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 100 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (45 postes sur Brest et 55 sur Rennes)

MEDECIN

24 - Médecin : Neuro chirurgie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	693	511	0,8	87%	13%	28%	16%	323	0,5	188	0,3	94%	6%
Bretagne	19	17	0,5	94%	6%	29%	18%	13	0,4	4	0,1	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	19	17	0,5	94%	6%	29%	18%	13	0,4	4	0,1	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Finistère	8	7	0,8	100%	-	29%	14%	6	0,7	1	0,1	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	9	8	0,8	88%	13%	38%	13%	6	0,6	2	0,2	s.	s.
- Morbihan	2	2	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,1	1	0,1	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	8	7	1,3	100%	-	29%	14%	6	1,1	1	0,2	s.	s.
- Ts n°2	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°3	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°4	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°5	9	8	0,9	88%	13%	38%	13%	6	0,7	2	0,2	s.	s.
- Ts n°6	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°7	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°8	1	1	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,7	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

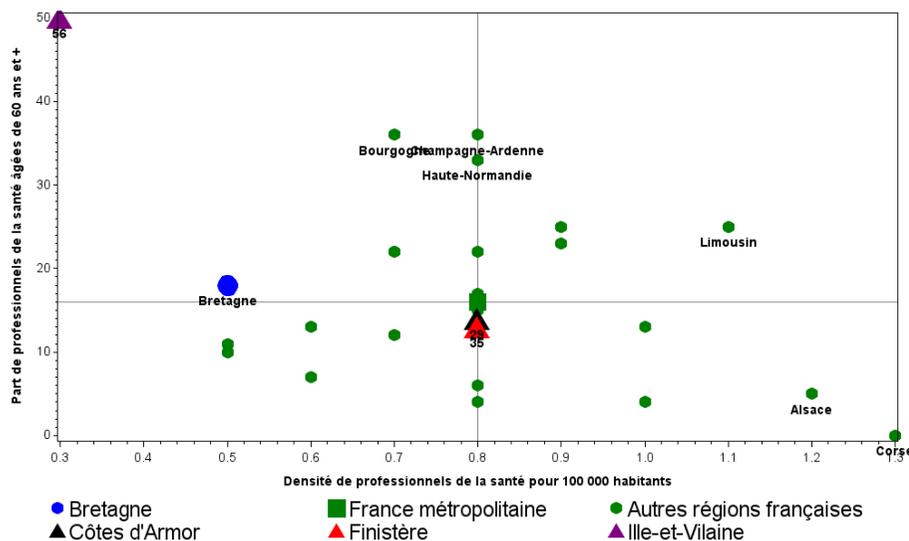
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

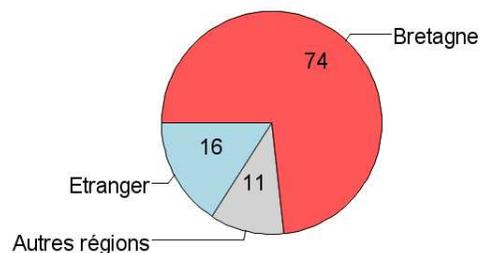
MEDECIN

24 - Médecin : Neuro chirurgie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de neurochirurgie comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Ces deux postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 0 poste

UFR de médecine de RENNES : 0 poste

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Soit 4 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (Arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

Le nombre de postes ouverts a baissé ces dernières années, puisque l'arrêté quinquennal 2010-2014 prévoyait 10 postes sur 5 ans.

MEDECIN

25 - Médecin : Ophtalmologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	8 731	5 743	9,1	56%	44%	14%	32%	748	1,2	4 995	7,9	58%	42%
Bretagne	400	244	7,6	52%	48%	14%	26%	18	0,6	226	7,0	54%	46%
<i>dont remplaçant</i>	12	12	0,4	67%	33%	17%	75%	0	0	12	0,4	67%	33%
Bretagne (hors remplaçant)	388	234	7,3	51%	49%	15%	23%	18	0,6	216	6,7	53%	47%
par département :													
- Côtes d'Armor	68	38	6,4	42%	58%	11%	18%	2	0,3	36	6,1	42%	58%
- Finistère	94	69	7,7	54%	46%	14%	26%	7	0,8	62	6,9	58%	42%
- Ille-et-Vilaine	135	82	8,2	50%	50%	17%	28%	4	0,4	78	7,8	49%	51%
- Morbihan	91	55	7,6	60%	40%	16%	15%	5	0,7	50	6,9	64%	36%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	53	38	6,9	50%	50%	16%	24%	3	0,5	35	6,4	54%	46%
- Ts n°2	38	30	10,0	57%	43%	13%	30%	4	1,3	26	8,7	62%	38%
- Ts n°3	33	26	8,9	54%	46%	15%	27%	4	1,4	22	7,5	59%	41%
- Ts n°4	50	27	7,1	70%	30%	19%	4%	1	0,3	26	6,8	73%	27%
- Ts n°5	112	67	7,6	45%	55%	15%	34%	4	0,5	63	7,1	43%	57%
- Ts n°6	35	20	7,8	65%	35%	20%	-	0	0	20	7,8	65%	35%
- Ts n°7	55	29	7,0	41%	59%	10%	24%	2	0,5	27	6,5	41%	59%
- Ts n°8	12	6	4,2	67%	33%	17%	17%	0	0	6	4,2	67%	33%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

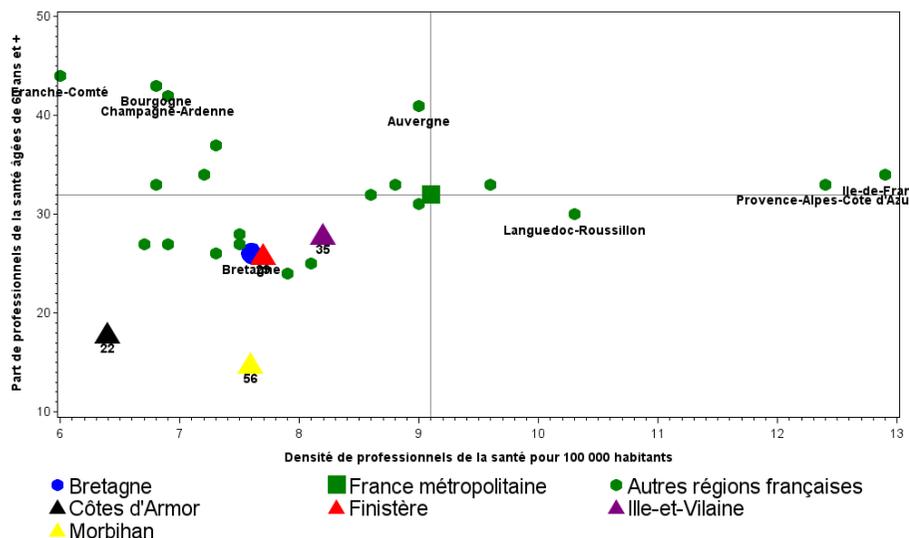
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

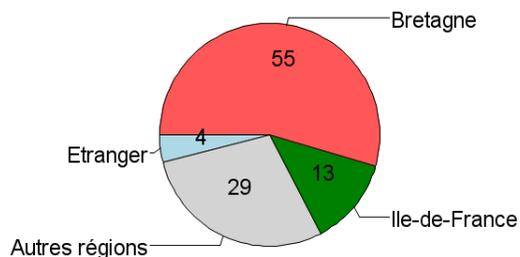
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes d'ophtalmologie comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

- UFR de médecine de BREST : 3 postes
- UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

- UFR de médecine de BREST : 3 postes
- UFR de médecine de RENNES : 3 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

- UFR de médecine de BREST : 13 postes (15 postes ouverts pour la période quinquennale à l'occasion de l'arrêté du 1er juillet 2013)
 - UFR de médecine de RENNES : 20 postes (19 postes ouverts pour la période quinquennale à l'occasion de l'arrêté du 1er juillet 2013)
- Soit 33 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A ces postes s'ajoute, pour la rentrée de novembre 2014, 1 poste offert aux étudiants signataires d'un Contrat d'Engagement de Service Public (décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 modifié relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales) au sein de l'UFR de RENNES.

MEDECIN

26 - Médecin : O.R.L et ou chirurgie cervico-faciale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	4 872	3 007	4,8	78%	22%	15%	31%	690	1,1	2 317	3,7	84%	16%
Bretagne	254	127	3,9	79%	21%	22%	23%	32	1,0	95	3,0	85%	15%
<i>dont remplaçant</i>	2	2	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	252	125	3,9	78%	22%	22%	22%	32	1,0	93	2,9	85%	15%
par département :													
- Côtes d'Armor	49	18	3,0	83%	17%	6%	33%	0	0	18	3,0	83%	17%
- Finistère	84	41	4,6	85%	15%	20%	27%	15	1,7	26	2,9	92%	8%
- Ille-et-Vilaine	66	44	4,4	73%	27%	30%	14%	11	1,1	33	3,3	79%	21%
- Morbihan	53	29	4,0	79%	21%	21%	24%	6	0,8	23	3,2	91%	9%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	59	28	5,1	82%	18%	29%	29%	10	1,8	18	3,3	89%	11%
- Ts n°2	23	12	4,0	92%	8%	-	25%	5	1,7	7	2,3	100%	
- Ts n°3	19	12	4,1	67%	33%	25%	33%	4	1,4	8	2,7	88%	13%
- Ts n°4	31	14	3,7	86%	14%	21%	14%	1	0,3	13	3,4	92%	8%
- Ts n°5	51	36	4,1	69%	31%	28%	14%	11	1,2	25	2,8	76%	24%
- Ts n°6	21	9	3,5	89%	11%	33%	11%	0	0	9	3,5	89%	11%
- Ts n°7	41	14	3,4	79%	21%	7%	29%	0	0	14	3,4	79%	21%
- Ts n°8	7	4	2,8	s.	s.	s.	s.	1	0,7	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

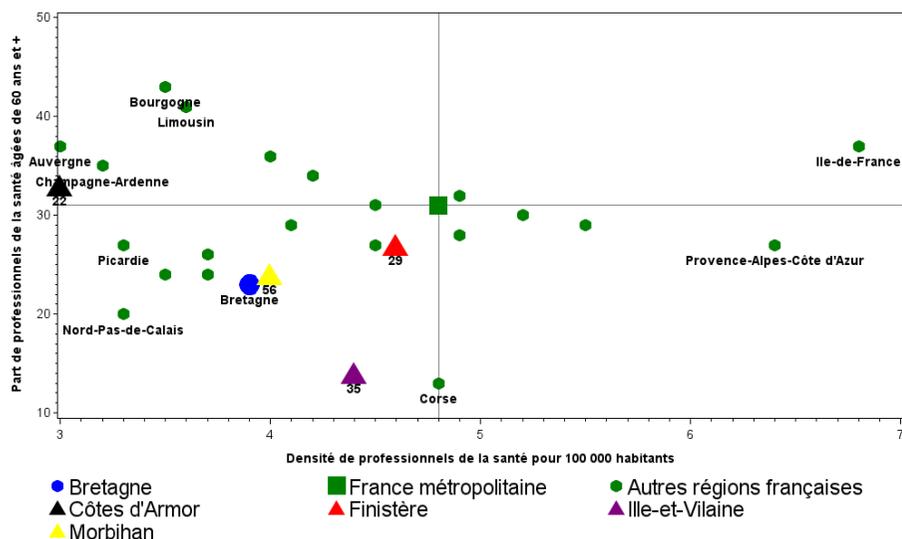
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

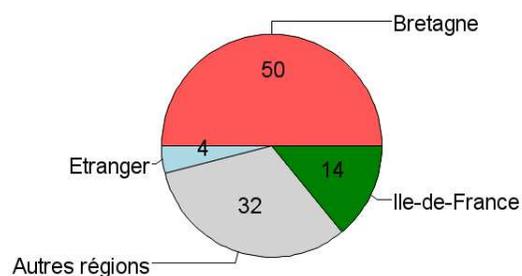
MEDECIN

26 - Médecin : O.R.L et ou chirurgie cervico-faciale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes d'ORL et chirurgie cervico-faciale comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont (arrêté du 10 juillet 2014) :

UFR de médecine de BREST : 10 postes

UFR de médecine de RENNES : 12 postes (l'arrêté quinquennal 2013-2017 ouvrirait 10 postes au sein de l'UFR rennaise)

Soit 22 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

MEDECIN

27 - Médecin : Chirurgie maxillo faciale et ou stomatologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 805	1 179	1,9	82%	18%	9%	36%	166	0,3	1 013	1,6	85%	15%
Bretagne	38	23	0,7	100%	-	4%	35%	1	0	22	0,7	100%	
<i>dont remplaçant</i>	2	2	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	36	21	0,7	100%	-	-	38%	1	0	20	0,6	100%	
par département :													
- Côtes d'Armor	7	2	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,3	s.	s.
- Finistère	9	7	0,8	100%	-	-	57%	0	0	7	0,8	100%	
- Ille-et-Vilaine	15	8	0,8	100%	-	-	13%	0	0	8	0,8	100%	
- Morbihan	5	4	0,6	s.	s.	s.	s.	1	0,1	3	0,4	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	4	3	0,5	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,5	s.	s.
- Ts n°2	5	4	1,3	s.	s.	s.	s.	0	0	4	1,3	s.	s.
- Ts n°3	2	2	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	2	1	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°5	13	7	0,8	100%	-	-	14%	0	0	7	0,8	100%	
- Ts n°6	6	2	0,8	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,8	s.	s.
- Ts n°7	3	1	0,2	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,2	s.	s.
- Ts n°8	1	1	0,7	s.	s.	s.	s.	1	0,7	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

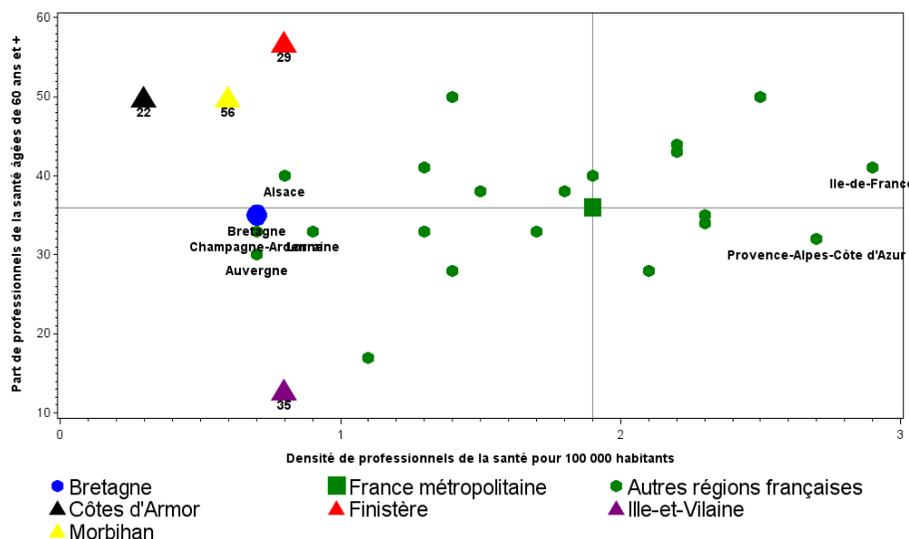
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

27 - Médecin : Chirurgie maxillo faciale et ou stomatologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



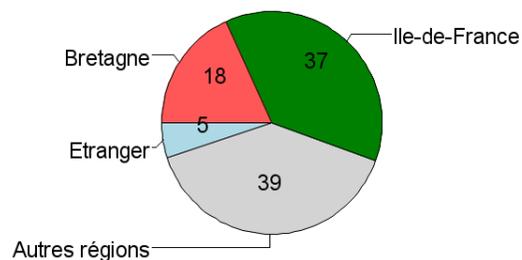
Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC.

Quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat. Les deux autres stages comportent des fonctions hospitalo-universitaires ou hospitalières dans des services agréés.

Entre 2011 et 2013, aucun interne ne s'est inscrit dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES ni à l'UFR de médecine de BREST. (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

28 - Médecin : Chirurgie générale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	4 833	3 556	5,6	84%	16%	35%	31%	1 994	3,2	1 562	2,5	94%	6%
Bretagne	167	128	4,0	88%	12%	38%	28%	85	2,6	43	1,3	93%	7%
<i>dont remplaçant</i>	5	5	0,2	s.	s.	s.	s.	0	0	5	0,2	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	162	123	3,8	89%	11%	40%	28%	85	2,6	38	1,2	95%	5%
par département :													
- Côtes d'Armor	15	10	1,7	90%	10%	20%	30%	6	1,0	4	0,7	s.	s.
- Finistère	69	51	5,7	86%	14%	41%	35%	37	4,1	14	1,6	93%	7%
- Ille-et-Vilaine	58	46	4,6	87%	13%	52%	20%	31	3,1	15	1,5	93%	7%
- Morbihan	20	17	2,3	100%	-	12%	29%	11	1,5	6	0,8	100%	
par territoire de santé :													
- Ts n°1	50	39	7,1	82%	18%	51%	33%	31	5,7	8	1,5	88%	13%
- Ts n°2	19	13	4,3	100%	-	15%	38%	7	2,3	6	2,0	100%	
- Ts n°3	7	7	2,4	100%	-	14%	43%	7	2,4	0	0	s.	s.
- Ts n°4	8	7	1,8	100%	-	14%	14%	3	0,8	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	54	44	5,0	89%	11%	55%	20%	30	3,4	14	1,6	100%	
- Ts n°6	6	5	1,9	s.	s.	s.	s.	3	1,2	2	0,8	s.	s.
- Ts n°7	13	9	2,2	89%	11%	22%	22%	6	1,4	3	0,7	s.	s.
- Ts n°8	5	3	2,1	s.	s.	s.	s.	1	0,7	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

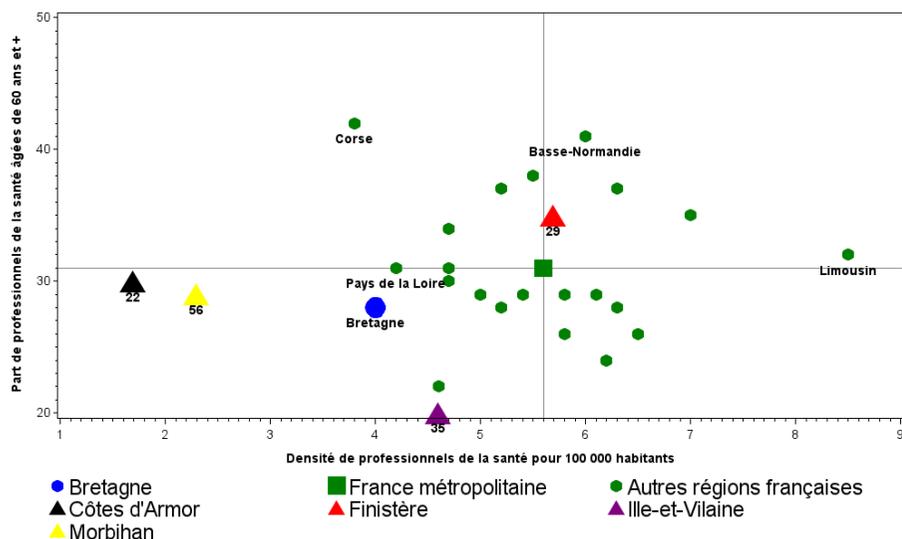
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

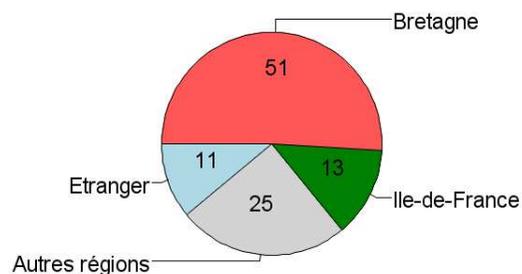
MEDECIN

28 - Médecin : Chirurgie générale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale comporte 10 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National. Les internes choisissent en cours d'internat de se spécialiser à l'occasion d'une inscription en DESC (diplôme d'études spécialisées complémentaires) parmi la liste suivante :

- chirurgie orthopédie et traumatologie,
- chirurgie de la face et du cou,
- chirurgie infantile,
- chirurgie maxillo-faciale et stomatologie,
- chirurgie plastique et reconstructrice,
- chirurgie thoracique et cardiovasculaire,
- chirurgie urologique,
- chirurgie vasculaire,
- chirurgie viscérale et digestive.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 8 postes

UFR de médecine de RENNES : 11 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 9 postes

UFR de médecine de RENNES : 11 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 44 postes

UFR de médecine de RENNES : 55 postes

Soit 99 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne.

MEDECIN

29 - Médecin : Chirurgie viscérale et digestive au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 343	908	1,4	87%	13%	15%	11%	398	0,6	510	0,8	93%	7%
Bretagne	87	61	1,9	85%	15%	16%	5%	21	0,7	40	1,2	93%	8%
<i>dont remplaçant</i>	3	3	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	84	58	1,8	84%	16%	17%	3%	21	0,7	37	1,1	92%	8%
par département :													
- Côtes d'Armor	22	12	2,0	83%	17%	8%	-	4	0,7	8	1,3	88%	13%
- Finistère	21	15	1,7	93%	7%	27%	-	4	0,4	11	1,2	100%	
- Ille-et-Vilaine	23	17	1,7	82%	18%	12%	12%	5	0,5	12	1,2	92%	8%
- Morbihan	18	14	1,9	79%	21%	21%	-	8	1,1	6	0,8	83%	17%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	18	12	2,2	92%	8%	33%	-	4	0,7	8	1,5	100%	
- Ts n°2	3	3	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	3	1,0	s.	s.
- Ts n°3	8	6	2,1	67%	33%	17%	-	4	1,4	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	6	6	1,6	83%	17%	33%	-	4	1,0	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	16	13	1,5	85%	15%	8%	15%	4	0,5	9	1,0	89%	11%
- Ts n°6	11	6	2,3	83%	17%	33%	-	1	0,4	5	1,9	s.	s.
- Ts n°7	18	10	2,4	80%	20%	-	-	4	1,0	6	1,4	83%	17%
- Ts n°8	4	2	1,4	s.	s.	s.	s.	0	0	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

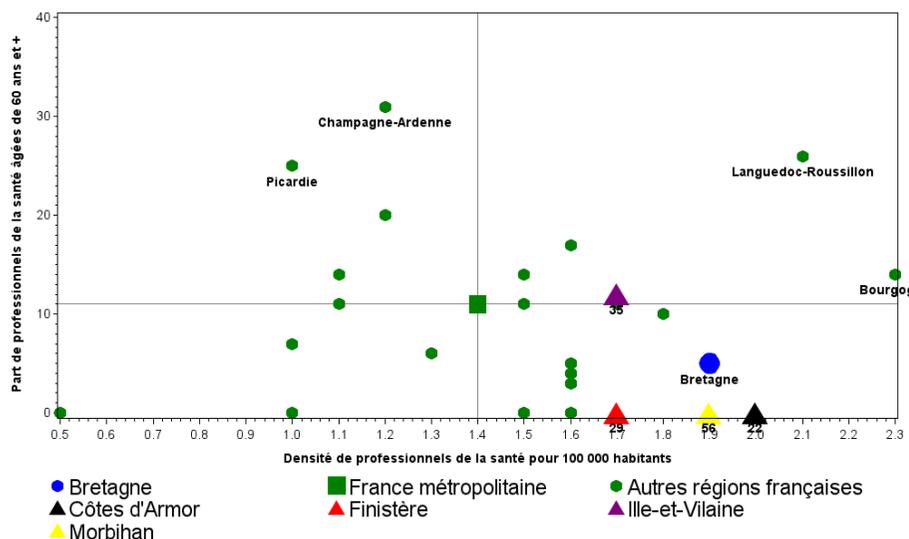
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

29 - Médecin : Chirurgie viscérale et digestive au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

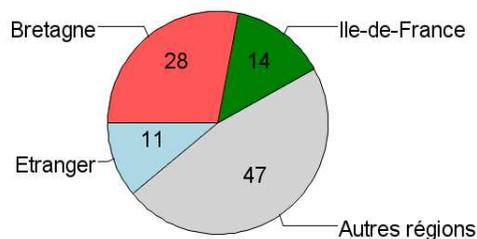


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie viscérale et digestive comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés au cours d'une période dite de post-internat.

Entre 2011 et 2013, 4 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 11 internes à l'UFR de médecine de BREST. (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

30 - Médecin : Chirurgie orthopédique et traumatologie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	4 943	3 000	4,8	96%	4%	18%	16%	757	1,2	2 243	3,6	97%	3%
Bretagne	220	139	4,3	96%	4%	17%	14%	39	1,2	100	3,1	98%	2%
<i>dont remplaçant</i>	4	4	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	4	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	216	135	4,2	96%	4%	18%	13%	39	1,2	96	3,0	98%	2%
par département :													
- Côtes d'Armor	46	24	4,0	96%	4%	17%	13%	8	1,3	16	2,7	100%	
- Finistère	59	37	4,1	100%	-	22%	16%	10	1,1	27	3,0	100%	
- Ille-et-Vilaine	55	39	3,9	97%	3%	23%	10%	9	0,9	30	3,0	100%	
- Morbihan	56	35	4,8	91%	9%	9%	11%	12	1,7	23	3,2	91%	9%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	39	24	4,4	100%	-	29%	17%	7	1,3	17	3,1	100%	
- Ts n°2	20	13	4,3	100%	-	8%	15%	3	1,0	10	3,3	100%	
- Ts n°3	17	13	4,5	92%	8%	15%	15%	8	2,7	5	1,7	s.	s.
- Ts n°4	32	18	4,7	89%	11%	6%	11%	3	0,8	15	3,9	87%	13%
- Ts n°5	48	33	3,7	100%	-	24%	12%	6	0,7	27	3,1	100%	
- Ts n°6	14	9	3,5	89%	11%	22%	11%	3	1,2	6	2,3	100%	
- Ts n°7	39	21	5,1	95%	5%	14%	10%	8	1,9	13	3,1	100%	
- Ts n°8	7	4	2,8	s.	s.	s.	s.	1	0,7	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

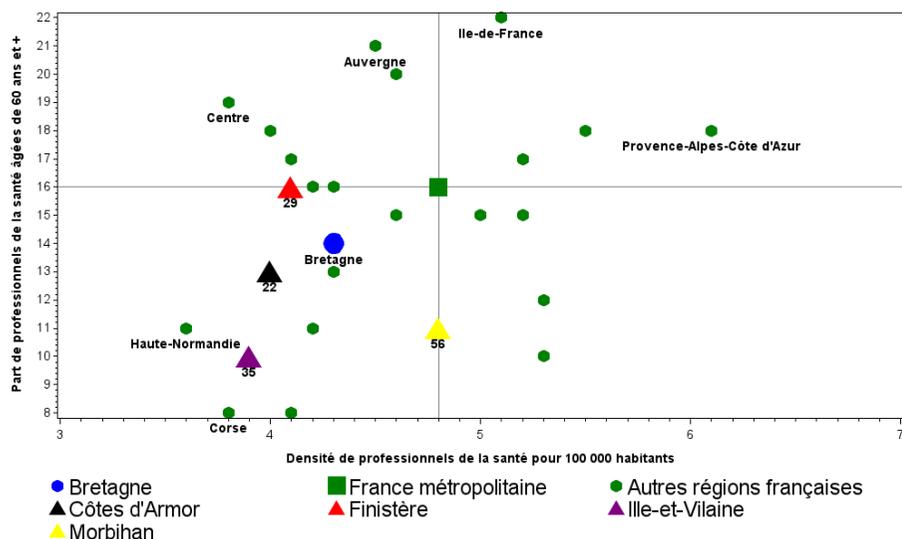
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

30 - Médecin : Chirurgie orthopédique et traumatologie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

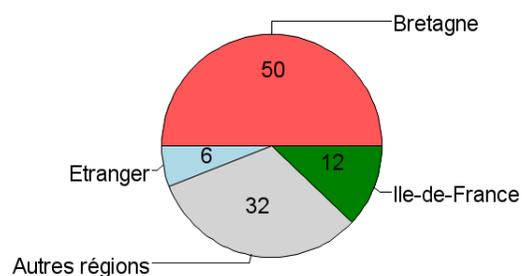


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie orthopédique et traumatologique comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés au cours d'une période dite de post-internat.

Entre 2011 et 2013, 11 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 16 internes à l'UFR de médecine de BREST. (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

31 - Médecin : Chirurgie infantile au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	381	275	0,4	60%	40%	18%	14%	166	0,3	109	0,2	69%	31%
Bretagne	23	18	0,6	50%	50%	39%	6%	13	0,4	5	0,2	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	23	18	0,6	50%	50%	39%	6%	13	0,4	5	0,2	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	4	4	0,7	s.	s.	s.	s.	4	0,7	0	0	s.	s.
- Finistère	5	5	0,6	s.	s.	s.	s.	5	0,6	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	13	8	0,8	75%	25%	50%	-	3	0,3	5	0,5	s.	s.
- Morbihan	1	1	0,1	s.	s.	s.	s.	1	0,1	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	4	4	0,7	s.	s.	s.	s.	4	0,7	0	0	s.	s.
- Ts n°2	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°3	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°4	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°5	13	8	0,9	75%	25%	50%	-	3	0,3	5	0,6	s.	s.
- Ts n°6	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°7	4	4	1,0	s.	s.	s.	s.	4	1,0	0	0	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

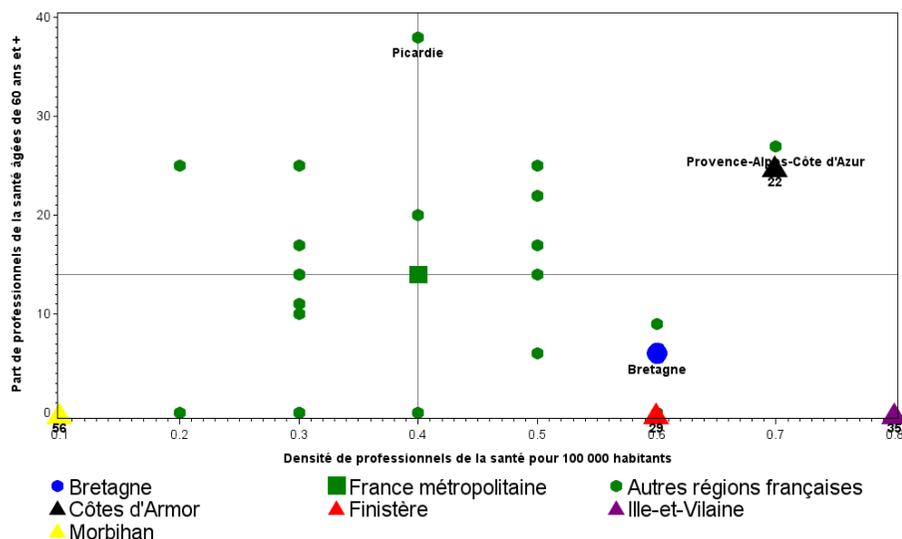
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

31 - Médecin : Chirurgie infantile au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

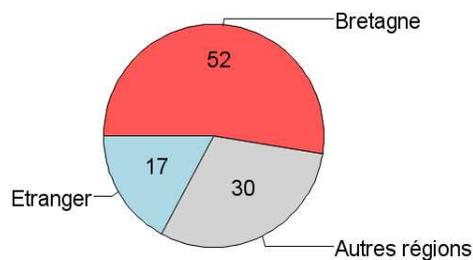


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie infantile comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés dans le cadre d'une période dite de post-internat.

Entre 2011 et 2013, un interne s'est inscrit dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 0 interne à l'UFR de médecine de BREST (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

32 - Médecin : Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours							Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
		Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 600	845	1,3	77%	23%	22%	18%	116	0,2	729	1,2	79%	21%
Bretagne	41	23	0,7	61%	39%	22%	4%	6	0,2	17	0,5	65%	35%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	41	23	0,7	61%	39%	22%	4%	6	0,2	17	0,5	65%	35%
par département :													
- Côtes d'Armor	7	3	0,5	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,5	s.	s.
- Finistère	16	8	0,9	63%	38%	25%	13%	1	0,1	7	0,8	71%	29%
- Ille-et-Vilaine	12	9	0,9	56%	44%	33%	-	2	0,2	7	0,7	57%	43%
- Morbihan	6	4	0,6	s.	s.	s.	s.	3	0,4	1	0,1	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	11	7	1,3	71%	29%	29%	14%	1	0,2	6	1,1	83%	17%
- Ts n°2	5	2	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,7	s.	s.
- Ts n°3	4	4	1,4	s.	s.	s.	s.	3	1,0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°4	2	1	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°5	11	8	0,9	50%	50%	38%	-	2	0,2	6	0,7	50%	50%
- Ts n°6	2	1	0,4	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	6	2	0,5	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,5	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

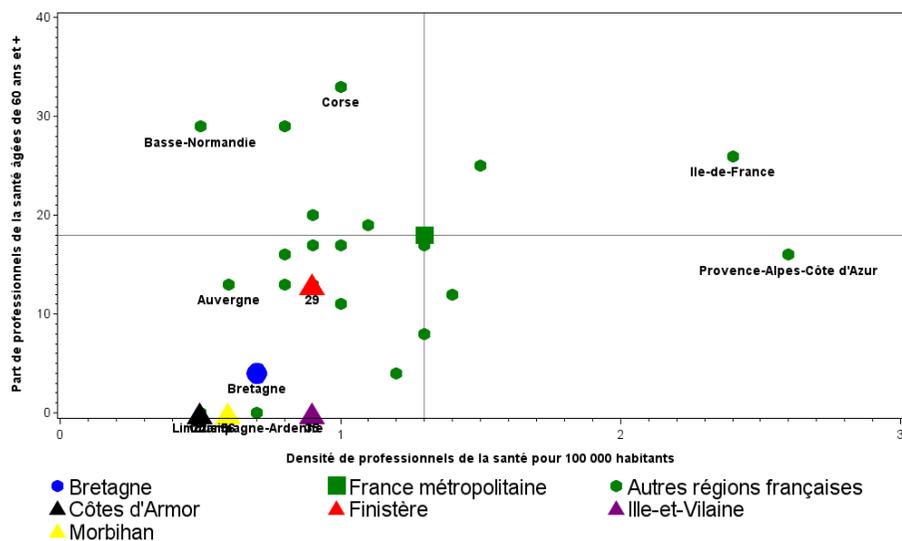
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

32 - Médecin : Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

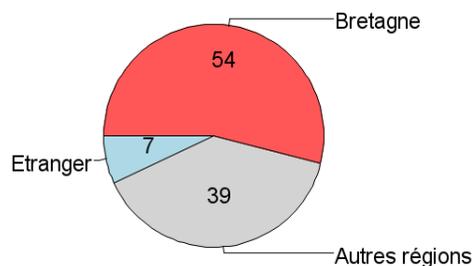


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie reconstructrice et esthétique comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés lors d'un post-internat.

Entre 2011 et 2013, 2 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 7 internes à l'UFR de médecine de BREST (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

33 - Médecin : Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	600	401	0,6	90%	10%	22%	7%	178	0,3	223	0,4	95%	5%
Bretagne	39	20	0,6	100%	-	30%	-	5	0,2	15	0,5	100%	-
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	39	20	0,6	100%	-	30%	-	5	0,2	15	0,5	100%	-
par département :													
- Côtes d'Armor	4	2	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,3	s.	s.
- Finistère	11	7	0,8	100%	-	43%	-	2	0,2	5	0,6	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	13	7	0,7	100%	-	29%	-	3	0,3	4	0,4	s.	s.
- Morbihan	11	4	0,6	s.	s.	s.	s.	0	0	4	0,6	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	7	5	0,9	s.	s.	s.	s.	2	0,4	3	0,5	s.	s.
- Ts n°2	4	2	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,7	s.	s.
- Ts n°3	2	1	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°4	9	3	0,8	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,8	s.	s.
- Ts n°5	13	7	0,8	100%	-	29%	-	3	0,3	4	0,5	s.	s.
- Ts n°6	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°7	4	2	0,5	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,5	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

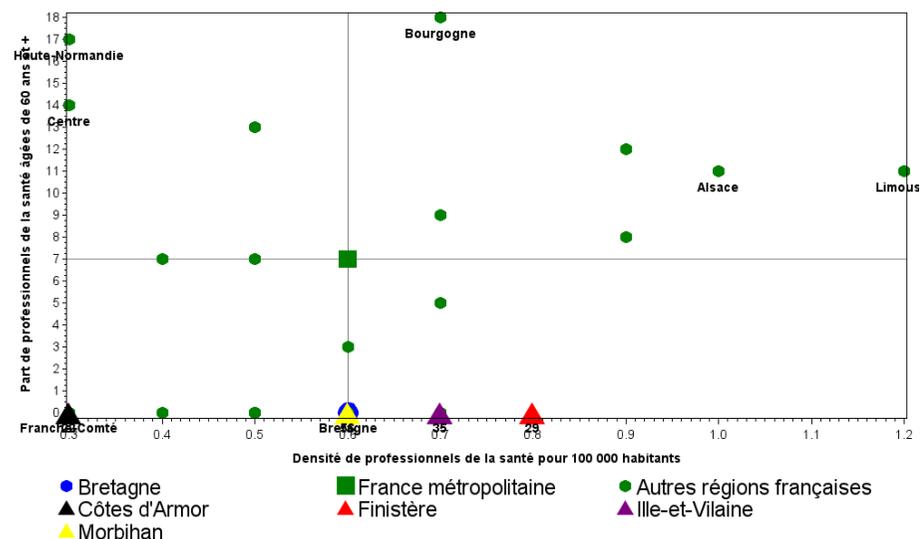
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

33 - Médecin : Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

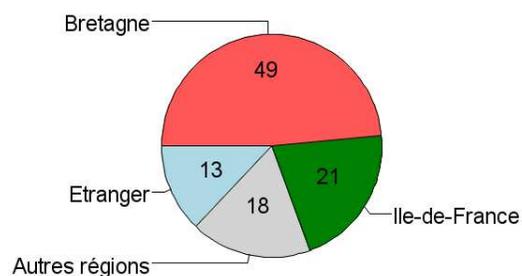


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés dans le cadre du post internat.

Entre 2011 et 2013, 3 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 4 internes à l'UFR de médecine de BREST (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

34 - Médecin : Chirurgie urologique au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 073	1 062	1,7	96%	4%	21%	14%	226	0,4	836	1,3	97%	3%
Bretagne	111	55	1,7	95%	5%	24%	7%	12	0,4	43	1,3	95%	5%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	111	55	1,7	95%	5%	24%	7%	12	0,4	43	1,3	95%	5%
par département :													
- Côtes d'Armor	32	10	1,7	80%	20%	30%	-	0	0	10	1,7	80%	20%
- Finistère	23	17	1,9	100%	-	29%	12%	4	0,4	13	1,4	100%	
- Ille-et-Vilaine	34	18	1,8	94%	6%	22%	6%	4	0,4	14	1,4	100%	
- Morbihan	22	13	1,8	100%	-	23%	8%	4	0,6	9	1,2	100%	
par territoire de santé :													
- Ts n°1	12	9	1,6	100%	-	11%	22%	2	0,4	7	1,3	100%	
- Ts n°2	8	5	1,7	s.	s.	s.	s.	2	0,7	3	1,0	s.	s.
- Ts n°3	12	6	2,1	100%	-	33%	-	3	1,0	3	1,0	s.	s.
- Ts n°4	9	5	1,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	24	15	1,7	93%	7%	27%	7%	4	0,5	11	1,2	100%	
- Ts n°6	12	5	1,9	s.	s.	s.	s.	0	0	5	1,9	s.	s.
- Ts n°7	30	8	1,9	88%	13%	25%	-	0	0	8	1,9	88%	13%
- Ts n°8	4	2	1,4	s.	s.	s.	s.	0	0	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

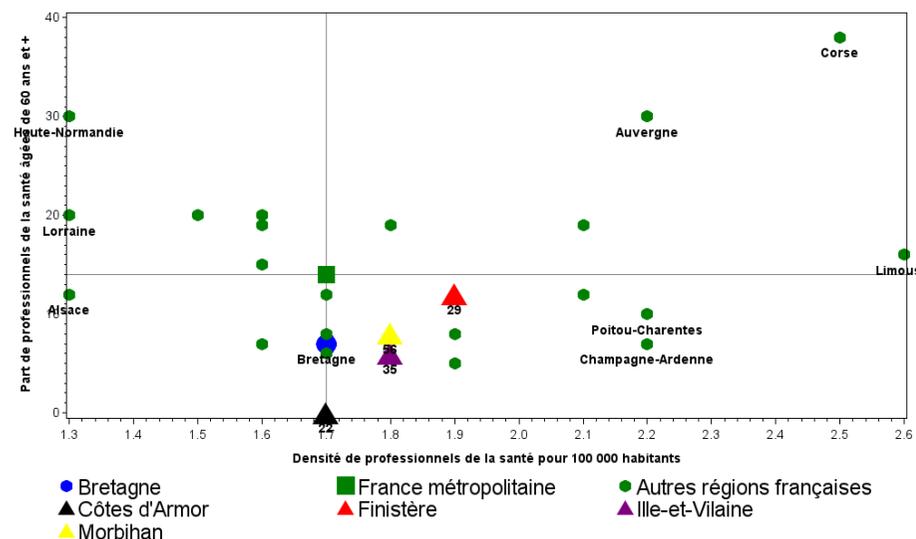
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

34 - Médecin : Chirurgie urologique au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

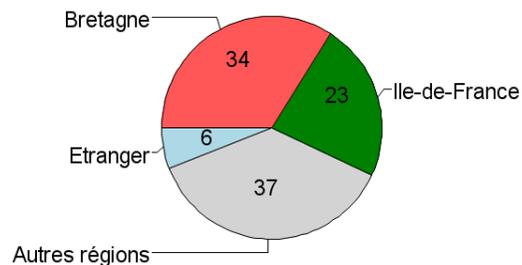


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie urologique comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés dans le cadre du post internat.

Entre 2011 et 2013, 4 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 11 internes à l'UFR de médecine de BREST. (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

35 - Médecin : Chirurgie vasculaire au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	945	498	0,8	91%	9%	13%	26%	126	0,2	372	0,6	94%	6%
Bretagne	47	28	0,9	89%	11%	18%	18%	9	0,3	19	0,6	89%	11%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	47	28	0,9	89%	11%	18%	18%	9	0,3	19	0,6	89%	11%
par département :													
- Côtes d'Armor	10	5	0,8	s.	s.	s.	s.	1	0,2	4	0,7	s.	s.
- Finistère	9	7	0,8	86%	14%	14%	29%	2	0,2	5	0,6	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	15	9	0,9	89%	11%	22%	11%	0	0	9	0,9	89%	11%
- Morbihan	13	9	1,2	100%	-	22%	22%	6	0,8	3	0,4	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	7	6	1,1	83%	17%	17%	33%	2	0,4	4	0,7	s.	s.
- Ts n°2	2	1	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	5	5	1,7	s.	s.	s.	s.	5	1,7	0	0	s.	s.
- Ts n°4	3	1	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°5	13	9	1,0	89%	11%	22%	11%	0	0	9	1,0	89%	11%
- Ts n°6	2	2	0,8	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,8	s.	s.
- Ts n°7	10	5	1,2	s.	s.	s.	s.	1	0,2	4	1,0	s.	s.
- Ts n°8	5	3	2,1	s.	s.	s.	s.	1	0,7	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

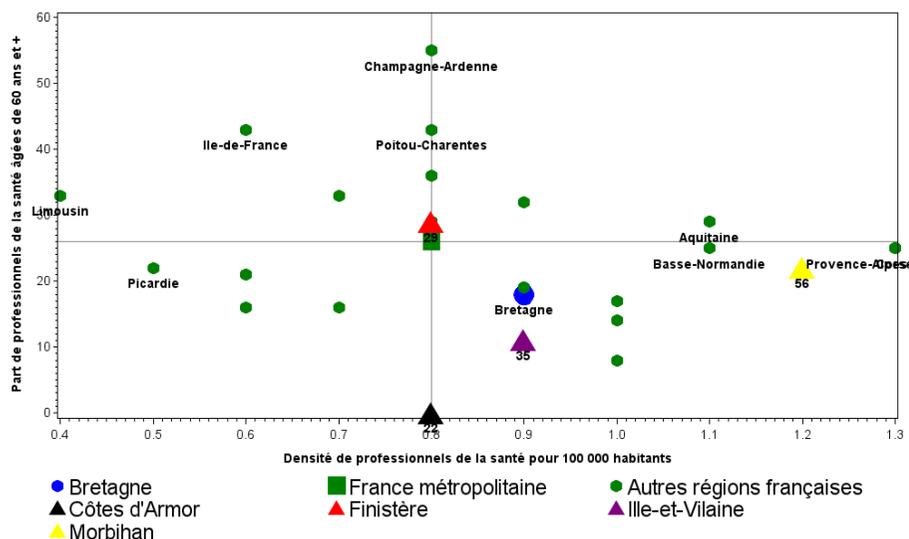
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

35 - Médecin : Chirurgie vasculaire au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus

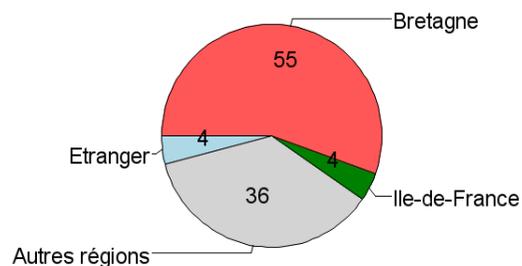


Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de chirurgie générale s'inscrivant en DESC de chirurgie vasculaire comporte 6 semestres de stages agréés pour ce DESC, dont quatre stages doivent être effectués au cours de l'internat du DES de chirurgie générale, les deux autres stages pouvant être réalisés au cours d'une période dite de post-internat.

Entre 2011 et 2013, 4 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 2 internes à l'UFR de médecine de BREST. (source : facultés de médecine).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

MEDECIN

36 - Médecin : Anesthésie réanimation au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	12 489	10 684	16,9	64%	36%	22%	27%	6 353	10,1	4 331	6,9	75%	25%
Bretagne	627	500	15,5	67%	33%	24%	22%	302	9,4	198	6,2	82%	18%
<i>dont remplaçant</i>	51	51	1,6	73%	27%	22%	43%	0	0	51	1,6	73%	27%
Bretagne (hors remplaçant)	576	452	14,0	67%	33%	25%	19%	302	9,4	150	4,7	85%	15%
par département :													
- Côtes d'Armor	109	67	11,3	67%	33%	16%	24%	40	6,7	27	4,5	81%	19%
- Finistère	141	125	13,9	69%	31%	24%	20%	84	9,3	41	4,6	93%	7%
- Ille-et-Vilaine	205	168	16,9	66%	34%	30%	19%	115	11,5	53	5,3	81%	19%
- Morbihan	121	94	12,9	66%	34%	21%	16%	65	8,9	29	4,0	86%	14%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	99	90	16,4	66%	34%	27%	19%	62	11,3	28	5,1	93%	7%
- Ts n°2	41	34	11,3	79%	21%	18%	21%	21	7,0	13	4,3	92%	8%
- Ts n°3	42	39	13,4	56%	44%	33%	13%	36	12,3	3	1,0	s.	s.
- Ts n°4	64	47	12,3	77%	23%	15%	17%	28	7,3	19	5,0	100%	
- Ts n°5	182	147	16,7	65%	35%	33%	20%	100	11,3	47	5,3	81%	19%
- Ts n°6	32	30	11,7	70%	30%	10%	17%	17	6,6	13	5,1	77%	23%
- Ts n°7	98	56	13,5	66%	34%	20%	23%	36	8,7	20	4,8	85%	15%
- Ts n°8	18	11	7,8	55%	45%	-	27%	3	2,1	8	5,7	50%	50%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

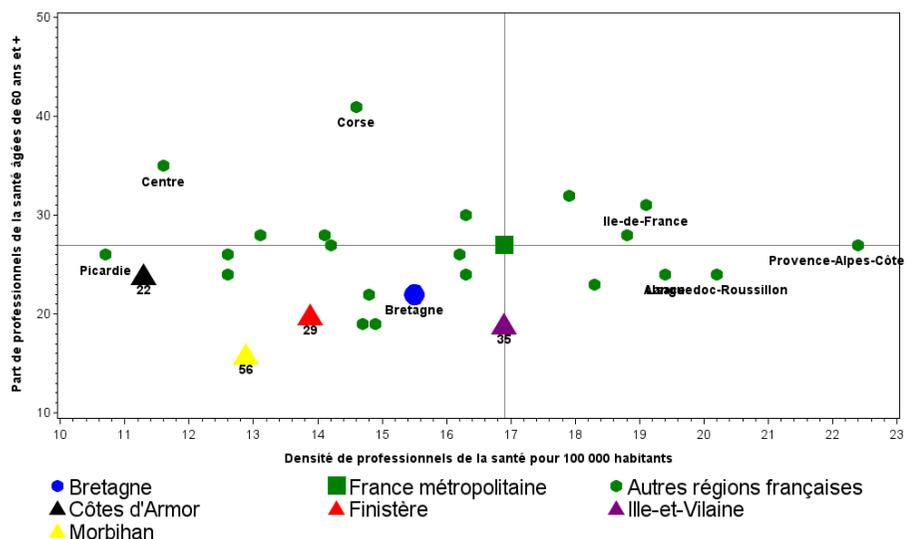
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

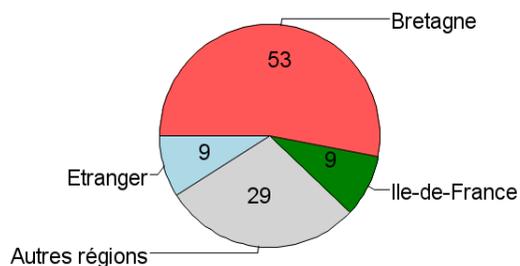
MEDECIN

36 - Médecin : Anesthésie réanimation au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes d'anesthésie-réanimation comporte 10 semestres de stages (5 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 7 postes

UFR de médecine de RENNES : 11 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 6 postes

UFR de médecine de RENNES : 12 postes

A ces postes s'ajoute, pour la rentrée de novembre 2014, 1 poste offert aux étudiants signataires d'un Contrat d'Engagement de Service Public (décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 modifié relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales) au sein de l'UFR de BREST.

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 35

UFR de médecine de RENNES : 60

Soit 95 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une hausse importante des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 80 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (30 postes pour Brest et 50 postes pour Rennes)

MEDECIN

37 - Médecin : Réanimation médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	301	281	0,4	79%	21%	32%	4%	252	0,4	29	0	97%	3%
Bretagne	5	5	0,2	s.	s.	s.	s.	5	0,2	0	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	5	5	0,2	s.	s.	s.	s.	5	0,2	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Finistère	2	2	0,2	s.	s.	s.	s.	2	0,2	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	1	1	0,1	s.	s.	s.	s.	1	0,1	0	0	s.	s.
- Morbihan	2	2	0,3	s.	s.	s.	s.	2	0,3	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°2	2	2	0,7	s.	s.	s.	s.	2	0,7	0	0	s.	s.
- Ts n°3	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°4	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°5	1	1	0,1	s.	s.	s.	s.	1	0,1	0	0	s.	s.
- Ts n°6	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°7	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

MEDECIN

37 - Médecin : Réanimation médicale au 1er janvier 2014

Effectif trop faible (≤ 10) pour réaliser des graphiques

Précaution de lecture : A noter que les effectifs figurant en page 73 concernent les médecins s'étant déclarés auprès de l'Ordre des médecins comme réanimateurs médicaux quelques soient leur spécialité d'organe d'origine, à l'exclusion des spécialistes d'organes disposant d'une formation complémentaire en réanimation mais s'étant déclarés auprès de l'Ordre comme spécialiste d'organe disposant d'une formation complémentaire en réanimation. Pour apprécier les effectifs concernés, merci de vous référer aux pages 18, 34 et 38.

Le cursus des internes s'inscrivant en DESC de réanimation médicale comporte 6 semestres de stages dont deux doivent être accomplis dans le cadre de la période dite de post-internat, les autres pouvant être réalisés durant l'internat du DES d'origine du futur réanimateur.

Peuvent accéder à ce DESC les internes inscrits en DES de :
Anesthésie-réanimation, Cardiologie, endocrinologie, gastro-entérologie, dermatologie, hématologie, médecine interne, MPR, Néphrologie, Neurologie, Oncologie, Pédiatrie, Pneumologie, Rhumatologie, chirurgie générale.

Entre 2011 et 2013, 8 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 10 internes à l'UFR de médecine de BREST.
(source : facultés de médecine).

MEDECIN

38 - Médecin : Radio-diagnostic et imagerie médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	22 659	8 308	13,2	67%	33%	18%	26%	2 129	3,4	6 179	9,8	73%	27%
Bretagne	910	355	11,0	71%	29%	17%	24%	93	2,9	262	8,1	77%	23%
<i>dont remplaçant</i>	37	37	1,1	76%	24%	19%	38%	0	0	37	1,1	76%	24%
Bretagne (hors remplaçant)	873	322	10,0	70%	30%	18%	22%	93	2,9	229	7,1	77%	23%
par département :													
- Côtes d'Armor	76	48	8,1	75%	25%	6%	29%	16	2,7	32	5,4	81%	19%
- Finistère	286	94	10,4	68%	32%	9%	26%	26	2,9	68	7,6	71%	29%
- Ille-et-Vilaine	291	116	11,6	68%	32%	26%	19%	31	3,1	85	8,5	73%	27%
- Morbihan	220	77	10,6	74%	26%	23%	19%	20	2,8	57	7,8	88%	12%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	179	59	10,8	66%	34%	10%	24%	17	3,1	42	7,7	64%	36%
- Ts n°2	104	32	10,7	75%	25%	6%	28%	8	2,7	24	8,0	83%	17%
- Ts n°3	101	35	12,0	71%	29%	29%	14%	11	3,8	24	8,2	88%	13%
- Ts n°4	108	40	10,5	75%	25%	18%	20%	8	2,1	32	8,4	88%	13%
- Ts n°5	265	90	10,2	67%	33%	30%	20%	26	2,9	64	7,3	70%	30%
- Ts n°6	39	27	10,5	74%	26%	11%	15%	5	1,9	22	8,6	82%	18%
- Ts n°7	61	38	9,2	74%	26%	5%	32%	16	3,9	22	5,3	82%	18%
- Ts n°8	16	8	5,7	88%	13%	13%	50%	2	1,4	6	4,2	100%	

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

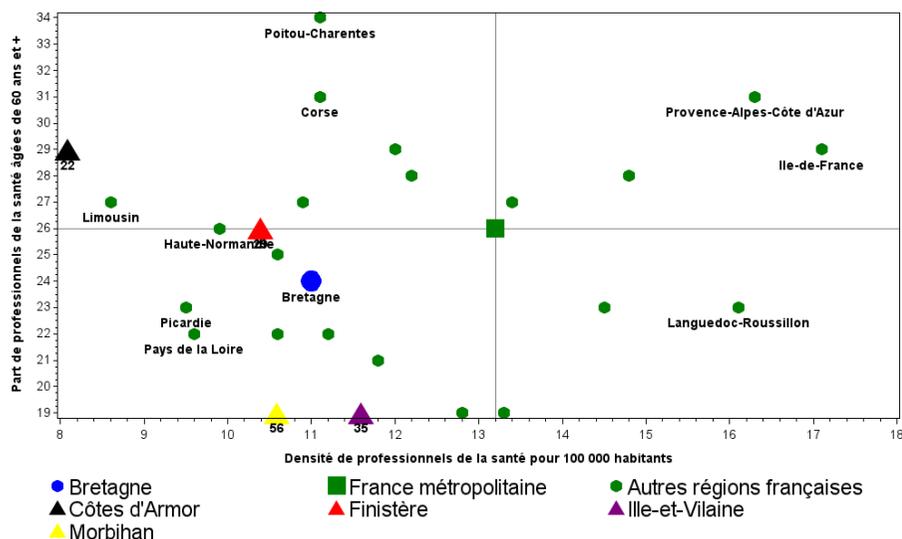
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

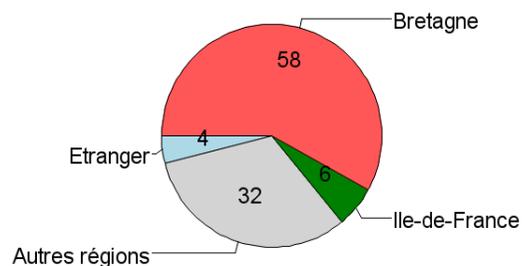
MEDECIN

38 - Médecin : Radio-diagnostic et imagerie médicale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de radiodiagnostic comporte 10 semestres de stages (5 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 5 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 4 postes

UFR de médecine de RENNES : 8 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 20 postes

UFR de médecine de RENNES : 40 postes

Soit 60 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une forte progression des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 40 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (15 postes sur Brest et sur 25 sur Rennes).

MEDECIN

39 - Médecin : Médecine nucléaire au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 057	658	1,0	61%	39%	34%	18%	306	0,5	352	0,6	69%	31%
Bretagne	47	28	0,9	61%	39%	46%	7%	13	0,4	15	0,5	73%	27%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	47	28	0,9	61%	39%	46%	7%	13	0,4	15	0,5	73%	27%
par département :													
- Côtes d'Armor	10	8	1,3	75%	25%	50%	13%	1	0,2	7	1,2	71%	29%
- Finistère	13	10	1,1	50%	50%	60%	-	5	0,6	5	0,6	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	15	11	1,1	64%	36%	36%	9%	7	0,7	4	0,4	s.	s.
- Morbihan	9	5	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	5	0,7	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	12	9	1,6	44%	56%	67%	-	5	0,9	4	0,7	s.	s.
- Ts n°2	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	5	5	1,7	s.	s.	s.	s.	0	0	5	1,7	s.	s.
- Ts n°4	4	4	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	11	11	1,2	64%	36%	36%	9%	7	0,8	4	0,5	s.	s.
- Ts n°6	4	4	1,6	s.	s.	s.	s.	0	0	4	1,6	s.	s.
- Ts n°7	10	8	1,9	75%	25%	50%	13%	1	0,2	7	1,7	71%	29%
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

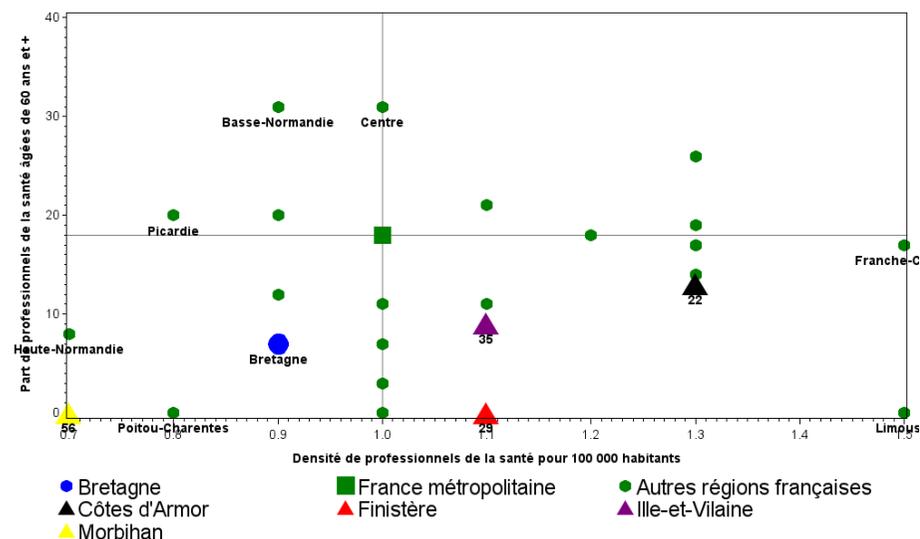
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

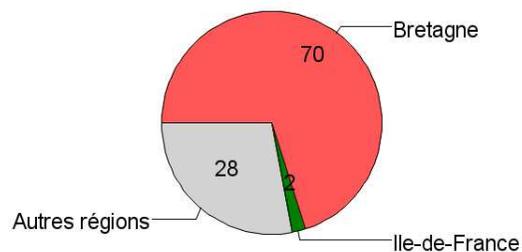
MEDECIN

39 - Médecin : Médecine nucléaire au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de médecine nucléaire comporte 6 semestres de stages pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 1 poste

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 7 postes

UFR de médecine de RENNES : 5 postes

Soit 12 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne.

MEDECIN

40 - Médecin : Anatomie et cytologie pathologiques au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 985	1 542	2,4	38%	62%	15%	23%	808	1,3	734	1,2	47%	53%
Bretagne	84	66	2,1	45%	55%	18%	15%	25	0,8	41	1,3	49%	51%
<i>dont remplaçant</i>	5	5	0,2	s.	s.	s.	s.	0	0	5	0,2	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	79	61	1,9	48%	52%	18%	13%	25	0,8	36	1,1	53%	47%
par département :													
- Côtes d'Armor	6	5	0,8	s.	s.	s.	s.	1	0,2	4	0,7	s.	s.
- Finistère	25	20	2,2	40%	60%	30%	30%	12	1,3	8	0,9	38%	63%
- Ille-et-Vilaine	35	23	2,3	57%	43%	13%	-	8	0,8	15	1,5	60%	40%
- Morbihan	13	13	1,8	38%	62%	15%	8%	4	0,6	9	1,2	44%	56%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	19	18	3,3	39%	61%	33%	33%	12	2,2	6	1,1	33%	67%
- Ts n°2	6	3	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	3	1,0	s.	s.
- Ts n°3	4	4	1,4	s.	s.	s.	s.	0	0	4	1,4	s.	s.
- Ts n°4	9	9	2,4	44%	56%	22%	11%	4	1,0	5	1,3	s.	s.
- Ts n°5	22	21	2,4	57%	43%	14%	-	8	0,9	13	1,5	62%	38%
- Ts n°6	13	13	5,1	62%	38%	-	-	0	0	13	5,1	62%	38%
- Ts n°7	6	5	1,2	s.	s.	s.	s.	1	0,2	4	1,0	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

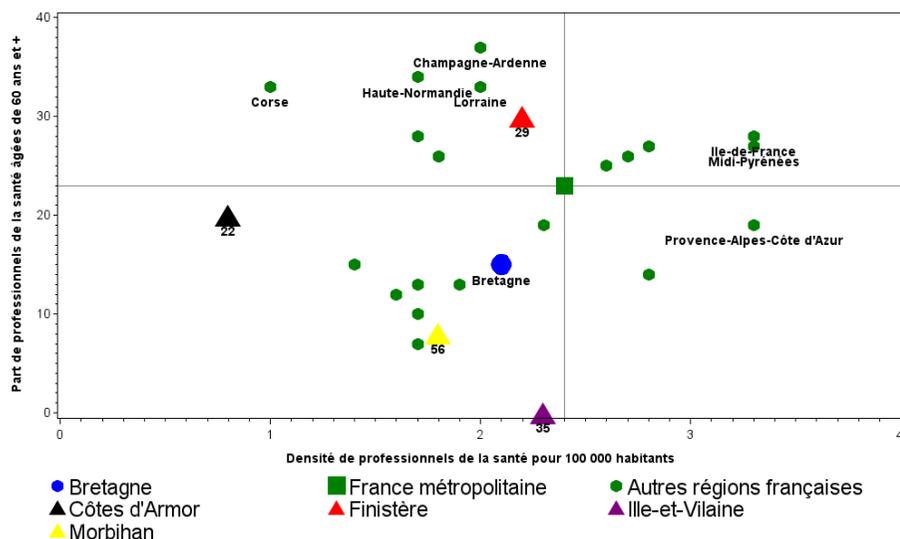
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

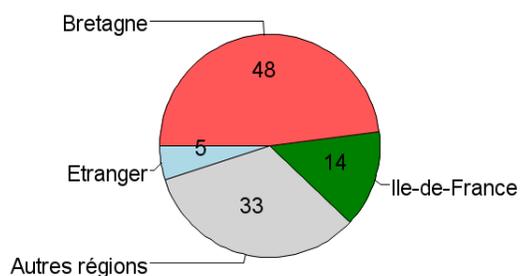
MEDECIN

40 - Médecin : Anatomie et cytologie pathologiques au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes d'anatomie et cytologie pathologique comporte 10 semestres de stages (5 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 1 poste

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 2 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 8 postes

UFR de médecine de RENNES : 10 postes

Soit 18 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

A noter une progression des effectifs formés ces dernières années, puisque l'arrêté du 12 juillet 2010 prévoyait 15 postes ouverts sur 5 ans pour les 2 UFR (5 postes sur Brest et sur 10 sur Rennes)

MEDECIN

41 - Médecin : Biologie médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%60 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 756	2 606	4,1	49%	51%	18%	10%	1 573	2,5	1 033	1,6	63%	37%
Bretagne	119	111	3,4	51%	49%	17%	11%	67	2,1	44	1,4	57%	43%
<i>dont remplaçant</i>	11	11	0,3	36%	64%	9%	27%	0	0	11	0,3	36%	64%
Bretagne (hors remplaçant)	108	100	3,1	53%	47%	18%	9%	67	2,1	33	1,0	64%	36%
par département :													
- Côtes d'Armor	11	11	1,9	36%	64%	9%	18%	7	1,2	4	0,7	s.	s.
- Finistère	39	35	3,9	60%	40%	17%	6%	23	2,6	12	1,3	58%	42%
- Ille-et-Vilaine	42	42	4,2	50%	50%	19%	5%	31	3,1	11	1,1	73%	27%
- Morbihan	16	15	2,1	67%	33%	20%	20%	9	1,2	6	0,8	67%	33%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	29	26	4,7	62%	38%	23%	8%	19	3,5	7	1,3	71%	29%
- Ts n°2	9	9	3,0	56%	44%	-	-	5	1,7	4	1,3	s.	s.
- Ts n°3	8	8	2,7	88%	13%	25%	13%	5	1,7	3	1,0	s.	s.
- Ts n°4	7	7	1,8	57%	43%	14%	14%	5	1,3	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	41	41	4,7	49%	51%	20%	5%	30	3,4	11	1,2	73%	27%
- Ts n°6	3	3	1,2	s.	s.	s.	s.	2	0,8	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	9	9	2,2	33%	67%	11%	22%	6	1,4	3	0,7	s.	s.
- Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	s.	s.	0	0	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des médecins auprès de leur ordre

Le mode d'exercice des médecins (salarié, libéral ou mixte) est déterminé sur l'ensemble des activités de chaque médecin.

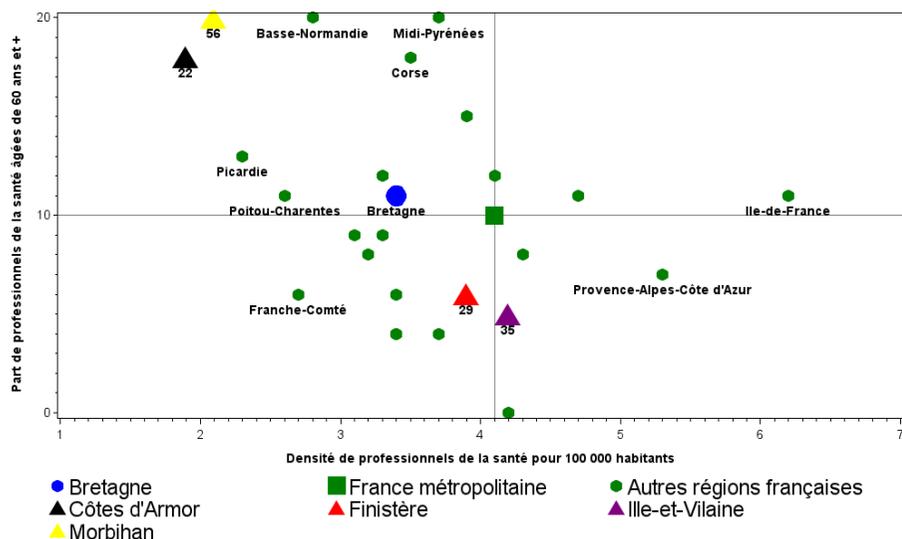
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

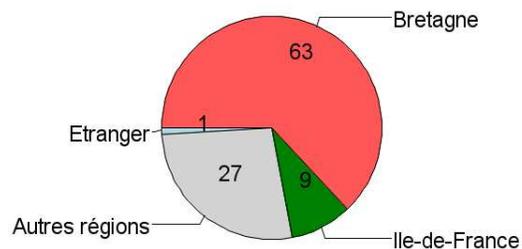
MEDECIN

41 - Médecin : Biologie médicale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 60 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Précaution de lecture :

Pour apprécier la démographie des biologistes, il convient de prendre en compte également les professionnels issus des cursus de pharmacie. Veuillez vous reporter à la page 85.

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le cursus des internes de biologie médicale issus des facultés de médecine comporte 8 semestres de stages (4 ans) pour la réalisation du 3^e cycle des études médicales, en aval de la finalisation du second cycle des études médicales et du passage de l'Examen Classant National.

L'arrêté du 1er juillet 2013 fixait le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2013-2014 :

UFR de médecine de BREST : 2 postes

UFR de médecine de RENNES : 4 postes

Tous ces postes ouverts ont été pourvus à l'occasion de l'amphithéâtre de garnison national virtuel qui s'est déroulé en aval des épreuves de l'Examen Classant National dans la perspective de la rentrée universitaire 2013-2014.

L'arrêté du 10 juillet 2014 fixe le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales pour l'année universitaire 2014-2015 :

UFR de médecine de BREST : 3 postes

UFR de médecine de RENNES : 4 postes

Les projections pour les 5 ans à venir sont :

UFR de médecine de BREST : 15

UFR de médecine de RENNES : 20

Soit 35 postes ouverts sur 5 ans sur la région Bretagne (arrêté du 10 juillet 2014 déterminant pour la période 2014-2018 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision).

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

42 - Pharmacien au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	76 584	72 113	114,3	33%	67%	31%	29%	41 187	65,3	30 926	49,0	46%	54%
Bretagne	3 567	3 378	105,0	32%	68%	29%	28%	1 757	54,6	1 621	50,4	44%	56%
<i>dont remplaçant</i>	292	288	9,0	21%	79%	30%	37%	288	9,0	0	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	3 275	3 125	97,1	32%	68%	29%	27%	1 504	46,7	1 621	50,4	44%	56%
par département :													
- Côtes d'Armor	627	595	100,1	33%	67%	28%	26%	275	46,3	320	53,8	44%	56%
- Finistère	893	861	95,7	36%	64%	26%	30%	418	46,5	443	49,2	50%	50%
- Ille-et-Vilaine	1 049	1 003	100,7	28%	72%	33%	21%	517	51,9	486	48,8	40%	60%
- Morbihan	706	685	94,2	34%	66%	26%	32%	312	42,9	373	51,3	45%	55%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	530	516	94,2	34%	66%	27%	30%	262	47,8	254	46,4	50%	50%
- Ts n°2	316	306	101,9	39%	61%	24%	31%	141	46,9	165	54,9	50%	50%
- Ts n°3	282	273	93,5	31%	69%	22%	32%	108	37,0	165	56,5	43%	57%
- Ts n°4	374	363	94,9	34%	66%	31%	32%	182	47,6	181	47,3	48%	52%
- Ts n°5	905	859	97,4	28%	72%	32%	21%	445	50,5	414	47,0	40%	60%
- Ts n°6	276	270	105,0	33%	67%	33%	21%	124	48,2	146	56,8	45%	55%
- Ts n°7	453	427	102,9	31%	69%	27%	28%	202	48,7	225	54,2	42%	58%
- Ts n°8	139	133	94,0	35%	65%	27%	27%	61	43,1	72	50,9	42%	58%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

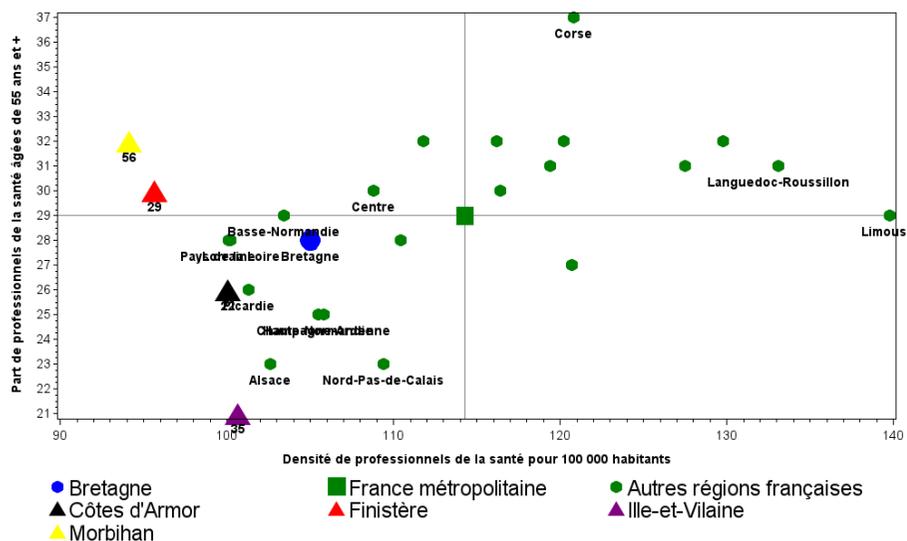
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

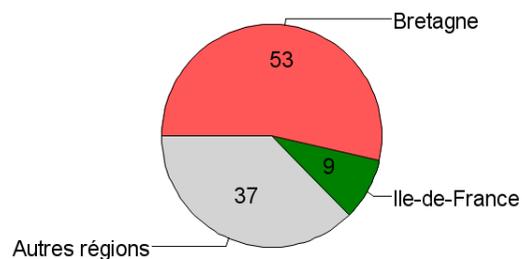
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

42 - Pharmacien au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Les effectifs des étudiants admis en 2^e année des études pharmaceutiques, après une première d'année d'études désormais commune avec les filières des études médicales, odontologiques et de sages-femmes (concours dit de la PACES) sont limités dans le cadre d'un volume annuel maximal fixés par arrêté ministériel communément désigné sous le terme de *numerus clausus*. Ce dernier est pour la pharmacie de 110 pour la Bretagne chaque année sur la période 2012-2014 (25 pour l'UFR de Brest et 85 pour celle de Rennes, en sachant que seule Rennes dispense l'enseignement des études pharmaceutiques dans la suite de la PACES pour la Bretagne).

Par ailleurs, un concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques est organisé par le Centre National de Gestion chaque année.

Il donne accès aux formations suivantes :

- * DES de pharmacie : Niveau 1 (4 semestres) et niveau 2 (4 semestres)
 - option pharmacie hospitalière - pratique et recherche
 - option pharmacie industrielle et biomédicale

- * DES d'innovation pharmaceutique et recherche : Niveau 1 (2 semestres) et Niveau 2 (6 semestres)

Durée des études des Diplômes d'études spécialisées en pharmacie : 4 ans

L'internat des études pharmaceutiques est organisé à une échelle supra régionale, à savoir pour les bretons au sein de l'interrégion Ouest constituée par les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

2 - Pharmacien : Biologie médicale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	7 637	7 454	11,8	42%	58%	23%	40%	4 030	6,4	3 424	5,4	55%	45%
Bretagne	334	326	10,1	46%	54%	21%	39%	169	5,3	157	4,9	64%	36%
<i>dont remplaçant</i>	4	4	0,1	s.	s.	s.	s.	4	0,1	0	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	330	322	10,0	46%	54%	22%	39%	165	5,1	157	4,9	64%	36%
par département :													
- Côtes d'Armor	55	55	9,3	47%	53%	18%	45%	27	4,5	28	4,7	68%	32%
- Finistère	90	88	9,8	47%	53%	24%	40%	53	5,9	35	3,9	66%	34%
- Ille-et-Vilaine	132	128	12,8	41%	59%	24%	30%	70	7,0	58	5,8	60%	40%
- Morbihan	53	52	7,2	56%	44%	17%	50%	16	2,2	36	5,0	64%	36%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	58	57	10,4	37%	63%	23%	42%	42	7,7	15	2,7	60%	40%
- Ts n°2	31	31	10,3	61%	39%	26%	35%	10	3,3	21	7,0	67%	33%
- Ts n°3	22	22	7,5	59%	41%	9%	55%	6	2,1	16	5,5	63%	38%
- Ts n°4	22	22	5,8	64%	36%	23%	45%	6	1,6	16	4,2	75%	25%
- Ts n°5	122	118	13,4	39%	61%	21%	31%	65	7,4	53	6,0	57%	43%
- Ts n°6	24	23	8,9	57%	43%	39%	30%	8	3,1	15	5,8	73%	27%
- Ts n°7	41	41	9,9	46%	54%	15%	46%	23	5,5	18	4,3	72%	28%
- Ts n°8	10	9	6,4	33%	67%	22%	56%	5	3,5	4	2,8	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

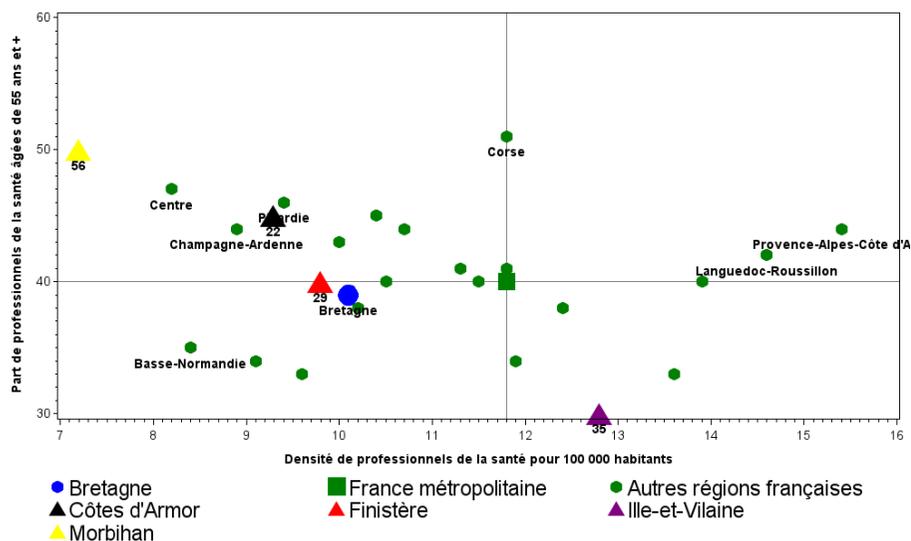
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

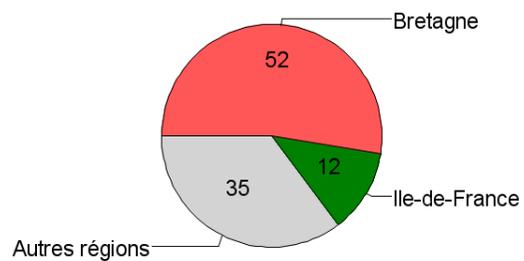
2 - Pharmacien : Biologie médicale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Précaution de lecture :
 Pour apprécier la démographie des biologistes, il convient de prendre en compte également les professionnels issus des cursus de médecine. Veuillez vous reporter à la page 81.

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

3 - Pharmacien : Titulaires d officine au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	27 523	27 505	43,6	45%	55%	19%	36%	0	0	27 505	43,6	45%	55%
Bretagne	1 465	1 464	45,5	42%	58%	17%	30%	0	0	1 464	45,5	42%	58%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	1 465	1 464	45,5	42%	58%	17%	30%	0	0	1 464	45,5	42%	58%
par département :													
- Côtes d'Armor	292	292	49,1	42%	58%	17%	27%	0	0	292	49,1	42%	58%
- Finistère	409	408	45,3	48%	52%	13%	32%	0	0	408	45,3	48%	52%
- Ille-et-Vilaine	428	428	43,0	37%	63%	20%	25%	0	0	428	43,0	37%	63%
- Morbihan	336	336	46,2	43%	57%	16%	38%	0	0	336	46,2	43%	57%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	239	239	43,6	49%	51%	13%	33%	0	0	239	43,6	49%	51%
- Ts n°2	144	144	47,9	47%	53%	13%	31%	0	0	144	47,9	47%	53%
- Ts n°3	150	149	51,0	41%	59%	17%	33%	0	0	149	51,0	41%	59%
- Ts n°4	165	165	43,2	45%	55%	16%	41%	0	0	165	43,2	45%	55%
- Ts n°5	361	361	40,9	37%	63%	20%	25%	0	0	361	40,9	37%	63%
- Ts n°6	131	131	50,9	42%	58%	16%	22%	0	0	131	50,9	42%	58%
- Ts n°7	207	207	49,9	39%	61%	19%	28%	0	0	207	49,9	39%	61%
- Ts n°8	68	68	48,1	43%	57%	13%	34%	0	0	68	48,1	43%	57%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

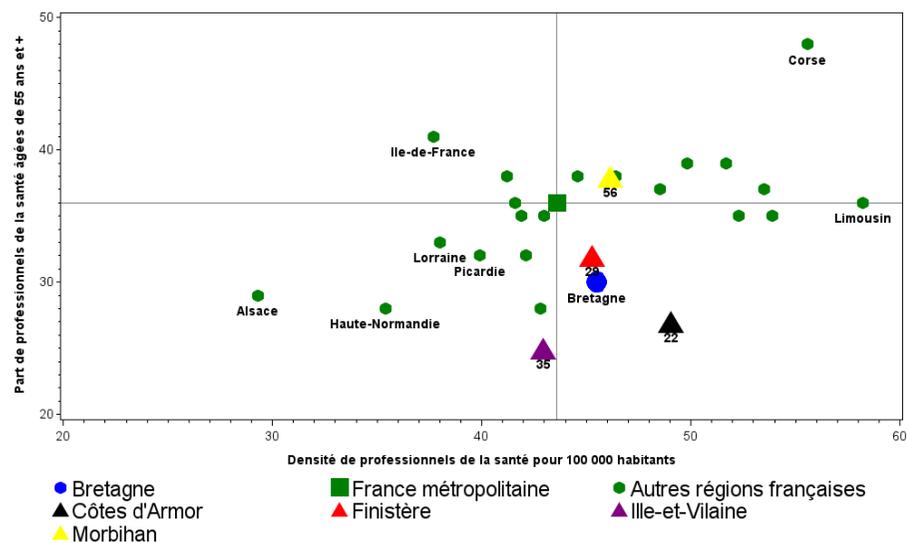
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

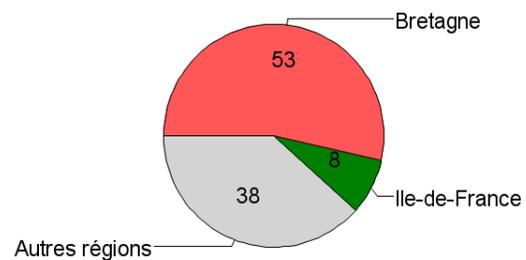
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

3 - Pharmacien : Titulaires d'officine au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

4 - Pharmacien : Adjoints d'officine au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	28 830	27 113	43,0	18%	82%	42%	23%	27 091	43,0	22	0	50%	50%
Bretagne	1 343	1 245	38,7	15%	85%	41%	24%	1 243	38,6	2	0,1	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	283	281	8,7	21%	79%	30%	36%	281	8,7	0	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	1 060	992	30,8	14%	86%	44%	22%	990	30,8	2	0,1	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	192	179	30,1	13%	87%	46%	22%	179	30,1	0	0	s.	s.
- Finistère	285	270	30,0	16%	84%	41%	28%	270	30,0	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	326	313	31,4	10%	90%	47%	15%	313	31,4	0	0	s.	s.
- Morbihan	257	243	33,4	16%	84%	41%	23%	241	33,1	2	0,3	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	165	159	29,0	15%	85%	42%	26%	159	29,0	0	0	s.	s.
- Ts n°2	103	98	32,6	18%	82%	35%	32%	98	32,6	0	0	s.	s.
- Ts n°3	98	92	31,5	10%	90%	36%	26%	90	30,8	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	145	138	36,1	17%	83%	48%	22%	138	36,1	0	0	s.	s.
- Ts n°5	276	263	29,8	10%	90%	46%	14%	263	29,8	0	0	s.	s.
- Ts n°6	93	90	35,0	14%	86%	53%	18%	90	35,0	0	0	s.	s.
- Ts n°7	138	128	30,8	13%	87%	42%	24%	128	30,8	0	0	s.	s.
- Ts n°8	42	41	29,0	20%	80%	49%	17%	41	29,0	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

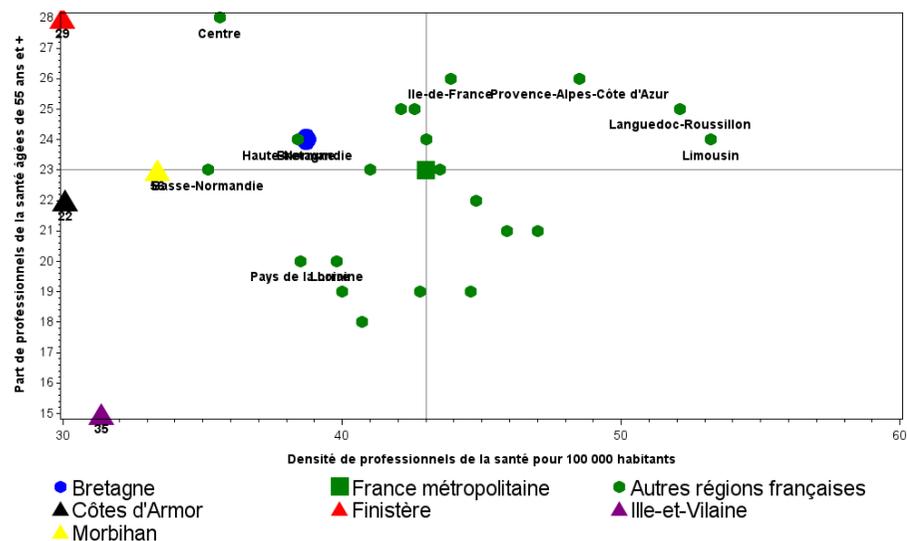
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

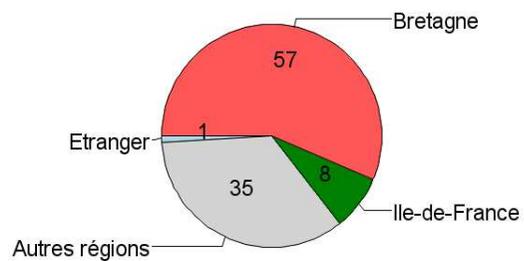
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

4 - Pharmacien : Adjoints d'officine au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

5 - Pharmacien : Industrie au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	3 994	3 453	5,5	40%	60%	45%	14%	3 450	5,5	3	0	s.	s.
Bretagne	56	47	1,5	38%	62%	62%	9%	47	1,5	0	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	56	47	1,5	38%	62%	62%	9%	47	1,5	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	9	7	1,2	57%	43%	43%	-	7	1,2	0	0	s.	s.
- Finistère	5	4	0,4	s.	s.	s.	s.	4	0,4	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	27	25	2,5	40%	60%	68%	12%	25	2,5	0	0	s.	s.
- Morbihan	15	12	1,7	25%	75%	67%	-	12	1,7	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	2	2	0,4	s.	s.	s.	s.	2	0,4	0	0	s.	s.
- Ts n°2	3	2	0,7	s.	s.	s.	s.	2	0,7	0	0	s.	s.
- Ts n°3	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
- Ts n°4	15	12	3,1	25%	75%	67%	-	12	3,1	0	0	s.	s.
- Ts n°5	22	20	2,3	35%	65%	70%	10%	20	2,3	0	0	s.	s.
- Ts n°6	5	5	1,9	s.	s.	s.	s.	5	1,9	0	0	s.	s.
- Ts n°7	3	3	0,7	s.	s.	s.	s.	3	0,7	0	0	s.	s.
- Ts n°8	6	4	2,8	s.	s.	s.	s.	4	2,8	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

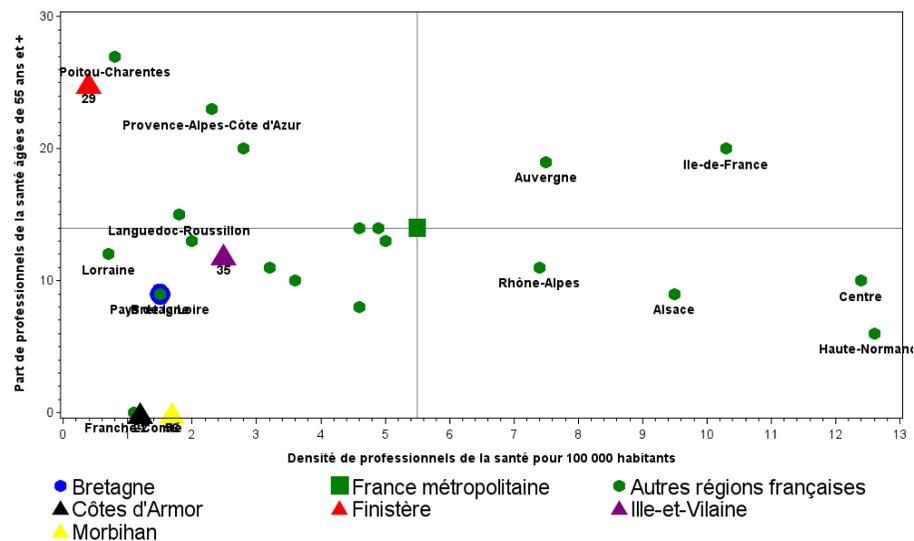
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

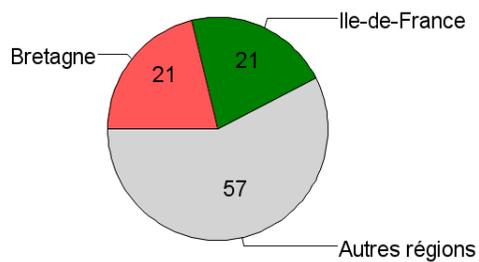
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

5 - Pharmacien : Industrie au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

6 - Pharmacien : Distribution en gros au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 398	1 246	2,0	48%	52%	39%	22%	1 245	2,0	1	0	s.	s.
Bretagne	57	47	1,5	34%	66%	57%	13%	47	1,5	0	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	5	5	0,2	s.	s.	s.	s.	5	0,2	0	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	52	42	1,3	33%	67%	60%	7%	42	1,3	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	20	12	2,0	67%	33%	50%	17%	12	2,0	0	0	s.	s.
- Finistère	7	7	0,8	43%	57%	71%	14%	7	0,8	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	22	20	2,0	15%	85%	65%	-	20	2,0	0	0	s.	s.
- Morbihan	3	3	0,4	s.	s.	s.	s.	3	0,4	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	4	4	0,7	s.	s.	s.	s.	4	0,7	0	0	s.	s.
- Ts n°2	3	3	1,0	s.	s.	s.	s.	3	1,0	0	0	s.	s.
- Ts n°3	1	1	0,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	0	0	s.	s.
- Ts n°4	2	2	0,5	s.	s.	s.	s.	2	0,5	0	0	s.	s.
- Ts n°5	22	20	2,3	15%	85%	65%	-	20	2,3	0	0	s.	s.
- Ts n°6	1	1	0,4	s.	s.	s.	s.	1	0,4	0	0	s.	s.
- Ts n°7	19	11	2,6	73%	27%	45%	18%	11	2,6	0	0	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

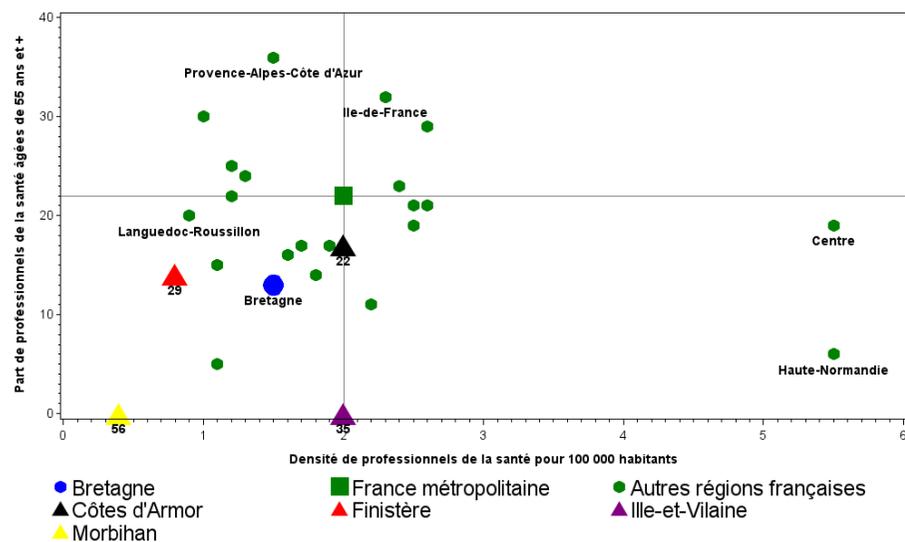
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

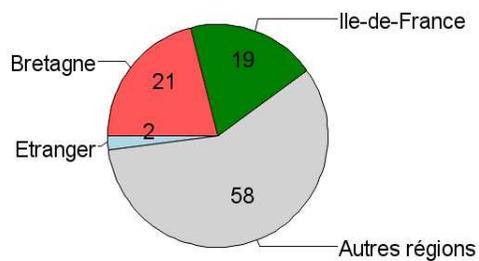
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

6 - Pharmacien : Distribution en gros au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

7 - Pharmacien : Etablissements de santé au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	7 015	6 374	10,1	25%	75%	35%	22%	6 294	10,0	80	0,1	70%	30%
Bretagne	312	289	9,0	29%	71%	37%	21%	288	9,0	1	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	312	289	9,0	29%	71%	37%	21%	288	9,0	1	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	59	55	9,3	25%	75%	31%	20%	55	9,3	0	0	s.	s.
- Finistère	97	93	10,3	28%	72%	38%	23%	92	10,2	1	0,1	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	114	104	10,4	29%	71%	43%	17%	104	10,4	0	0	s.	s.
- Morbihan	42	40	5,5	38%	63%	23%	25%	40	5,5	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	62	59	10,8	22%	78%	41%	22%	59	10,8	0	0	s.	s.
- Ts n°2	32	31	10,3	39%	61%	35%	23%	30	10,0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	11	11	3,8	18%	82%	9%	18%	11	3,8	0	0	s.	s.
- Ts n°4	25	24	6,3	42%	58%	21%	38%	24	6,3	0	0	s.	s.
- Ts n°5	102	92	10,4	29%	71%	43%	18%	92	10,4	0	0	s.	s.
- Ts n°6	22	20	7,8	25%	75%	40%	15%	20	7,8	0	0	s.	s.
- Ts n°7	45	42	10,1	24%	76%	33%	19%	42	10,1	0	0	s.	s.
- Ts n°8	13	11	7,8	36%	64%	27%	9%	11	7,8	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

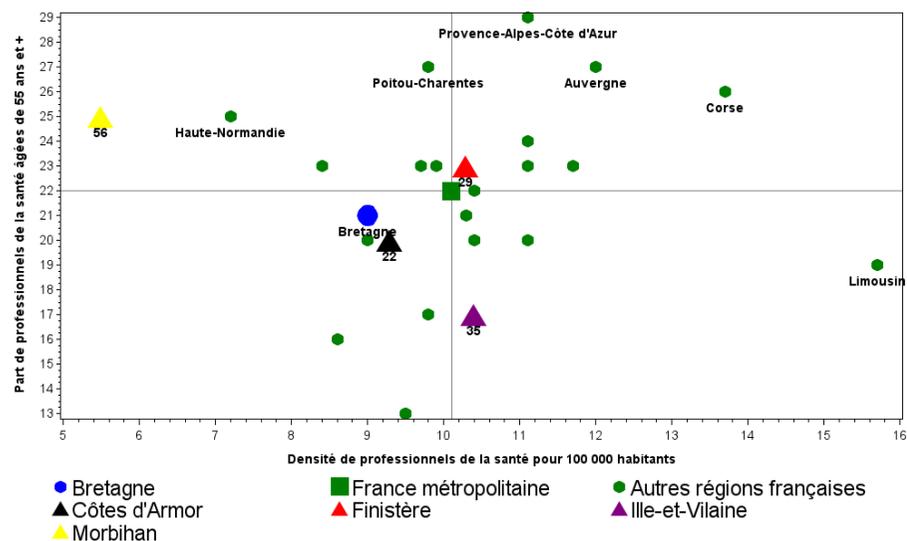
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

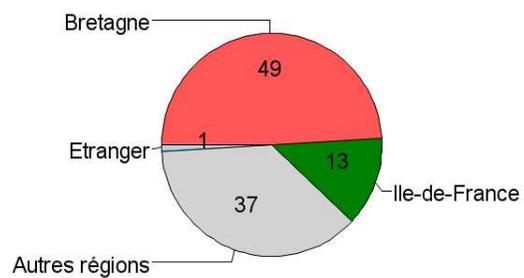
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

7 - Pharmacien : Etablissements de santé au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

8 - Chirurgien-Dentiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	45 380	40 344	64,0	59%	41%	27%	36%	4 107	6,5	36 237	57,5	61%	39%
Bretagne	2 297	2 067	64,2	56%	44%	27%	33%	143	4,4	1 924	59,8	57%	43%
<i>dont remplaçant</i>	14	14	0,4	50%	50%	86%	7%	0	0	14	0,4	50%	50%
Bretagne (hors remplaçant)	2 283	2 056	63,9	56%	44%	26%	33%	143	4,4	1 913	59,5	57%	43%
par département :													
- Côtes d'Armor	364	356	59,9	54%	46%	26%	36%	16	2,7	340	57,2	55%	45%
- Finistère	624	578	64,2	58%	42%	25%	35%	40	4,4	538	59,8	59%	41%
- Ille-et-Vilaine	795	688	69,0	52%	48%	32%	27%	69	6,9	619	62,1	53%	47%
- Morbihan	500	460	63,3	61%	39%	22%	37%	21	2,9	439	60,4	62%	38%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	376	343	62,6	55%	45%	29%	32%	25	4,6	318	58,1	57%	43%
- Ts n°2	215	203	67,6	62%	38%	19%	41%	15	5,0	188	62,6	63%	37%
- Ts n°3	215	201	68,9	58%	42%	21%	35%	13	4,5	188	64,4	60%	40%
- Ts n°4	260	243	63,5	64%	36%	23%	36%	5	1,3	238	62,2	64%	36%
- Ts n°5	710	608	69,0	50%	50%	34%	25%	62	7,0	546	61,9	51%	49%
- Ts n°6	172	165	64,2	63%	37%	23%	39%	11	4,3	154	59,9	65%	35%
- Ts n°7	266	261	62,9	53%	47%	25%	34%	11	2,6	250	60,2	53%	47%
- Ts n°8	69	62	43,8	63%	37%	26%	39%	3	2,1	59	41,7	64%	36%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

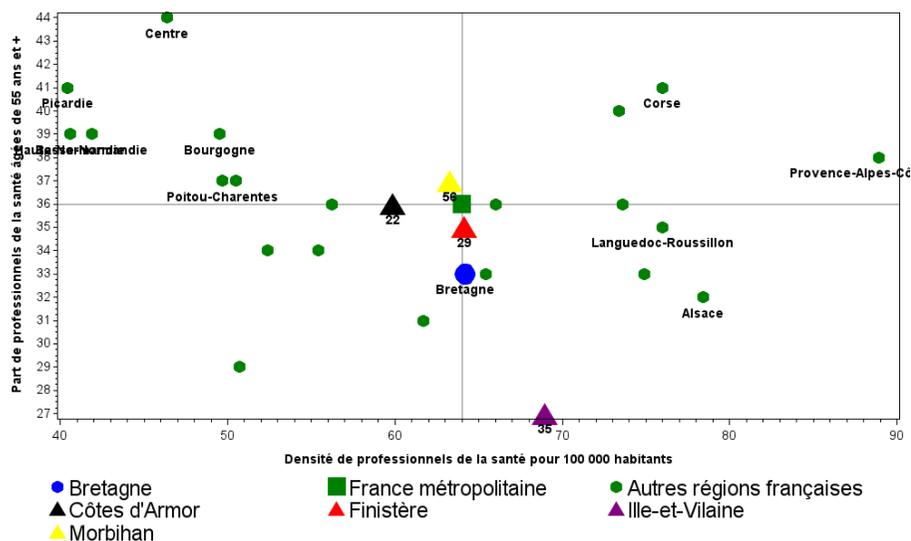
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

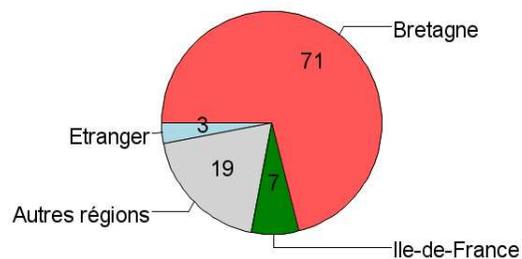
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

8 - Chirurgien-Dentiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Les effectifs des étudiants admis en 2^e année des études odontologiques, après une première d'année d'études désormais commune avec les filières des études médicales, pharmaceutiques et de sages-femmes (concours dit de la PACES) sont limités dans le cadre d'un volume annuel maximal fixés par arrêté ministériel communément désigné sous le terme de *numerus clausus*. Ce dernier est pour l'odontologie de 45 pour l'UFR de Rennes et de 26 pour l'UFR de Brest (arrêté du 31 décembre 2013 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2013-2014). A noter que la faculté dentaire de Rennes accueille également les étudiants admis en deuxième année des études odontologiques de la PACES de la faculté de Caen, qui ne dispose pas de faculté dentaire (20 places).

Par ailleurs, un concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études odontologiques est organisé par le Centre National de Gestion chaque année.

L'internat des études odontologiques est organisé à une échelle supra régionale, à savoir pour les bretons au sein de l'interrégion Ouest constituée par les régions Bretagne, Centre, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

9 - Chirurgien-Dentiste : Orthopédie dento-faciale au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	2 634	2 227	3,5	42%	58%	22%	32%	172	0,3	2 055	3,3	43%	57%
Bretagne	135	118	3,7	53%	47%	20%	42%	3	0,1	115	3,6	53%	47%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	135	118	3,7	53%	47%	20%	42%	3	0,1	115	3,6	53%	47%
par département :													
- Côtes d'Armor	24	24	4,0	54%	46%	29%	54%	0	0	24	4,0	54%	46%
- Finistère	23	22	2,4	36%	64%	18%	41%	0	0	22	2,4	36%	64%
- Ille-et-Vilaine	59	48	4,8	54%	46%	21%	33%	3	0,3	45	4,5	56%	44%
- Morbihan	29	28	3,9	64%	36%	18%	50%	0	0	28	3,9	64%	36%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	13	12	2,2	42%	58%	17%	33%	0	0	12	2,2	42%	58%
- Ts n°2	9	9	3,0	33%	67%	22%	44%	0	0	9	3,0	33%	67%
- Ts n°3	11	11	3,8	55%	45%	18%	64%	0	0	11	3,8	55%	45%
- Ts n°4	17	16	4,2	63%	38%	19%	38%	0	0	16	4,2	63%	38%
- Ts n°5	54	43	4,9	53%	47%	21%	35%	3	0,3	40	4,5	55%	45%
- Ts n°6	12	11	4,3	82%	18%	18%	45%	0	0	11	4,3	82%	18%
- Ts n°7	17	17	4,1	35%	65%	35%	47%	0	0	17	4,1	35%	65%
- Ts n°8	2	2	1,4	s.	s.	s.	s.	0	0	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

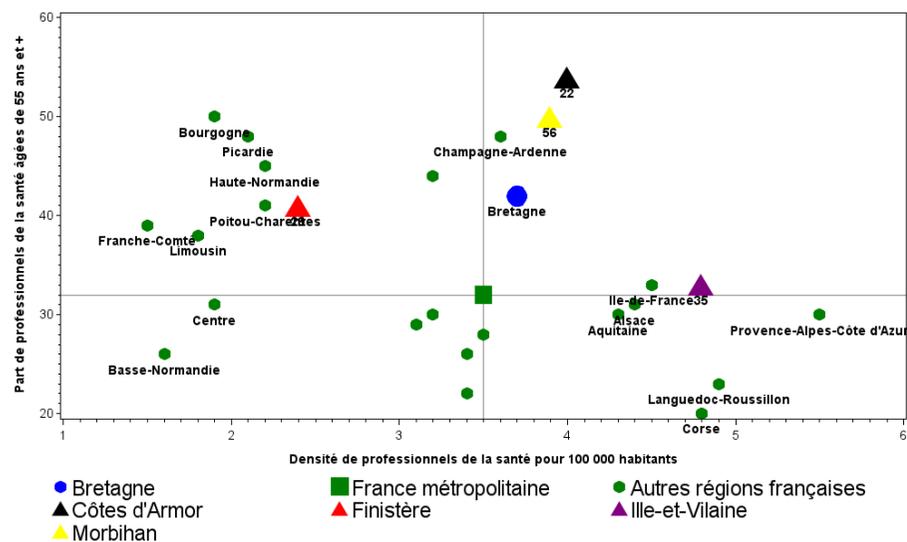
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

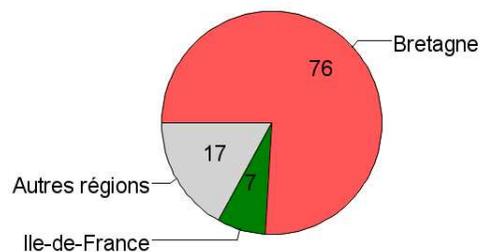
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

9 - Chirurgien-Dentiste : Orthopédie dento-faciale au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

AUTRES PROFESSIONS MEDICALES
10 - Sage-Femme au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	21 423	19 466	30,9	2%	98%	51%	13%	15 248	24,2	4 218	6,7	2%	98%
Bretagne	1 103	1 031	32,0	3%	97%	54%	10%	820	25,5	211	6,6	1%	99%
<i>dont remplaçant</i>	16	16	0,5	6%	94%	69%	13%	13	0,4	3	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	1 087	1 017	31,6	2%	98%	53%	10%	808	25,1	209	6,5	1%	99%
par département :													
- Côtes d'Armor	167	157	26,4	3%	97%	50%	10%	127	21,4	30	5,0		100%
- Finistère	274	256	28,4	3%	97%	55%	12%	198	22,0	58	6,4	2%	98%
- Ille-et-Vilaine	394	374	37,5	3%	97%	55%	10%	297	29,8	77	7,7	1%	99%
- Morbihan	252	238	32,7	1%	99%	50%	7%	188	25,9	50	6,9		100%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	169	159	29,0	3%	97%	58%	9%	129	23,5	30	5,5	3%	97%
- Ts n°2	98	91	30,3	3%	97%	51%	15%	66	22,0	25	8,3		100%
- Ts n°3	95	93	31,9	3%	97%	52%	4%	74	25,4	19	6,5		100%
- Ts n°4	127	121	31,6	-	100%	50%	9%	91	23,8	30	7,8		100%
- Ts n°5	358	340	38,6	3%	97%	55%	10%	266	30,2	74	8,4	1%	99%
- Ts n°6	64	63	24,5	-	100%	52%	14%	52	20,2	11	4,3		100%
- Ts n°7	136	128	30,8	3%	97%	48%	9%	105	25,3	23	5,5		100%
- Ts n°8	40	36	25,5	-	100%	50%	14%	29	20,5	7	4,9		100%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

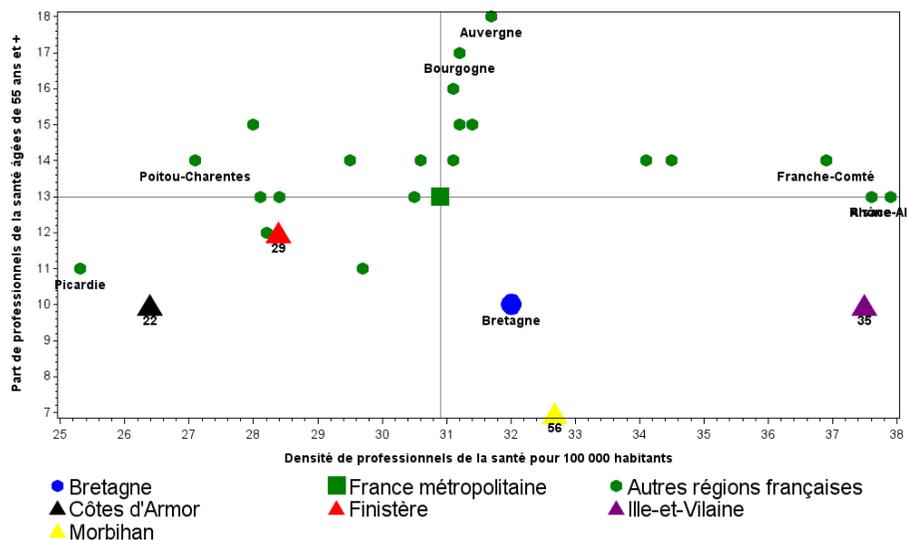
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

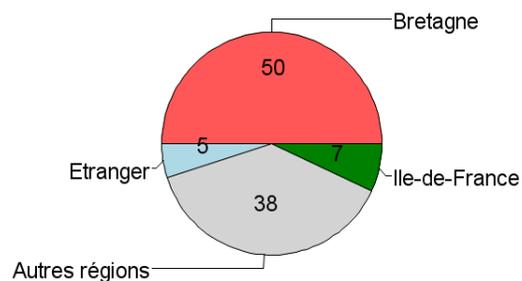
AUTRES PROFESSIONS MEDICALES

10 - Sage-Femme au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le Diplôme d'Etat de sage-femme se prépare en 5 ans. La formation est assurée dans des écoles de sages-femmes agréées par le Conseil Régional.

Pour accéder à ces écoles, les étudiants doivent préalablement avoir validé l'examen classant organisé au cours de la 1ère année des études de santé (PACES).

Les études durent ensuite quatre années (deux cycles de 2 ans chacun) et comprennent tout au long du cursus des enseignements théoriques, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des stages.

Un diplôme intermédiaire de grade licence, le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est délivré par les universités aux étudiants qui ont validé les 6 premiers semestres de formation en vue du diplôme d'Etat de sage-femme grâce à l'obtention de 180 crédits européens (Licence 1=PACES + Licence 2 et 3=premier cycle des études).

En Bretagne, deux écoles proposent le diplôme d'Etat de sage-femme, une à Brest et une à Rennes.

Le *numerus clausus* PACES fixé chaque année par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé pour la rentrée de septembre 2013 était de 23 places pour l'école de Brest et 27 places pour celle de Rennes.

Ont été diplômés en 2013 : 30 personnes à Rennes dont 26 de la promotion sortante et 4 redoublants et 22 personnes à Brest.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

11 - Audio-Prothésiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	4 096	2 736	4,3	52%	48%	55%	16%	1 828	2,9	908	1,4	64%	36%
Bretagne	215	151	4,7	48%	52%	60%	9%	75	2,3	76	2,4	54%	46%
<i>dont remplaçant</i>	1	1	0	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	214	150	4,7	47%	53%	60%	9%	75	2,3	75	2,3	53%	47%
par département :													
- Côtes d'Armor	40	26	4,4	50%	50%	65%	15%	17	2,9	9	1,5	56%	44%
- Finistère	59	44	4,9	43%	57%	61%	5%	8	0,9	36	4,0	42%	58%
- Ille-et-Vilaine	67	52	5,2	48%	52%	63%	8%	34	3,4	18	1,8	67%	33%
- Morbihan	48	39	5,4	49%	51%	56%	10%	25	3,4	14	1,9	57%	43%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	32	26	4,7	46%	54%	65%	4%	6	1,1	20	3,7	40%	60%
- Ts n°2	23	20	6,7	45%	55%	60%	5%	0	0	20	6,7	45%	55%
- Ts n°3	23	19	6,5	47%	53%	58%	-	12	4,1	7	2,4	57%	43%
- Ts n°4	25	19	5,0	58%	42%	53%	21%	13	3,4	6	1,6	67%	33%
- Ts n°5	59	44	5,0	52%	48%	64%	7%	30	3,4	14	1,6	79%	21%
- Ts n°6	17	14	5,4	43%	57%	64%	14%	7	2,7	7	2,7	43%	57%
- Ts n°7	29	18	4,3	50%	50%	72%	11%	11	2,6	7	1,7	71%	29%
- Ts n°8	6	6	4,2	33%	67%	50%	17%	3	2,1	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

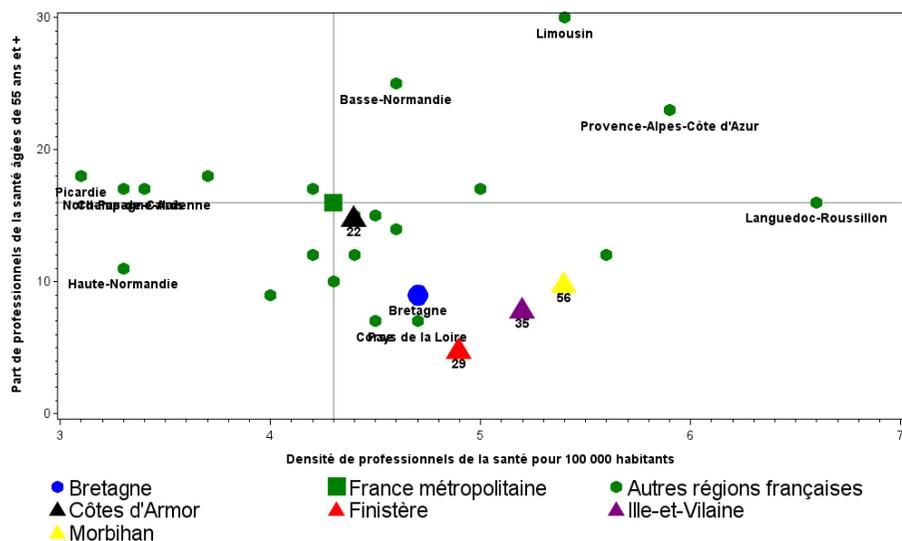
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

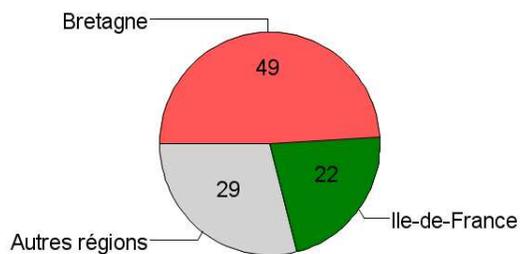
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

11 - Audio-Prothésiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'État d'audioprothésiste se prépare en 3 années après le baccalauréat.

La formation s'effectue soit à l'université, dans le cadre des UFR de médecine et de pharmacie (Bordeaux, Montpellier 1, Lyon 1, Rennes, Nancy ou Toulouse 3), dans une école spécialisée ou au CNAM.

Quel que soit le lieu, l'accès à la formation se fait sur examen d'entrée ou concours.

L'école d'audioprothésiste de Bretagne se situe sur le territoire de santé n° 5 à Fougères. Elle dépend de l'université Rennes 1.

La formation comporte des enseignements théoriques, des enseignements dirigés, des enseignements pratiques, des stages et la soutenance d'un mémoire de recherche soit 2855 heures.

Le nombre de places ouvertes pour l'École d'audioprothèse de Fougères à la rentrée de septembre 2013 était de 30.

Le nombre de diplômés en 2013 : 25.

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			ECOLE D'AUDIOPROTHESISTE		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	EIA	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
30	25	TS5	30	25	FOUGERES	30	25

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

2 - Diététicien au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	10 338	9 114	14,5	6%	94%	61%	13%	6 312	10,0	2 802	4,4	7%	93%
Bretagne	475	427	13,3	5%	95%	54%	13%	307	9,5	120	3,7	6%	94%
<i>dont remplaçant</i>	3	3	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	472	425	13,2	5%	95%	53%	13%	307	9,5	118	3,7	6%	94%
par département :													
- Côtes d'Armor	80	73	12,3	8%	92%	52%	12%	50	8,4	23	3,9	9%	91%
- Finistère	144	131	14,6	5%	95%	56%	17%	107	11,9	24	2,7	13%	88%
- Ille-et-Vilaine	149	134	13,4	7%	93%	53%	13%	96	9,6	38	3,8	3%	97%
- Morbihan	99	91	12,5	2%	98%	51%	9%	55	7,6	36	5,0	3%	97%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	93	89	16,2	8%	92%	54%	15%	75	13,7	14	2,6	21%	79%
- Ts n°2	48	43	14,3	2%	98%	60%	16%	33	11,0	10	3,3	10%	90%
- Ts n°3	35	34	11,6	-	100%	35%	21%	21	7,2	13	4,5	-	100%
- Ts n°4	60	55	14,4	2%	98%	60%	5%	33	8,6	22	5,8	5%	95%
- Ts n°5	130	118	13,4	6%	94%	52%	14%	87	9,9	31	3,5	3%	97%
- Ts n°6	33	28	10,9	7%	93%	50%	7%	14	5,4	14	5,4	-	100%
- Ts n°7	62	57	13,7	9%	91%	56%	14%	39	9,4	18	4,3	11%	89%
- Ts n°8	11	11	7,8	9%	91%	64%	-	7	4,9	4	2,8	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

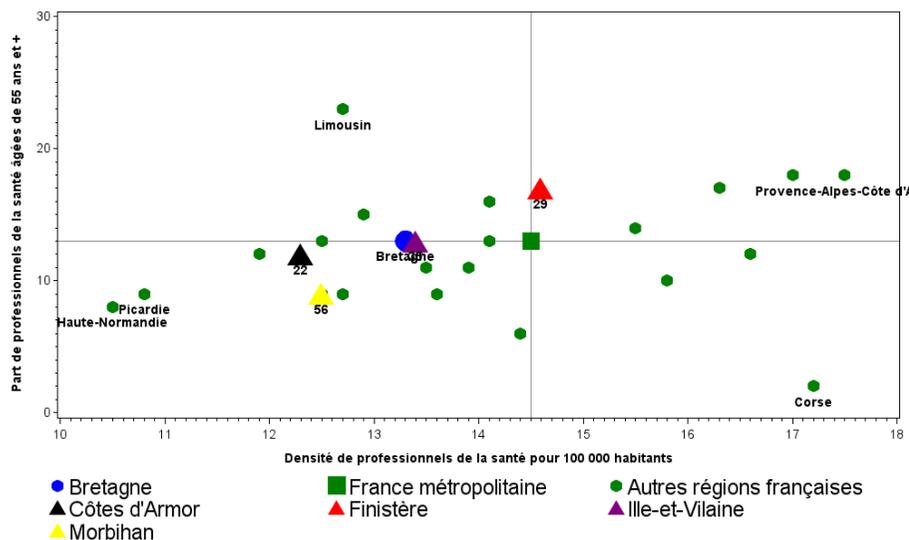
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

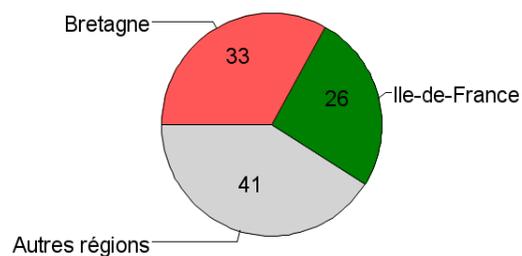
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

2 - Diététicien au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

La formation à ce jour en Bretagne

Deux diplômes permettent d'accéder à la profession de diététicien :

- Le BTS Diététique,
- Le DUT Génie biologique, option Diététique.

Le BTS diététique et le DUT génie biologique option diététique sont accessibles sur dossier aux bacheliers. Ce sont les deux seuls diplômes à bac + 2 donnant directement accès à la profession. Le 1er se prépare en école publique ou privée ; le second à l'université.

La formation s'effectue en alternance, elle est de 1617 heures dont 847 en entreprise.

Après le BTS ou le DUT, il est possible de se spécialiser ou acquérir une double compétence en préparant une licence professionnelle (bac + 3) en 1 an, hors Ile-de-France.

A noter : un diplôme d'Etat de diététicien est à l'étude. Il pourrait voir le jour dans les années à venir (3 années d'études après le bac).

En Bretagne, quatre écoles proposent le BTS Diététique, une en territoire 7, à St Brieuc et trois en territoire 5, deux à Rennes et une à Cesson-Sévigné.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

3 - Ergothérapeute au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	9 967	8 890	14,1	13%	87%	60%	12%	8 174	13,0	716	1,1	17%	83%
Bretagne	624	560	17,4	13%	87%	52%	18%	517	16,1	43	1,3	9%	91%
<i>dont remplaçant</i>	10	10	0,3	10%	90%	90%	-	0	0	10	0,3	10%	90%
Bretagne (hors remplaçant)	614	550	17,1	13%	87%	51%	19%	517	16,1	33	1,0	9%	91%
par département :													
- Côtes d'Armor	130	125	21,0	18%	82%	46%	22%	123	20,7	2	0,3	s.	s.
- Finistère	164	149	16,6	10%	90%	56%	16%	131	14,6	18	2,0	11%	89%
- Ille-et-Vilaine	191	162	16,3	14%	86%	54%	17%	154	15,5	8	0,8	13%	88%
- Morbihan	129	120	16,5	13%	87%	50%	19%	114	15,7	6	0,8		100%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	103	90	16,4	10%	90%	48%	19%	77	14,1	13	2,4	8%	92%
- Ts n°2	59	58	19,3	12%	88%	71%	10%	53	17,6	5	1,7	s.	s.
- Ts n°3	74	74	25,4	20%	80%	42%	24%	72	24,7	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	43	35	9,2	3%	97%	66%	14%	32	8,4	3	0,8	s.	s.
- Ts n°5	174	149	16,9	13%	87%	54%	17%	141	16,0	8	0,9	13%	88%
- Ts n°6	33	27	10,5	11%	89%	48%	19%	27	10,5	0	0	s.	s.
- Ts n°7	89	86	20,7	16%	84%	49%	19%	85	20,5	1	0,2	s.	s.
- Ts n°8	39	37	26,2	16%	84%	35%	27%	35	24,7	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

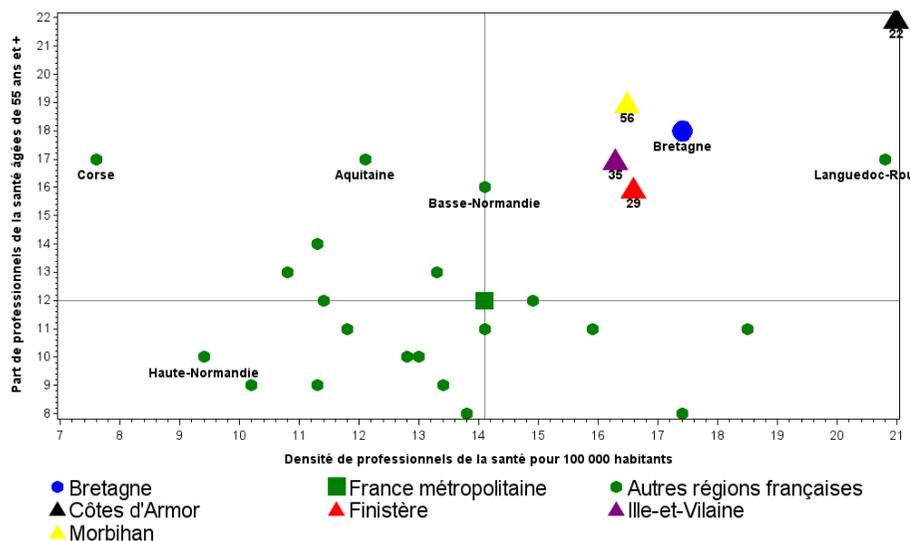
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

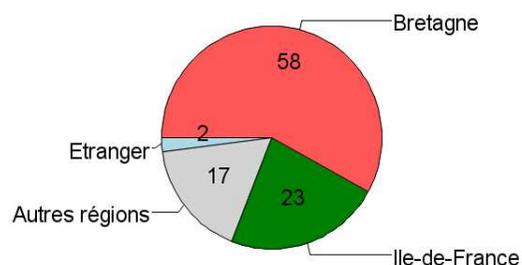
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

3 - Ergothérapeute au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute se prépare en 3 ans dans un institut de formation d'ergothérapeutes.

La formation est accessible sur concours directement après le baccalauréat.

Ce diplôme confère désormais le grade de licence (reconnaissance à bac + 3).

La durée de la formation est de six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 3260 heures.

La formation est construite par alternance entre des temps de formation théorique et pratique réalisés dans les instituts de formation (2000 heures), et des temps de formation clinique ou situationnelle réalisés sur les lieux d'intervention des ergothérapeutes (1260 heures).

L'Institut de Formation en Ergothérapie (IFE) de l'IFPEK est autorisé par le Conseil Régional de Bretagne pour un nombre de places ouvertes aux étudiants de première année de 70 places par an.

Cette formation peut intégrer un pourcentage de sportifs de haut niveau à partir de la deuxième année en plus de sa capacité de places offertes.

Il est situé sur le territoire de santé n° 5 à Rennes.

Le nombre de diplômés en 2013 (source DRJSCS Bretagne) : 67.

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			INSTITUT DE FORMATION D'ERGOTHERAPEUTES		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	IFE	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
70	67	TS5	70	67	IFPEK Rennes	70	67

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

4 - Infirmier au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	615 082	597 541	947,4	13%	87%	42%	23%	500 078	792,9	97 463	154,5	16%	84%
Bretagne	33 547	32 937	1 023,6	14%	86%	42%	22%	26 712	830,1	6 225	193,5	17%	83%
<i>dont remplaçant</i>	1 485	1 485	46,2	14%	86%	55%	14%	9	0,3	1 476	45,9	14%	86%
Bretagne (hors remplaçant)	32 062	31 635	983,1	14%	86%	41%	22%	26 703	829,9	4 932	153,3	17%	83%
par département :													
- Côtes d'Armor	5 561	5 506	926,4	14%	86%	37%	27%	4 653	782,8	853	143,5	17%	83%
- Finistère	10 447	10 374	1 152,8	13%	87%	40%	24%	8 567	952,0	1 807	200,8	16%	84%
- Ille-et-Vilaine	8 788	8 565	859,6	13%	87%	47%	15%	7 620	764,7	945	94,8	17%	83%
- Morbihan	7 266	7 221	993,1	15%	85%	40%	26%	5 888	809,8	1 333	183,3	20%	80%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	6 393	6 339	1 157,2	13%	87%	43%	23%	5 363	979,0	976	178,2	19%	81%
- Ts n°2	3 549	3 534	1 176,6	13%	87%	35%	25%	2 828	941,6	706	235,1	13%	87%
- Ts n°3	2 993	2 971	1 017,8	15%	85%	42%	19%	2 315	793,1	656	224,7	19%	81%
- Ts n°4	3 973	3 957	1 034,8	16%	84%	37%	31%	3 294	861,4	663	173,4	20%	80%
- Ts n°5	7 580	7 395	838,8	12%	88%	48%	15%	6 658	755,2	737	83,6	16%	84%
- Ts n°6	2 277	2 256	877,3	15%	85%	40%	20%	1 885	733,0	371	144,3	20%	80%
- Ts n°7	3 913	3 877	933,9	12%	88%	39%	24%	3 259	785,1	618	148,9	17%	83%
- Ts n°8	1 384	1 374	971,4	15%	85%	36%	30%	1 159	819,4	215	152,0	14%	86%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

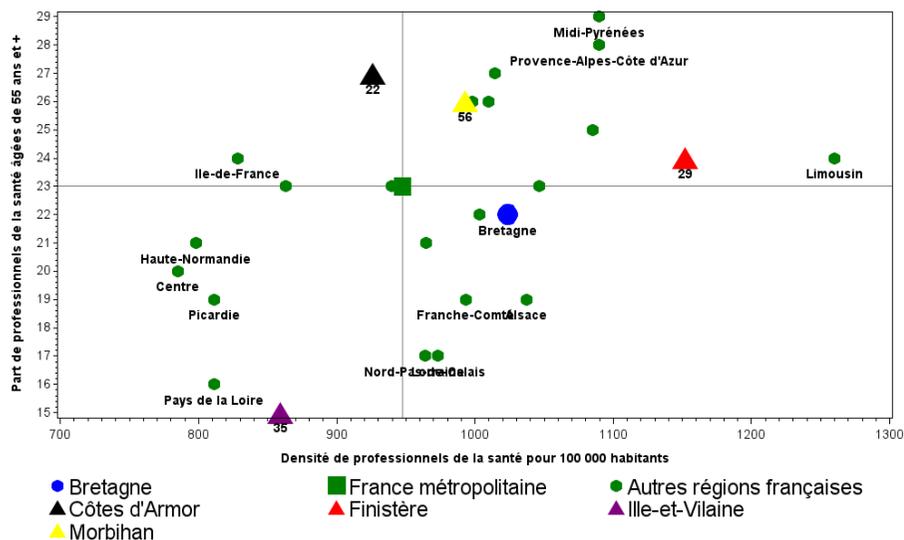
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

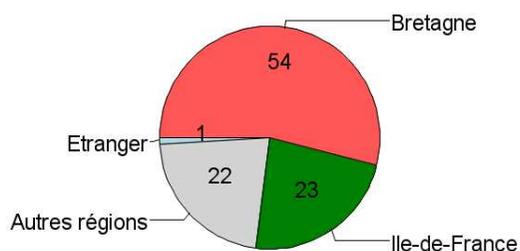
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

4 - Infirmier au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'Etat d'infirmier se prépare en 3 ans au sein d'un IFSI (Institut de formation en soins infirmiers). Ce diplôme confère désormais le grade de licence (reconnaissance à bac + 3).

La durée de la formation est de six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

La formation est construite par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation (2100 heures) et des temps de formation clinique sur les lieux où sont réalisées des activités de soins (2100 heures).

Le nombre de places ouvertes pour ces instituts pour l'ensemble de la Bretagne à la rentrée de septembre 2013 était de 1182 (Arrêté du 14 juin 2013 fixant au titre de l'année scolaire 2013-2014 le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier).

Le nombre de diplômés en 2013 est de 1070 (source DRJSCS Bretagne).

Les 14 instituts de formation en soins infirmiers bretons sont répartis sur les 8 territoires de santé à raison d'au moins un institut par territoire.

		2013					
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	IFSI	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
1182	1070	TS1	270	243	Brest CHU	110	95
					Brest CRF	90	78
					Morlaix	70	70
		TS2	105	96	Quimper	105	96
					TS3	107	92
		TS4	95	88	Vannes	95	88
					Fougères	50	43
		TS5	290	270	Rennes CHU	150	142
					Rennes CHGR	90	85
					TS6	85	74
		TS7	140	125	Saint Malo	50	45
					Lannion	50	45
					Saint Briec	90	80
		TS8	90	82	Pontivy	90	82

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

5 - Infirmier : Infirmier anesthésiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	9 341	9 164	14,5	31%	69%	20%	29%	8 822	14,0	342	0,5	35%	65%
Bretagne	638	625	19,4	35%	65%	17%	29%	601	18,7	24	0,7	50%	50%
<i>dont remplaçant</i>	11	11	0,3	64%	36%	18%	27%	0	0	11	0,3	64%	36%
Bretagne (hors remplaçant)	627	616	19,1	34%	66%	17%	29%	601	18,7	15	0,5	47%	53%
par département :													
- Côtes d'Armor	96	92	15,5	41%	59%	14%	25%	92	15,5	0	0	s.	s.
- Finistère	257	255	28,3	36%	64%	13%	33%	245	27,2	10	1,1	40%	60%
- Ille-et-Vilaine	175	171	17,2	27%	73%	24%	24%	169	17,0	2	0,2	s.	s.
- Morbihan	99	99	13,6	34%	66%	22%	29%	96	13,2	3	0,4	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	175	174	31,8	34%	66%	13%	36%	167	30,5	7	1,3	43%	57%
- Ts n°2	78	77	25,6	40%	60%	12%	25%	75	25,0	2	0,7	s.	s.
- Ts n°3	44	44	15,1	32%	68%	23%	32%	42	14,4	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	53	53	13,9	38%	62%	23%	28%	52	13,6	1	0,3	s.	s.
- Ts n°5	162	158	17,9	29%	71%	24%	23%	156	17,7	2	0,2	s.	s.
- Ts n°6	18	18	7,0	17%	83%	17%	33%	18	7,0	0	0	s.	s.
- Ts n°7	85	82	19,8	41%	59%	16%	24%	82	19,8	0	0	s.	s.
- Ts n°8	12	12	8,5	42%	58%	-	17%	11	7,8	1	0,7	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

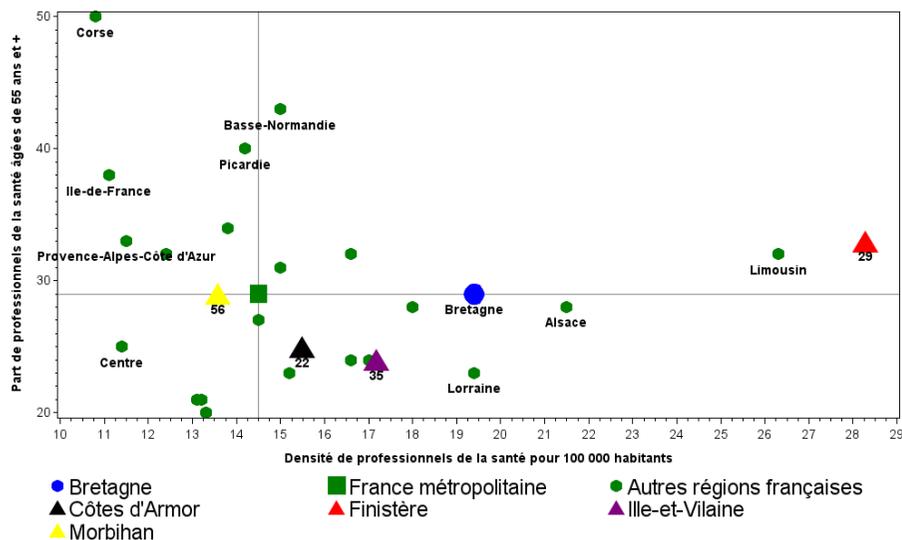
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

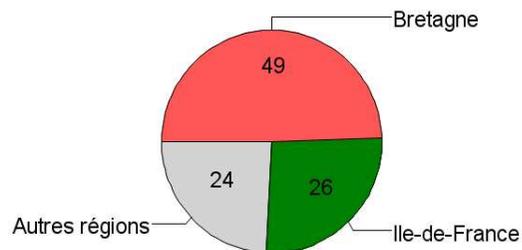
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

5 - Infirmier : Infirmier anesthésiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste se prépare en 2 ans après le diplôme d'Etat d'infirmier et confère désormais le grade de master (reconnaissance à bac + 5).

La formation est accessible sur concours aux infirmiers diplômés d'Etat ayant au moins deux années d'exercice professionnel.

La durée de la formation est de vingt-quatre mois soit quatre semestres universitaires de 26 semaines chacun équivalent à 3190 heures, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques et des enseignements pratiques.

Le nombre de diplômés en 2013 (source DRJSCS Bretagne) : 26

Les 2 écoles d'infirmiers anesthésistes bretonnes sont situées sur 2 territoires de santé : TS n° 1 à Brest et TS n° 5 à Rennes.

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	EIA	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
47	26	TS1	22	13	Brest CHU	22	13
		TS5	25	13	Rennes CHU	25	13

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

6 - Infirmier : Infirmier de bloc opératoire au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	7 000	6 874	10,9	12%	88%	16%	30%	6 569	10,4	305	0,5	15%	85%
Bretagne	559	557	17,3	16%	84%	16%	26%	528	16,4	29	0,9	21%	79%
<i>dont remplaçant</i>	9	9	0,3	11%	89%	22%	56%	0	0	9	0,3	11%	89%
Bretagne (hors remplaçant)	550	549	17,1	16%	84%	16%	26%	528	16,4	21	0,7	24%	76%
par département :													
- Côtes d'Armor	73	73	12,3	18%	82%	11%	30%	71	11,9	2	0,3	s.	s.
- Finistère	174	174	19,3	16%	84%	13%	30%	165	18,3	9	1,0	22%	78%
- Ille-et-Vilaine	191	190	19,1	12%	88%	18%	23%	186	18,7	4	0,4	s.	s.
- Morbihan	112	112	15,4	23%	77%	20%	21%	106	14,6	6	0,8	17%	83%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	111	111	20,3	16%	84%	13%	27%	105	19,2	6	1,1	33%	67%
- Ts n°2	62	62	20,6	15%	85%	13%	34%	59	19,6	3	1,0	s.	s.
- Ts n°3	51	51	17,5	24%	76%	24%	20%	49	16,8	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	58	58	15,2	21%	79%	16%	22%	54	14,1	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	173	172	19,5	12%	88%	17%	23%	168	19,1	4	0,5	s.	s.
- Ts n°6	27	27	10,5	15%	85%	26%	30%	26	10,1	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	59	59	14,2	19%	81%	10%	29%	59	14,2	0	0	s.	s.
- Ts n°8	9	9	6,4	33%	67%	11%	22%	8	5,7	1	0,7	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

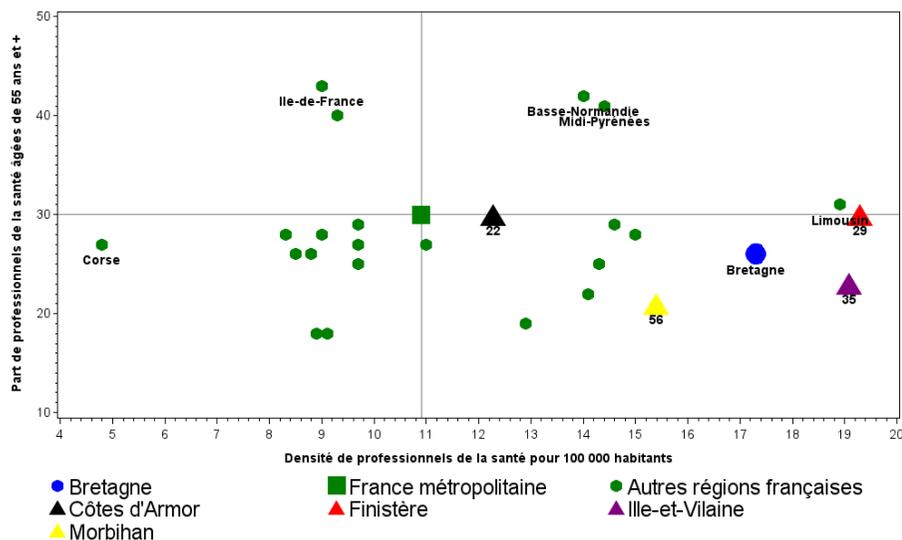
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

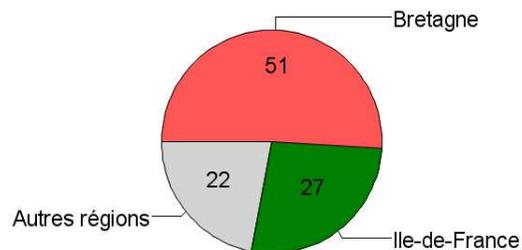
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

6 - Infirmier : Infirmier de bloc opératoire au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire se prépare en 18 mois, après le diplôme d'Etat d'infirmier.

La formation est accessible sur concours aux infirmiers diplômés d'Etat ayant au moins deux années d'exercice professionnel.

Elle alterne des temps d'enseignements théoriques et cliniques et de travail personnel.

Les écoles peuvent organiser les études de façon discontinuée sur une période n'excédant pas trente-six mois.

Le nombre de diplômés en 2013 (source DRJSCS Bretagne) : 17

Les 2 écoles d'infirmiers de bloc opératoire bretonnes sont situées sur 2 territoires de santé : TS n° 1 à Brest et TS n° 5 à Rennes

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			ECOLE D'INFIRMIERSBLOC OPERATOIRE		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	EIA	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
60	17	TS1	30	7	Brest CHU	30	7
		TS5	30	10	Rennes CHU	30	10

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

7 - Infirmier : Infirmier Puériculture au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	18 167	17 928	28,4	1%	99%	40%	26%	17 166	27,2	762	1,2	2%	98%
Bretagne	991	981	30,5	1%	99%	38%	24%	941	29,2	40	1,2		100%
<i>dont remplaçant</i>	16	16	0,5	-	100%	38%	19%	0	0	16	0,5		100%
Bretagne (hors remplaçant)	975	969	30,1	1%	99%	38%	24%	941	29,2	28	0,9		100%
par département :													
- Côtes d'Armor	140	140	23,6	3%	97%	56%	16%	135	22,7	5	0,8	s.	s.
- Finistère	204	203	22,6	1%	99%	26%	36%	198	22,0	5	0,6	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	413	408	40,9	1%	99%	33%	22%	398	39,9	10	1,0		100%
- Morbihan	218	218	30,0	0%	100%	46%	22%	210	28,9	8	1,1		100%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	112	112	20,4	1%	99%	35%	30%	111	20,3	1	0,2	s.	s.
- Ts n°2	91	91	30,3	1%	99%	14%	43%	87	29,0	4	1,3	s.	s.
- Ts n°3	77	77	26,4	-	100%	47%	21%	73	25,0	4	1,4	s.	s.
- Ts n°4	119	119	31,1	1%	99%	48%	21%	115	30,1	4	1,0	s.	s.
- Ts n°5	380	377	42,8	2%	98%	34%	21%	368	41,7	9	1,0		100%
- Ts n°6	39	38	14,8	-	100%	21%	21%	36	14,0	2	0,8	s.	s.
- Ts n°7	131	131	31,6	3%	97%	57%	16%	129	31,1	2	0,5	s.	s.
- Ts n°8	26	26	18,4	-	100%	35%	31%	23	16,3	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

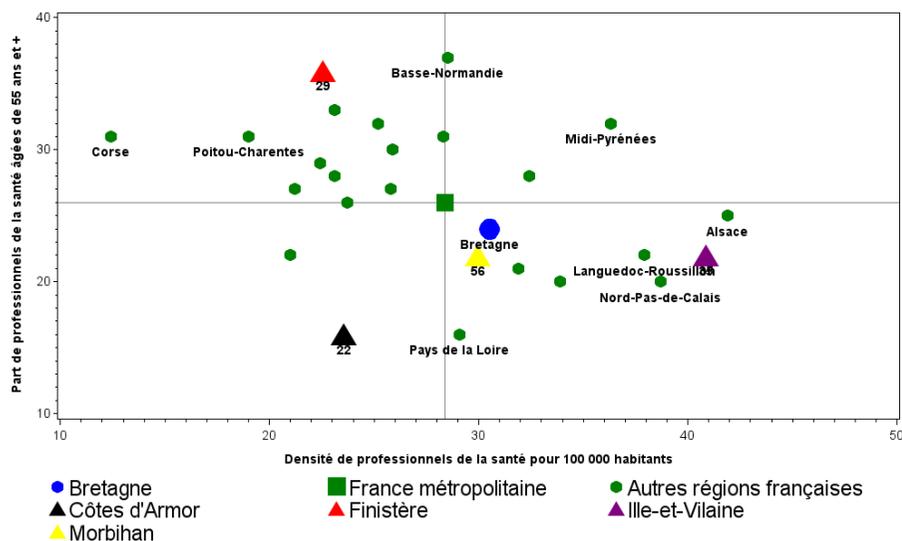
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

7 - Infirmier : Infirmier Puériculture au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



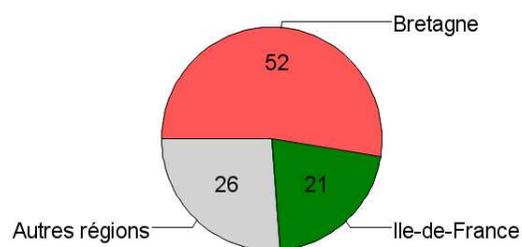
Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice se prépare en douze mois après le diplôme d'Etat d'infirmier. La formation est accessible sur concours aux infirmiers diplômés d'Etat sans exigence d'exercice professionnel. Elle est construite par alternance sur l'ensemble de la scolarité en enseignements théoriques, pratiques et cliniques d'une durée de 1500 heures.

Le nombre de diplômés en 2013 (source DRJSCS Bretagne) : 29
L'école d'infirmières puéricultrices bretonne est située sur le territoire de santé n° 5 à Rennes.

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			ECOLE D'INFIRMIERS PUERICULTRICES		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	EIA	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
30	29	TS5	30	29	Rennes CHU	30	29

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

8 - Infirmier : Cadre de santé au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	15 825	15 696	24,9	16%	84%	6%	45%	15 337	24,3	359	0,6	16%	84%
Bretagne	918	915	28,4	20%	80%	6%	39%	903	28,1	12	0,4		100%
<i>dont remplaçant</i>	6	6	0,2	-	100%	-	33%	0	0	6	0,2		100%
Bretagne (hors remplaçant)	912	909	28,2	20%	80%	6%	39%	903	28,1	6	0,2		100%
par département :													
- Côtes d'Armor	121	121	20,4	17%	83%	8%	36%	120	20,2	1	0,2	s.	s.
- Finistère	296	295	32,8	17%	83%	4%	47%	293	32,6	2	0,2	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	298	297	29,8	20%	80%	6%	31%	297	29,8	0	0	s.	s.
- Morbihan	197	196	27,0	26%	74%	6%	39%	193	26,5	3	0,4	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	198	197	36,0	14%	86%	4%	46%	196	35,8	1	0,2	s.	s.
- Ts n°2	84	84	28,0	21%	79%	6%	50%	83	27,6	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	72	72	24,7	25%	75%	6%	29%	71	24,3	1	0,3	s.	s.
- Ts n°4	121	121	31,6	27%	73%	5%	46%	119	31,1	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	265	264	29,9	19%	81%	7%	32%	264	29,9	0	0	s.	s.
- Ts n°6	59	59	22,9	22%	78%	5%	31%	58	22,6	1	0,4	s.	s.
- Ts n°7	85	85	20,5	16%	84%	8%	36%	85	20,5	0	0	s.	s.
- Ts n°8	28	28	19,8	14%	86%	7%	32%	28	19,8	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

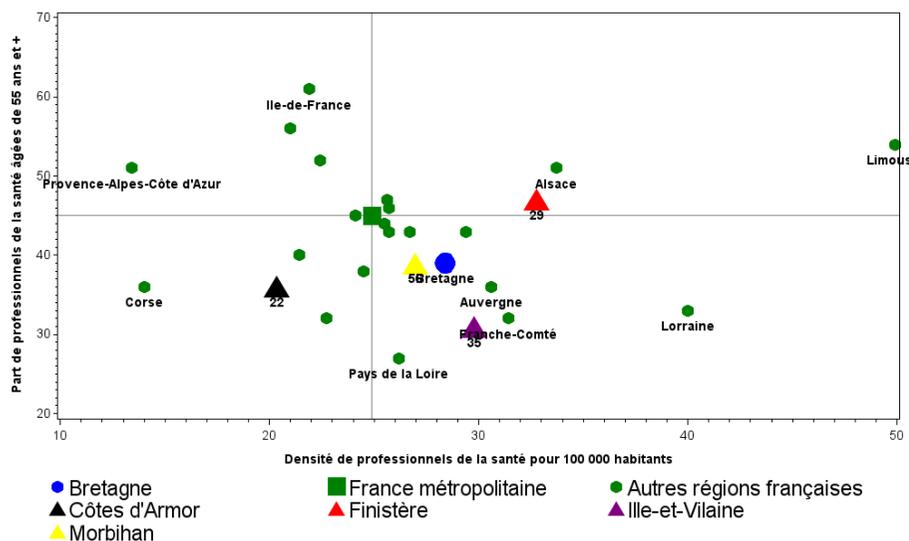
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

8 - Infirmier : Cadre de santé au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



La formation à ce jour en Bretagne

Le Diplôme d'État de cadre de santé sanctionne une formation d'encadrement hospitalier commune à différentes professions paramédicales :

- Filière infirmière : infirmier, puériculteur, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste,
- Filière médicotechnique : manipulateur en électroradiologie médicale, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales
- Filière rééducation : diététicien, ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, psychomotricien

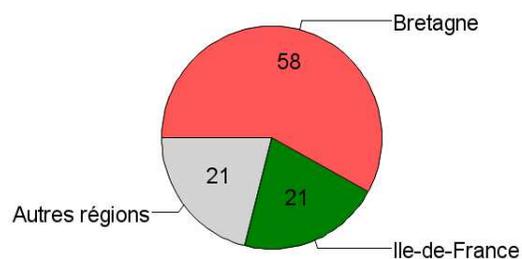
L'accès à la formation est subordonné à la réussite au concours d'entrée à l'institut de formation des cadres de santé (IFCS).

Les Instituts de formation de cadre de santé possèdent un agrément délivré par le Conseil Régional pour un nombre défini d'étudiants par filière et par profession.

La durée totale de la formation préparant au diplôme de cadre de santé est de 42 semaines, soit 1470 heures dont :

- Enseignements : 26 semaines (910 heures)
- Stages : 13 semaines (455 heures)
- Travail de recherche et de documentation : 2 semaines (70 heures).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

2 instituts de formation de cadres de santé en Bretagne sont situés sur 2 territoires de santé : TS n° 1 à Brest et TS n° 5 à Rennes.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

9 - Manipulateur ERM au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	31 728	31 356	49,7	27%	73%	39%	27%	31 356	49,7	0	0	s.	s.
Bretagne	1 457	1 436	44,6	27%	73%	40%	28%	1 436	44,6	0	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	6	6	0,2	33%	67%	17%	-	6	0,2	0	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	1 451	1 430	44,4	27%	73%	40%	29%	1 430	44,4	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	251	251	42,2	24%	76%	38%	33%	251	42,2	0	0	s.	s.
- Finistère	466	461	51,2	23%	77%	32%	38%	461	51,2	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	430	414	41,5	31%	69%	48%	19%	414	41,5	0	0	s.	s.
- Morbihan	304	304	41,8	29%	71%	42%	24%	304	41,8	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	292	289	52,8	22%	78%	29%	40%	289	52,8	0	0	s.	s.
- Ts n°2	160	158	52,6	26%	74%	39%	32%	158	52,6	0	0	s.	s.
- Ts n°3	141	141	48,3	23%	77%	36%	30%	141	48,3	0	0	s.	s.
- Ts n°4	143	143	37,4	32%	68%	44%	22%	143	37,4	0	0	s.	s.
- Ts n°5	376	362	41,1	31%	69%	47%	19%	362	41,1	0	0	s.	s.
- Ts n°6	81	79	30,7	33%	67%	46%	25%	79	30,7	0	0	s.	s.
- Ts n°7	214	214	51,6	21%	79%	40%	30%	214	51,6	0	0	s.	s.
- Ts n°8	44	44	31,1	43%	57%	41%	30%	44	31,1	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

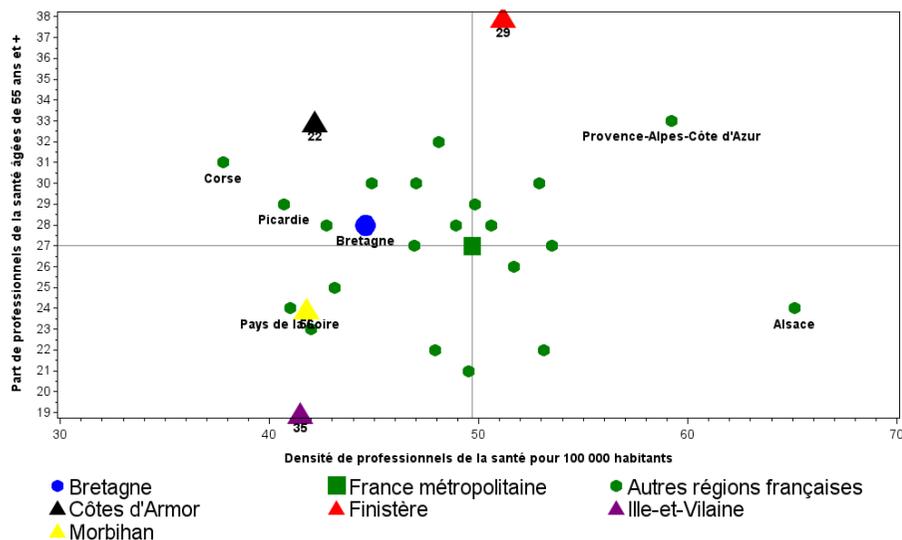
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

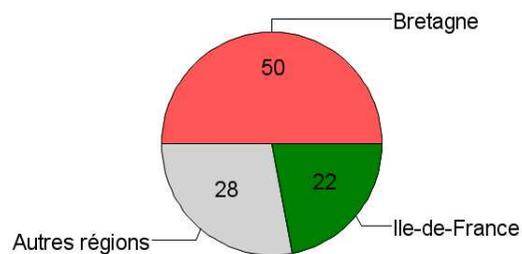
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

9 - Manipulateur ERM au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

En France, il existe 2 cursus scolaires pour obtenir le diplôme de manipulateur en électroradiologie :

- Diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie médicale délivré par le ministère de la santé
- Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (DTS IMRT) délivré par le ministère de l'éducation.

Les études durent 3 ans dans les 2 cas, les diplômes sont équivalents.

Ces diplômes confèrent le grade de licence (reconnaissance à bac + 3) à partir de 2015.

La durée de la formation est de six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

La formation est construite par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation (2100 heures) et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins (2100 heures).

2 établissements en Bretagne dispensent cette formation :

1 Institut de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale (IFMEM) du CHU de Rennes sur le Territoire de santé n° 5

1 institut du groupe Croix Rouge de Brest (DTS IMRT) sur le Territoire de santé n° 1.

Nombre de diplômés :

- A l'IFMEM de Rennes en 2013 : 29 (source DRJSCS)
- A l'institut Croix Rouge de Brest : 36 (source institut)

		2013					
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			INSTITUT DE MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés		Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
65	65	TS5	30	29	IFMEM Rennes CHU	30	29
		TS1	35	36	Croix Rouge Brest	35	36

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

10 - Masseur-Kinésithérapeute au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	86 897	77 101	122,2	50%	50%	49%	22%	16 232	25,7	60 869	96,5	55%	45%
Bretagne	4 634	4 161	129,3	49%	51%	47%	19%	812	25,2	3 349	104,1	53%	47%
<i>dont remplaçant</i>	279	279	8,7	42%	58%	81%	8%	1	0	278	8,6	42%	58%
Bretagne (hors remplaçant)	4 355	3 902	121,3	49%	51%	45%	20%	811	25,2	3 091	96,1	54%	46%
par département :													
- Côtes d'Armor	637	585	98,4	51%	49%	38%	22%	132	22,2	453	76,2	58%	42%
- Finistère	1 278	1 171	130,1	49%	51%	42%	22%	248	27,6	923	102,6	54%	46%
- Ille-et-Vilaine	1 388	1 215	121,9	49%	51%	54%	15%	233	23,4	982	98,6	53%	47%
- Morbihan	1 052	953	131,1	51%	49%	41%	24%	199	27,4	754	103,7	55%	45%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	739	680	124,1	48%	52%	44%	21%	152	27,7	528	96,4	54%	46%
- Ts n°2	465	427	142,2	48%	52%	39%	24%	90	30,0	337	112,2	53%	47%
- Ts n°3	424	402	137,7	52%	48%	43%	23%	93	31,9	309	105,9	58%	42%
- Ts n°4	607	548	143,3	50%	50%	40%	23%	93	24,3	455	119,0	54%	46%
- Ts n°5	1 187	1 039	117,9	49%	51%	55%	15%	202	22,9	837	94,9	53%	47%
- Ts n°6	329	286	111,2	49%	51%	43%	21%	42	16,3	244	94,9	53%	47%
- Ts n°7	480	447	107,7	50%	50%	38%	21%	111	26,7	336	80,9	58%	42%
- Ts n°8	124	115	81,3	59%	41%	31%	26%	29	20,5	86	60,8	66%	34%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

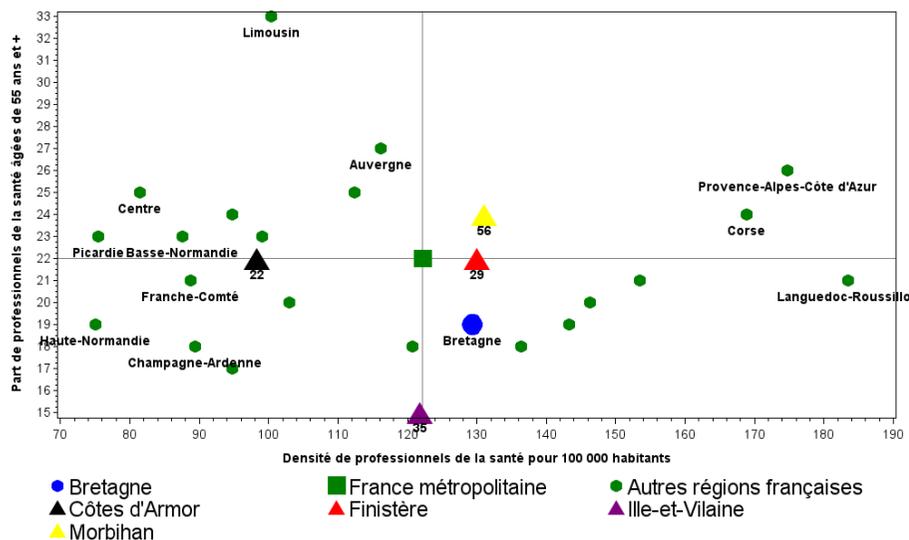
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

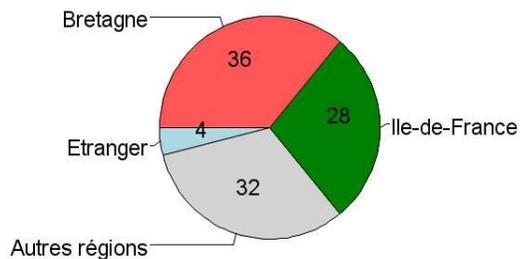
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

10 - Masseur-Kinésithérapeute au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute se prépare en 3 ans. La formation est construite par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique. 2 instituts en Bretagne, un à Rennes et un qui a ouvert ses portes en septembre 2013 à Brest. Le nombre de places ouvertes pour ces instituts pour l'ensemble de la Bretagne à la rentrée de septembre 2013 était de 114 (Arrêté du 14 juin 2013 fixant au titre de l'année scolaire 2013-2014 le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute).

La sélection s'effectue à l'issue de la 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES), de la 1^{ère} année de licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ou réussite aux épreuves d'admission. Cette formation peut intégrer un pourcentage de sportifs de haut niveau à partir de la deuxième année en plus de son quota de places offertes.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Régional, la Fédération Hospitalière de France (FHF), l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) et l'ARS Bretagne, un dispositif a été construit facilitant le recrutement de jeunes masseurs kinésithérapeutes au sein des établissements adhérents à la FHF. En échange de l'engagement des étudiants à exercer au moins trois ans dans un établissement public, les partenaires prennent en charge le coût de la scolarité et versent aux futurs masseurs kinésithérapeutes un salaire pendant la 3^{ème} année d'étude. En 2013, 23 étudiants se sont engagés dans ce dispositif. Un dispositif assez proche est à l'étude concernant les autres fédérations hospitalières.

Le nombre de diplômés à l'institut de Rennes en 2013 (source DRJSCS Bretagne) : 87. Les deux Instituts de formation sont situés sur 2 territoires de santé : TS n° 1 à Brest et TS n° 5 à Rennes

BRETAGNE		2013			INSTITUT DE FORMATION DE MASSEURS KINESITHERAPEUTES		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TERRITOIRES DE SANTE		Nbre de diplômés	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	
		TS	Nbre de places ouvertes				
114	87	TS1	30	-	Brest CHU	30	-
		TS5	84	87	IFPEK Rennes	84	87

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

11 - Opticien-Lunetier au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	29 164	27 872	44,2	46%	54%	68%	10%	20 221	32,1	7 651	12,1	62%	38%
Bretagne	1 694	1 597	49,6	45%	55%	70%	7%	1 037	32,2	560	17,4	55%	45%
<i>dont remplaçant</i>	1	1	0	s.	s.	s.	s.	1	0	0	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	1 693	1 596	49,6	45%	55%	70%	7%	1 036	32,2	560	17,4	55%	45%
par département :													
- Côtes d'Armor	288	273	45,9	48%	52%	70%	9%	192	32,3	81	13,6	68%	32%
- Finistère	463	434	48,2	44%	56%	71%	6%	192	21,3	242	26,9	47%	53%
- Ille-et-Vilaine	560	529	53,1	40%	60%	74%	5%	408	40,9	121	12,1	53%	47%
- Morbihan	382	367	50,5	49%	51%	62%	8%	249	34,2	118	16,2	64%	36%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	261	245	44,7	40%	60%	73%	5%	116	21,2	129	23,5	44%	56%
- Ts n°2	175	166	55,3	51%	49%	67%	7%	67	22,3	99	33,0	49%	51%
- Ts n°3	179	170	58,2	49%	51%	68%	6%	106	36,3	64	21,9	58%	42%
- Ts n°4	197	191	49,9	48%	52%	59%	7%	130	34,0	61	16,0	66%	34%
- Ts n°5	467	446	50,6	39%	61%	74%	4%	345	39,1	101	11,5	49%	51%
- Ts n°6	136	127	49,4	47%	53%	72%	9%	93	36,2	34	13,2	71%	29%
- Ts n°7	214	203	48,9	49%	51%	67%	8%	141	34,0	62	14,9	71%	29%
- Ts n°8	64	64	45,2	47%	53%	72%	14%	46	32,5	18	12,7	67%	33%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

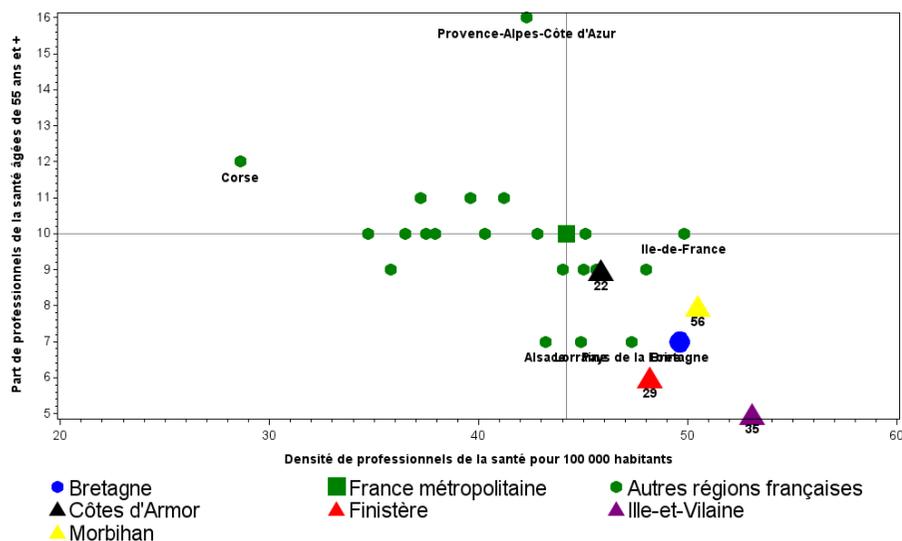
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

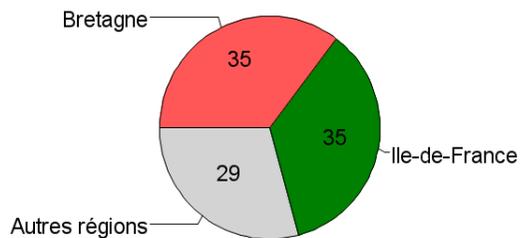
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

11 - Opticien-Lunetier au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

L'opticien lunetier doit être titulaire du Brevet de technicien supérieur (BTS) pour exercer sa profession. C'est le seul professionnel habilité à délivrer des verres correcteurs. Le BTS opticien-lunetier s'obtient en 2 ans après le bac. La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques. Durant ces deux années, les aspirants acquièrent les différentes compétences nécessaires à l'exercice du métier : analyse de la vision et établissement de formules d'équipement, préparation et contrôle de l'équipement lunettes ou lentilles, essais et adaptation de l'équipement, réalisation ou demande de réparations courantes, communication, aménagement et gestion du point de vente. L'obtention du BTS est conditionnée par la réalisation d'un stage de 6 semaines permettant aux élèves de découvrir concrètement le métier.

4 écoles de formation en Bretagne : 2 en territoire de santé n° 5, 1 en territoire de santé n°6 et 1 en territoire de santé n° 3.

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			INSTITUT DE MANIPULATEURS EN ELECTORADIOLOGIE		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	Ecoles	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
176	133	TS5	127	109	CCIT FOUGERES	47	40
					ISO RENNES	80	69
		TS6	28	17	CCIT ST MALO	28	17
		TS3	21	7	AREP PLOEMEUR	21	7

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

12 - Orthoptiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	5 015	3 891	6,2	10%	90%	54%	16%	1 251	2,0	2 640	4,2	10%	90%
Bretagne	224	171	5,3	10%	90%	57%	9%	36	1,1	135	4,2	9%	91%
<i>dont remplaçant</i>	8	8	0,2	25%	75%	63%	13%	0	0	8	0,2	25%	75%
Bretagne (hors remplaçant)	216	164	5,1	9%	91%	57%	9%	36	1,1	128	4,0	8%	92%
par département :													
- Côtes d'Armor	35	28	4,7	11%	89%	64%	14%	5	0,8	23	3,9	9%	91%
- Finistère	59	42	4,7	7%	93%	62%	12%	7	0,8	35	3,9	9%	91%
- Ille-et-Vilaine	86	66	6,6	8%	92%	47%	8%	11	1,1	55	5,5	5%	95%
- Morbihan	36	32	4,4	13%	88%	66%	3%	13	1,8	19	2,6	11%	89%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	44	31	5,7	10%	90%	65%	10%	6	1,1	25	4,6	12%	88%
- Ts n°2	14	12	4,0	-	100%	67%	17%	1	0,3	11	3,7	-	100%
- Ts n°3	21	19	6,5	16%	84%	63%	-	9	3,1	10	3,4	10%	90%
- Ts n°4	14	12	3,1	8%	92%	75%	-	4	1,0	8	2,1	13%	88%
- Ts n°5	65	49	5,6	8%	92%	47%	10%	8	0,9	41	4,7	7%	93%
- Ts n°6	27	20	7,8	5%	95%	55%	-	4	1,6	16	6,2	-	100%
- Ts n°7	28	22	5,3	14%	86%	64%	18%	4	1,0	18	4,3	11%	89%
- Ts n°8	3	3	2,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	2,1	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

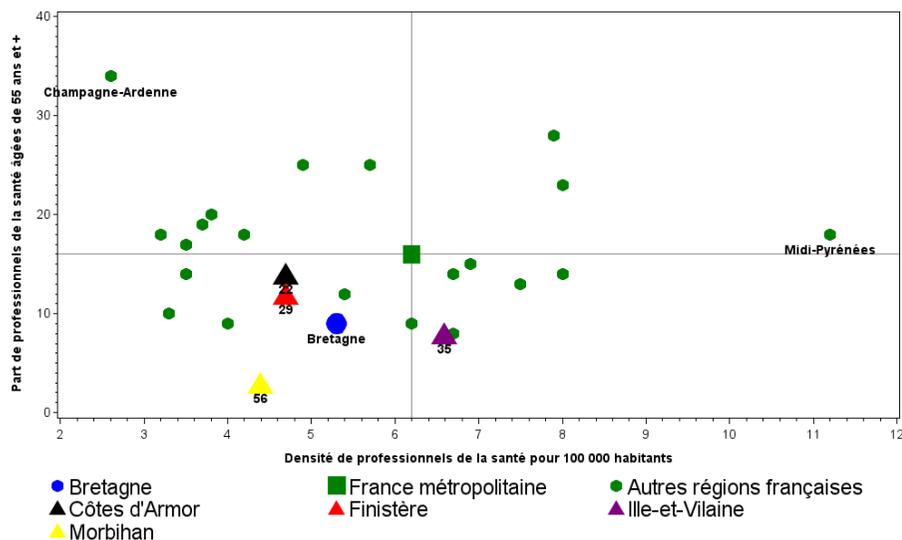
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

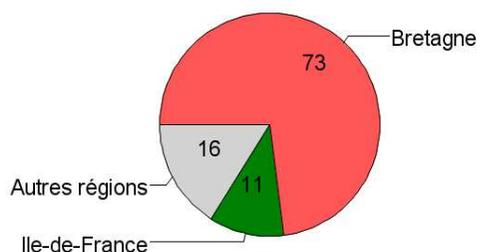
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

12 - Orthoptiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

La seule formation conduisant au métier d'orthoptiste est validée par le Certificat de Capacité d'Orthoptiste, institué par le Décret du 11 août 1956 et dont le programme des études a été organisé par l'Arrêté du 16 décembre 1966. Il se prépare dans des "Écoles d'Orthoptiques", intégrées à certaines UER de Médecine et de Techniques de Réadaptation.

Il est actuellement proposé par 15 universités de médecine.

Le certificat de capacité d'orthoptiste se prépare en 3 ans après un bac scientifique et la réussite à un concours (il y avait 332 places en France en 2013).

L'orthoptiste est le spécialiste des troubles de la vision. Il rééduque les muscles oculaires par une gymnastique des yeux.

A compter de la rentrée 2014 un nombre de places ouvertes (quota) est fixé avec arrêté ministériel.

Pour 2013-2014 l'UFR de Rennes comptait 4 étudiants en 1ère année, 7 en deuxième année et 5 en troisième année.

Le nombre de diplômés en 2013 : 10.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

13 - Orthopédiste-Orthésiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 438	1 375	2,2	48%	52%	36%	24%	724	1,1	651	1,0	57%	43%
Bretagne	40	39	1,2	44%	56%	28%	21%	24	0,7	15	0,5	60%	40%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	40	39	1,2	44%	56%	28%	21%	24	0,7	15	0,5	60%	40%
par département :													
- Côtes d'Armor	5	5	0,8	s.	s.	s.	s.	5	0,8	0	0	s.	s.
- Finistère	14	13	1,4	62%	38%	23%	38%	3	0,3	10	1,1	70%	30%
- Ille-et-Vilaine	13	13	1,3	23%	77%	46%	8%	10	1,0	3	0,3	s.	s.
- Morbihan	8	8	1,1	25%	75%	13%	13%	6	0,8	2	0,3	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	9	9	1,6	44%	56%	22%	33%	2	0,4	7	1,3	57%	43%
- Ts n°2	5	5	1,7	s.	s.	s.	s.	1	0,3	4	1,3	s.	s.
- Ts n°3	5	5	1,7	s.	s.	s.	s.	5	1,7	0	0	s.	s.
- Ts n°4	3	3	0,8	s.	s.	s.	s.	1	0,3	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	11	11	1,2	27%	73%	36%	9%	8	0,9	3	0,3	s.	s.
- Ts n°6	3	3	1,2	s.	s.	s.	s.	3	1,2	0	0	s.	s.
- Ts n°7	4	4	1,0	s.	s.	s.	s.	4	1,0	0	0	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

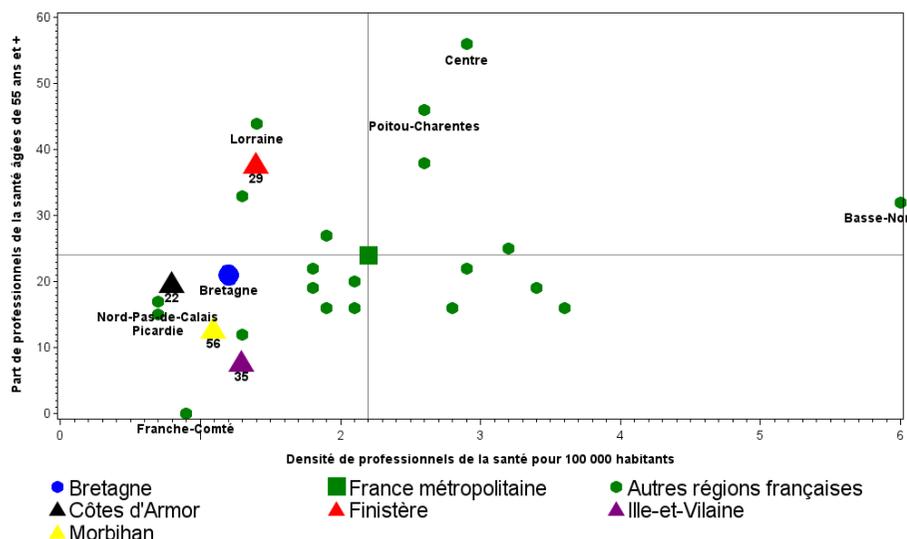
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

13 - Orthopédiste-Orthésiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



La formation à ce jour

Le technicien supérieur est titulaire du BTS prothésiste-orthésiste. Cette formation est ouverte aux bacheliers et comprend 1300 heures de cours et 400 heures de stage en entreprise.

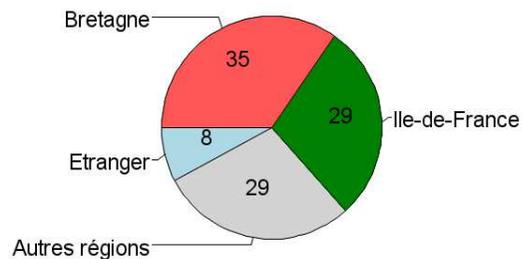
Un diplôme d'Etat est en cours de préparation (réingénierie des métiers de l'appareillage). Les études seront plus longues, plus complètes pour que les professionnels orthopédistes-orthésistes puissent répondre aux exigences médico-techniques de demain.

L'orthopédiste-orthésiste conçoit, réalise sur-mesure, adapte et applique des orthèses destinées à soutenir ou à corriger un organe déficient ou déformé

Il n'y a pas de formation en Bretagne.

3 lycées dispensent cette formation en France, ainsi que l'institut supérieur technologique Montplaisir et l'Institut de formation d'orthopédiste-orthésiste de l'ACPPAV à POISSY.

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

14 - Orthoprothésiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	1 050	1 012	1,6	67%	33%	51%	18%	878	1,4	134	0,2	88%	12%
Bretagne	72	68	2,1	72%	28%	56%	21%	60	1,9	8	0,2	100%	
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	72	68	2,1	72%	28%	56%	21%	60	1,9	8	0,2	100%	
par département :													
- Côtes d'Armor	10	10	1,7	60%	40%	60%	30%	9	1,5	1	0,2	s.	s.
- Finistère	15	15	1,7	87%	13%	53%	13%	11	1,2	4	0,4	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	23	23	2,3	52%	48%	65%	17%	21	2,1	2	0,2	s.	s.
- Morbihan	24	24	3,3	92%	8%	38%	33%	20	2,8	4	0,6	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	8	8	1,5	75%	25%	50%	13%	5	0,9	3	0,5	s.	s.
- Ts n°2	7	7	2,3	100%	-	57%	14%	6	2,0	1	0,3	s.	s.
- Ts n°3	19	19	6,5	89%	11%	42%	21%	17	5,8	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	5	5	1,3	s.	s.	s.	s.	3	0,8	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	23	23	2,6	52%	48%	65%	17%	21	2,4	2	0,2	s.	s.
- Ts n°6	1	1	0,4	s.	s.	s.	s.	1	0,4	0	0	s.	s.
- Ts n°7	9	9	2,2	56%	44%	67%	22%	8	1,9	1	0,2	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

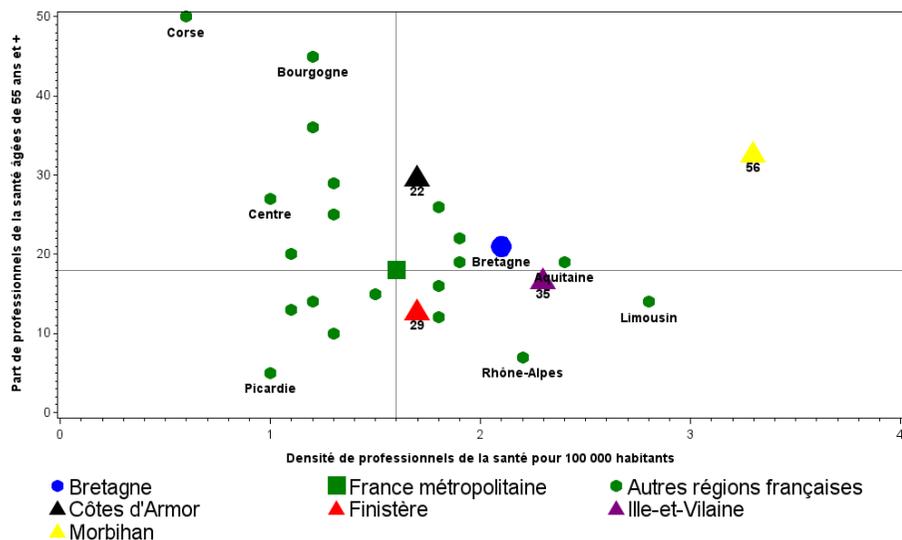
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

14 - Orthoprothésiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



La formation à ce jour

Le diplôme d'État d'Orthoprothésiste (DE) donne accès au métier d'Orthoprothésiste.

Le référentiel de ce Diplôme d'Etat est en cours d'élaboration et de validation par le Ministère de la santé.

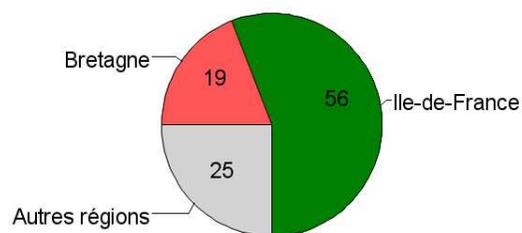
En l'attente de cette mise en place c'est le brevet de technicien supérieur BTS de Prothésiste-Orthésiste qui permet l'accès à la profession.

Ce BTS se prépare en 3 ans. La formation en alternance comporte des enseignements de sciences appliquées, des enseignements relatifs aux techniques propres à la profession (prise de mesures, moulages, fabrication, retouches et adaptation des appareils) et de nombreux stages techniques.

Il n'y a pas de formation en Bretagne.

Quatre établissements en France dispensent cette formation en France (situés à Paris, Valence, Castres et Angers).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

15 - Podo-Orthésiste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	622	548	0,9	62%	38%	47%	17%	332	0,5	216	0,3	76%	24%
Bretagne	30	29	0,9	66%	34%	59%	17%	16	0,5	13	0,4	62%	38%
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	30	29	0,9	66%	34%	59%	17%	16	0,5	13	0,4	62%	38%
par département :													
- Côtes d'Armor	4	4	0,7	s.	s.	s.	s.	2	0,3	2	0,3	s.	s.
- Finistère	8	7	0,8	43%	57%	57%	14%	3	0,3	4	0,4	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	10	10	1,0	90%	10%	60%	30%	7	0,7	3	0,3	s.	s.
- Morbihan	8	8	1,1	63%	38%	63%	13%	4	0,6	4	0,6	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	4	4	0,7	s.	s.	s.	s.	2	0,4	2	0,4	s.	s.
- Ts n°2	4	4	1,3	s.	s.	s.	s.	1	0,3	3	1,0	s.	s.
- Ts n°3	3	3	1,0	s.	s.	s.	s.	1	0,3	2	0,7	s.	s.
- Ts n°4	5	5	1,3	s.	s.	s.	s.	3	0,8	2	0,5	s.	s.
- Ts n°5	6	6	0,7	83%	17%	50%	50%	3	0,3	3	0,3	s.	s.
- Ts n°6	4	4	1,6	s.	s.	s.	s.	4	1,6	0	0	s.	s.
- Ts n°7	4	4	1,0	s.	s.	s.	s.	2	0,5	2	0,5	s.	s.
- Ts n°8	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

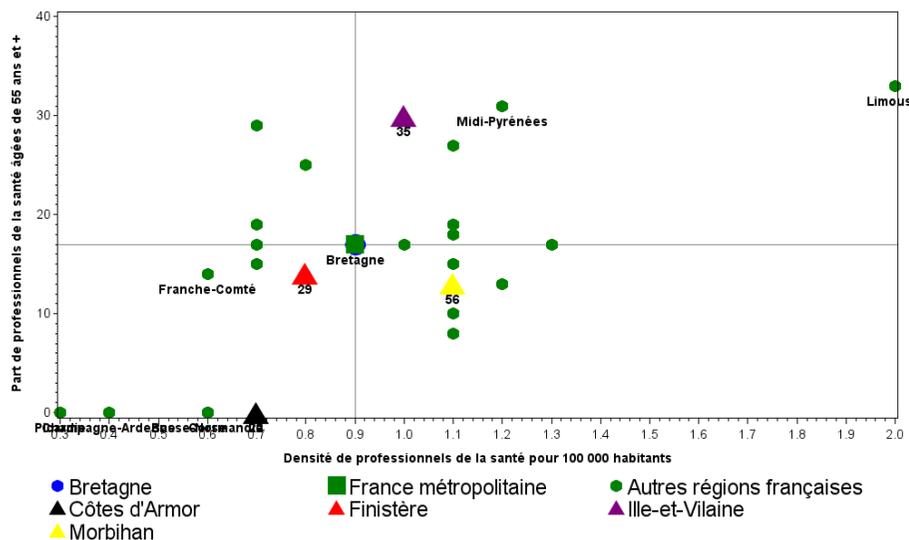
Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI 15 - Podo-Orthésiste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



La formation à ce jour

Le BTS Podo-orthésiste est un diplôme d'Etat de niveau Bac + 2 qui se prépare en 3 ans.

Il forme des spécialistes du pied qui réalisent des prothèses, des chaussures et des semelles orthopédiques.

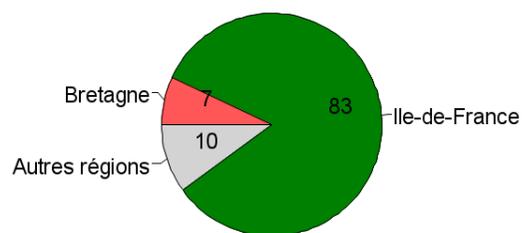
Le podo-orthésiste conçoit, fabrique et adapte des appareillages sur mesure des personnes présentant soit une amputation partielle du pied, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique du pied ou de l'extrémité distale de la jambe.

Peuvent exercer la profession de podo-orthésiste, à des niveaux de responsabilité différents, les titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle podo-orthésiste (CAP), du Diplôme de technicien podo-orthésiste (DT), du BTS podo-orthésiste.

La formation du BTS comporte des enseignements de sciences appliquées, des enseignements relatifs aux techniques propres à la profession et les stages en entreprise.

Il n'y a pas de formation en Bretagne. Deux établissements en France dispensent cette formation (situés à Paris et Valence).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

16 - Orthophoniste au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	26 628	21 859	34,7	3%	97%	45%	24%	4 228	6,7	17 631	28,0	3%	97%
Bretagne	1 291	1 119	34,8	4%	96%	52%	20%	227	7,1	892	27,7	4%	96%
<i>dont remplaçant</i>	37	37	1,1	-	100%	78%	14%	0	0	37	1,1		100%
Bretagne (hors remplaçant)	1 254	1 091	33,9	4%	96%	51%	21%	227	7,1	864	26,9	4%	96%
par département :													
- Côtes d'Armor	201	177	29,8	8%	92%	46%	20%	36	6,1	141	23,7	9%	91%
- Finistère	320	286	31,8	5%	95%	44%	27%	71	7,9	215	23,9	4%	96%
- Ille-et-Vilaine	451	389	39,0	4%	96%	59%	14%	71	7,1	318	31,9	3%	97%
- Morbihan	282	253	34,8	2%	98%	50%	23%	52	7,2	201	27,6	2%	98%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	196	178	32,5	4%	96%	45%	25%	51	9,3	127	23,2	5%	95%
- Ts n°2	104	92	30,6	4%	96%	38%	34%	20	6,7	72	24,0	3%	97%
- Ts n°3	120	107	36,7	3%	97%	47%	31%	25	8,6	82	28,1	2%	98%
- Ts n°4	162	149	39,0	2%	98%	54%	17%	25	6,5	124	32,4	2%	98%
- Ts n°5	391	340	38,6	4%	96%	59%	13%	65	7,4	275	31,2	4%	96%
- Ts n°6	108	93	36,2	2%	98%	52%	22%	12	4,7	81	31,5	2%	98%
- Ts n°7	145	126	30,4	9%	91%	44%	21%	25	6,0	101	24,3	9%	91%
- Ts n°8	28	26	18,4	8%	92%	58%	12%	9	6,4	17	12,0	6%	94%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

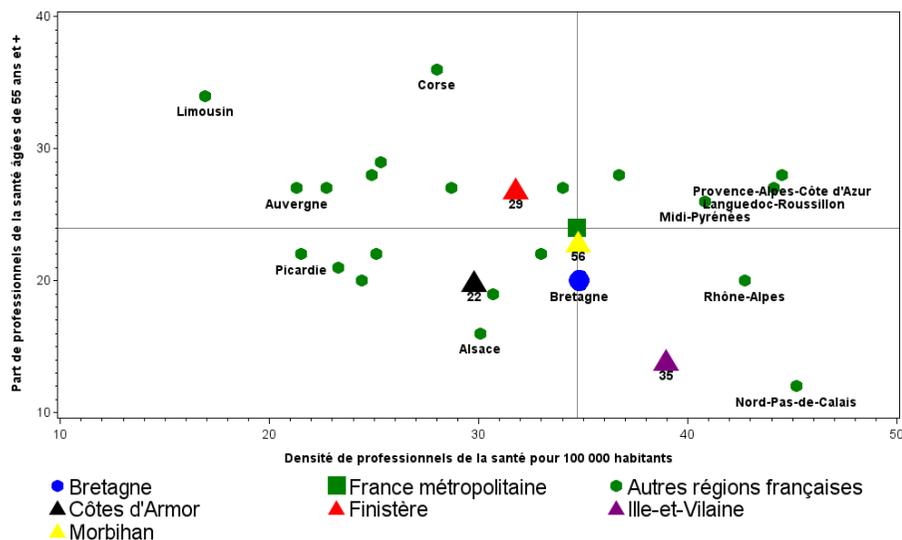
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

16 - Orthophoniste au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



La formation à ce jour

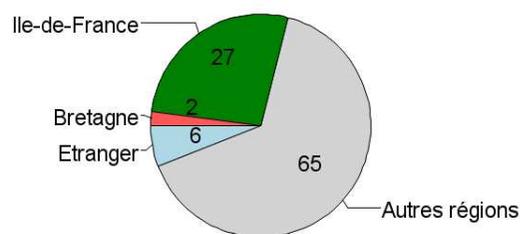
Peuvent exercer la profession d'orthophoniste, les titulaires du certificat de capacité d'orthophoniste (CCO). Ce certificat est délivré par les universités à l'issue d'une formation de cinq ans.

Ce diplôme confère désormais le grade Master (reconnaissance à bac + 5). La formation, accessible par concours, comporte 3158 h d'enseignements théoriques et d'enseignements dirigés, relatifs aux sciences fondamentales et aux matières spécifiques permettant d'acquérir des compétences orthophoniques, 2040 h de stage et 4175 h de travail personnel.

Il n'y a pas d'École d'orthophonie en Bretagne. Cependant il en existe 16 en France dont une à Nantes et une à Caen.

Un numerus clausus fixé chaque année par arrêté ministériel détermine le nombre de places mises au concours d'entrée en première année. A titre d'exemple en 2013, il était de 43 pour l'Université de Nantes, 25 pour l'Université de Caen, 30 pour l'Université Bordeaux-II et 39 pour l'Université de Tours.

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

17 - Pédicure-Podologue au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	14 931	12 487	19,8	33%	67%	52%	17%	218	0,3	12 269	19,5	33%	67%
Bretagne	821	684	21,3	28%	72%	54%	11%	9	0,3	675	21,0	28%	72%
<i>dont remplaçant</i>	72	72	2,2	38%	63%	86%	3%	0	0	72	2,2	38%	63%
Bretagne (hors remplaçant)	749	614	19,1	27%	73%	50%	12%	9	0,3	605	18,8	27%	73%
par département :													
- Côtes d'Armor	141	115	19,3	29%	71%	41%	18%	0	0	115	19,3	29%	71%
- Finistère	200	177	19,7	26%	74%	54%	11%	1	0,1	176	19,6	26%	74%
- Ille-et-Vilaine	218	184	18,5	27%	73%	52%	11%	6	0,6	178	17,9	27%	73%
- Morbihan	190	149	20,5	27%	73%	50%	11%	2	0,3	147	20,2	27%	73%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	116	105	19,2	23%	77%	55%	11%	1	0,2	104	19,0	23%	77%
- Ts n°2	74	63	21,0	30%	70%	49%	11%	0	0	63	21,0	30%	70%
- Ts n°3	70	56	19,2	23%	77%	54%	13%	1	0,3	55	18,8	24%	76%
- Ts n°4	110	89	23,3	29%	71%	52%	8%	1	0,3	88	23,0	28%	72%
- Ts n°5	182	152	17,2	26%	74%	54%	7%	6	0,7	146	16,6	27%	73%
- Ts n°6	68	58	22,6	29%	71%	41%	24%	0	0	58	22,6	29%	71%
- Ts n°7	100	85	20,5	29%	71%	40%	18%	0	0	85	20,5	29%	71%
- Ts n°8	29	24	17,0	38%	63%	38%	17%	0	0	24	17,0	38%	63%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

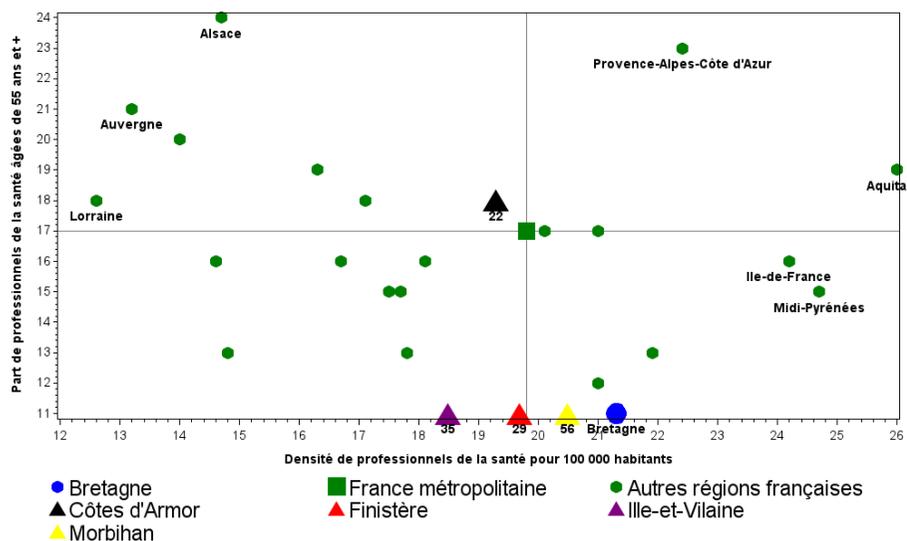
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

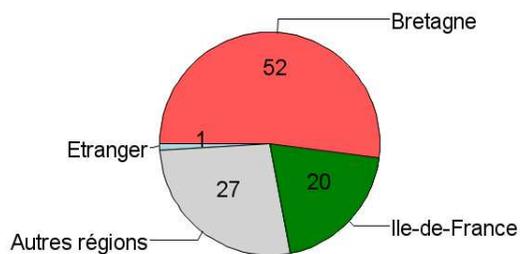
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

17 - Pédicure-Podologue au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Le diplôme d'État de pédicure-podologue se prépare en 3 ans dans un institut de formation de pédicure podologue.

La formation est accessible sur concours directement après le baccalauréat.

Ce diplôme confère le grade de licence (reconnaissance à bac + 3) à partir de 2015.

La durée de la formation est de six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 3198 heures.

La formation est construite par alternance entre des temps de formation théorique et pratique (2028 heures) réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique (1170 heures) réalisés sur les lieux d'exercice des pédicures-podologues et dans la clinique de l'institut.

L'Institut de Formation en Pédicurie Podologie (IFPP) de l'IFPEK est autorisé par le conseil régional de Bretagne pour un nombre de places ouvertes aux étudiants de première année de 38 places par an. La sélection s'effectue par la voie du concours.

Cette formation peut intégrer un pourcentage de sportifs de haut niveau à partir de la deuxième année en plus de sa capacité de places offertes.

L'Institut de formation est situé sur le territoire de santé n° 5 à Rennes

Nombre de diplômés en 2013 : 36

2013							
BRETAGNE		TERRITOIRES DE SANTE			INSTITUT DE FORMATION PEDICURES PODOLOGUES		
Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	TS	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés	IFPP	Nbre de places ouvertes	Nbre de diplômés
38	36	TS5	38	36	Rennes IFPEK	38	36

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

18 - Psychologue au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	62 112	48 707	77,2	15%	85%	44%	23%	34 810	55,2	13 897	22,0	16%	84%
Bretagne	2 884	2 271	70,6	16%	84%	44%	23%	1 614	50,2	657	20,4	18%	82%
<i>dont remplaçant</i>	2	2	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	2 882	2 270	70,5	16%	84%	44%	23%	1 614	50,2	656	20,4	18%	82%
par département :													
- Côtes d'Armor	505	419	70,5	15%	85%	41%	26%	315	53,0	104	17,5	16%	84%
- Finistère	716	605	67,2	15%	85%	45%	23%	474	52,7	131	14,6	15%	85%
- Ille-et-Vilaine	1 113	867	87,0	19%	81%	45%	22%	549	55,1	318	31,9	20%	80%
- Morbihan	548	449	61,8	15%	85%	43%	20%	312	42,9	137	18,8	17%	83%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	439	370	67,5	15%	85%	49%	20%	286	52,2	84	15,3	11%	89%
- Ts n°2	248	225	74,9	17%	83%	35%	30%	185	61,6	40	13,3	25%	75%
- Ts n°3	230	195	66,8	15%	85%	46%	18%	136	46,6	59	20,2	14%	86%
- Ts n°4	283	242	63,3	13%	87%	48%	20%	167	43,7	75	19,6	17%	83%
- Ts n°5	996	786	89,2	19%	81%	45%	22%	496	56,3	290	32,9	19%	81%
- Ts n°6	212	181	70,4	19%	81%	43%	23%	118	45,9	63	24,5	21%	79%
- Ts n°7	370	311	74,9	15%	85%	43%	25%	232	55,9	79	19,0	16%	84%
- Ts n°8	104	93	65,7	16%	84%	35%	22%	71	50,2	22	15,6	23%	77%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

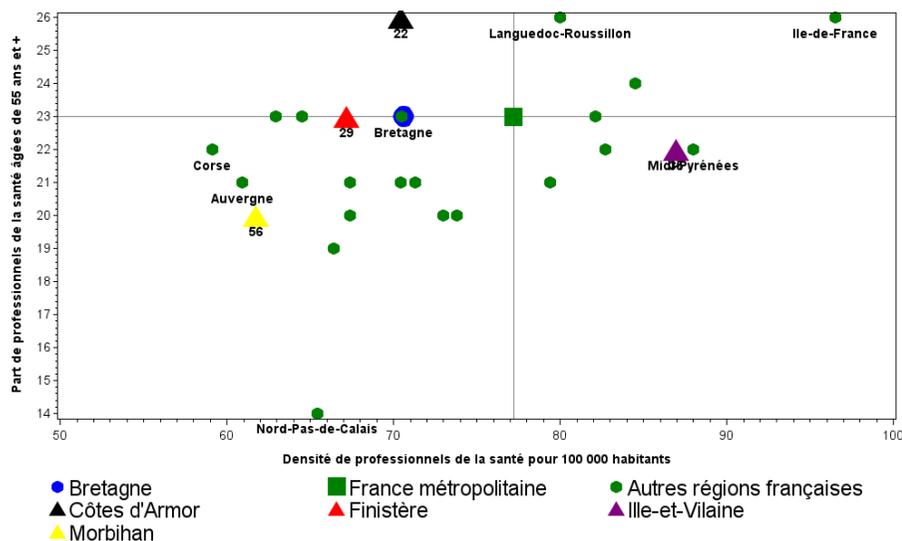
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

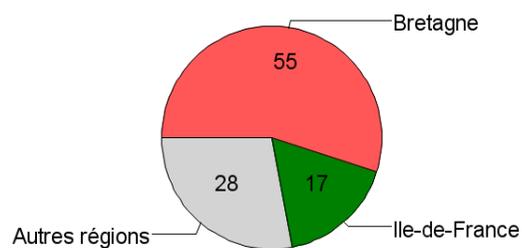
PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

18 - Psychologue au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Effectifs en formation à ce jour en Bretagne

Après l'obtention d'un bac, les études de psychologie commencent par une licence à l'université, suivie d'un master 1 puis du master 2 (année de spécialisation).

Plusieurs diplômes confèrent le titre de psychologue : le master professionnel ou recherche en psychologie (plusieurs spécialisations : psychologie clinique et pathologique, psychologie du travail, psychologie de l'enfant et de l'adolescent...), le diplôme de psychologue délivré par l'Ecole des psychologues praticiens (EPP), le diplôme de psychologue du travail au CNAM (Centre national des arts et métiers), les diplômes d'Etat de psychologue scolaire ou celui de COP (conseiller d'orientation-psychologue).

3 universités proposent cette formation jusqu'à la licence : Université de Rennes 2, Université Bretagne Occidentale Brest, Université Catholique de l'ouest).

2 universités proposent le master 2 avec les spécialités suivantes : psychologie du travail et des organisations, psychologie sociale des représentations, psychologie du vieillissement normal et pathologique, recherche fondamentale et applications, psycho criminologie et victimologie, psychopathologie clinique et psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent, psychologie et neuropsychologie.

Le nombre de places en master professionnel deuxième année (M2, ex-DESS) est strictement limité par des dispositions réglementaires. 177 places à Rennes, 55 à Brest en 2013.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

19 - Psychomotricien au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	11 957	9 258	14,7	11%	89%	49%	21%	7 741	12,3	1 517	2,4	13%	87%
Bretagne	454	365	11,3	13%	87%	42%	25%	302	9,4	63	2,0	11%	89%
<i>dont remplaçant</i>	3	3	0,1	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,1	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	451	363	11,3	13%	87%	42%	25%	302	9,4	61	1,9	11%	89%
par département :													
- Côtes d'Armor	90	74	12,5	14%	86%	41%	24%	67	11,3	7	1,2	14%	86%
- Finistère	135	106	11,8	14%	86%	45%	31%	88	9,8	18	2,0		100%
- Ille-et-Vilaine	104	83	8,3	10%	90%	31%	24%	67	6,7	16	1,6	19%	81%
- Morbihan	122	104	14,3	13%	87%	48%	20%	80	11,0	24	3,3	13%	88%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	88	75	13,7	16%	84%	44%	35%	67	12,2	8	1,5		100%
- Ts n°2	41	34	11,3	12%	88%	50%	18%	26	8,7	8	2,7		100%
- Ts n°3	35	31	10,6	16%	84%	39%	26%	22	7,5	9	3,1	11%	89%
- Ts n°4	77	69	18,0	16%	84%	52%	20%	53	13,9	16	4,2	13%	88%
- Ts n°5	97	79	9,0	8%	92%	34%	19%	64	7,3	15	1,7	13%	87%
- Ts n°6	24	24	9,3	13%	88%	29%	38%	21	8,2	3	1,2	s.	s.
- Ts n°7	64	52	12,5	17%	83%	44%	25%	45	10,8	7	1,7	14%	86%
- Ts n°8	25	24	17,0	-	100%	46%	8%	22	15,6	2	1,4	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

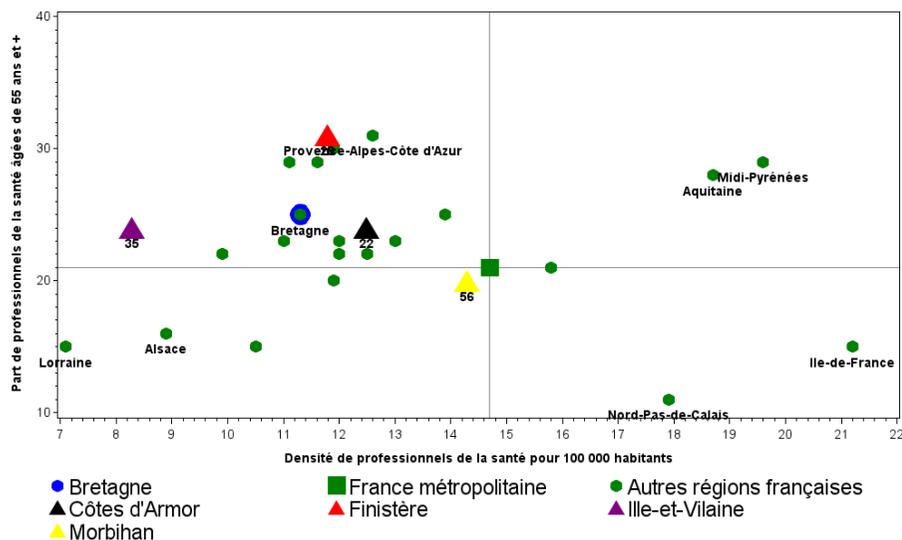
Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

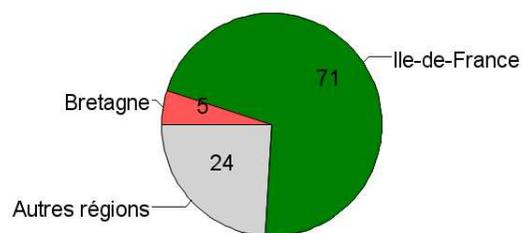
La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI 19 - Psychomotricien au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

La formation à ce jour

Le Diplôme d'Etat de Psychomotricien se prépare en trois ans. Il est homologué Bac+3.

Le recrutement se fait sur concours ou après la première année commune aux études de santé.

Ces études correspondent à un volume horaire de 2522 heures auxquelles s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique. Elle comprend des enseignements théoriques (1392 heures), théorico-cliniques (études de cas : 100 heures) et pratiques (680 heures de stage). L'objectif de la première année est orienté vers le fonctionnement de la personne en bonne santé à tous les âges de la vie ; la seconde a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques de soin ; enfin la dernière année est orientée vers le processus de professionnalisation.

Il n'y a pas d'institut de formation de psychomotriciens en Bretagne. Cependant il en existe 11 en France, les plus proches se trouvent à Paris et Bordeaux.

Le nombre de places ouvertes en première année (quota) est fixé chaque année par arrêté ministériel.

914 étudiants pourront être admis en 1re année de préparation au DE psychomotricien en 2014-2015 au niveau national.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI
20 - Technicien de laboratoire au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	32 029	31 869	50,5	16%	84%	43%	19%	31 863	50,5	6	0	67%	33%
Bretagne	1 609	1 606	49,9	13%	87%	41%	20%	1 606	49,9	0	0	s.	s.
<i>dont remplaçant</i>	0	0	0	-	-	-	-	0	0	0	0	-	-
Bretagne (hors remplaçant)	1 609	1 606	49,9	13%	87%	41%	20%	1 606	49,9	0	0	s.	s.
par département :													
- Côtes d'Armor	230	230	38,7	15%	85%	37%	24%	230	38,7	0	0	s.	s.
- Finistère	549	548	60,9	11%	89%	39%	23%	548	60,9	0	0	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	560	559	56,1	15%	85%	45%	15%	559	56,1	0	0	s.	s.
- Morbihan	270	269	37,0	14%	86%	39%	18%	269	37,0	0	0	s.	s.
par territoire de santé :													
- Ts n°1	387	386	70,5	10%	90%	39%	22%	386	70,5	0	0	s.	s.
- Ts n°2	144	144	47,9	15%	85%	39%	28%	144	47,9	0	0	s.	s.
- Ts n°3	134	133	45,6	11%	89%	38%	18%	133	45,6	0	0	s.	s.
- Ts n°4	128	128	33,5	14%	86%	42%	17%	128	33,5	0	0	s.	s.
- Ts n°5	527	526	59,7	14%	86%	45%	15%	526	59,7	0	0	s.	s.
- Ts n°6	48	48	18,7	21%	79%	42%	17%	48	18,7	0	0	s.	s.
- Ts n°7	215	215	51,8	16%	84%	38%	25%	215	51,8	0	0	s.	s.
- Ts n°8	26	26	18,4	15%	85%	23%	19%	26	18,4	0	0	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

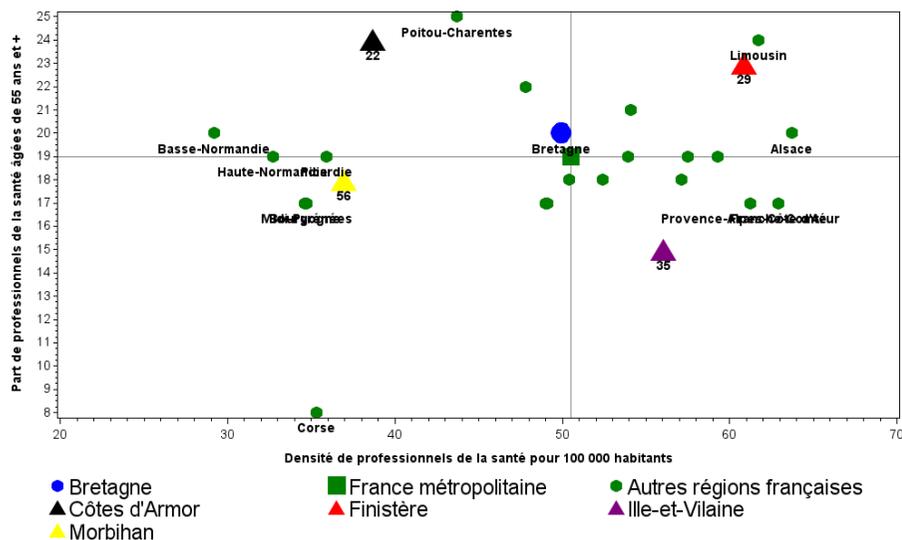
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France.

PROFESSIONS DE LA SANTE ENREGISTREES SOUS ADELI

20 - Technicien de laboratoire au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



La formation à ce jour

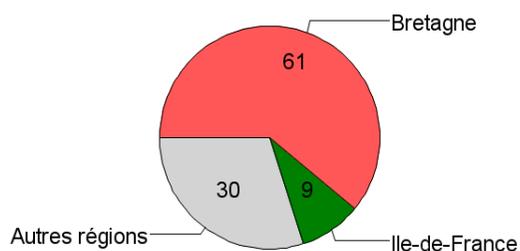
Le Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical (ex-DE de technicien d'analyses biomédicales - DETAB) forme à la réalisation d'analyses (de sang, d'urine ou d'autres prélèvements biologiques) utilisées pour établir un diagnostic ou suivre l'efficacité d'un traitement. Le technicien de laboratoire travaille sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'un médecin biologiste. Le BTS analyses de biologie médicale et le DUT génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques permettent d'acquérir les mêmes compétences et offrent les mêmes débouchés que le DE.

La formation conduisant au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical est construite par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique. La durée est de trois années.

Il n'y a pas de formation en Bretagne.

Le diplôme d'État de technicien de laboratoire se prépare dans 4 instituts agréés par le ministère de la Santé (à Amiens, Lyon, Paris et Tours).

Origine du diplôme des professionnels bretons (%)



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

PROFESSIONS A TITRE ENREGISTREES SOUS ADELI

21 - Chiropracteur au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	664	663	1,1	51%	49%	57%	16%	16	0	647	1,0	51%	49%
Bretagne	42	42	1,3	52%	48%	57%	19%	0	0	42	1,3	52%	48%
<i>dont remplaçant</i>	1	1	0	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	41	41	1,3	51%	49%	59%	20%	0	0	41	1,3	51%	49%
par département :													
- Côtes d'Armor	7	7	1,2	57%	43%	57%	29%	0	0	7	1,2	57%	43%
- Finistère	5	5	0,6	s.	s.	s.	s.	0	0	5	0,6	s.	s.
- Ille-et-Vilaine	19	19	1,9	47%	53%	68%	5%	0	0	19	1,9	47%	53%
- Morbihan	10	10	1,4	60%	40%	40%	30%	0	0	10	1,4	60%	40%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	3	3	0,5	s.	s.	s.	s.	0	0	3	0,5	s.	s.
- Ts n°2	2	2	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,7	s.	s.
- Ts n°3	3	3	1,0	s.	s.	s.	s.	0	0	3	1,0	s.	s.
- Ts n°4	6	6	1,6	67%	33%	33%	33%	0	0	6	1,6	67%	33%
- Ts n°5	12	12	1,4	67%	33%	58%	8%	0	0	12	1,4	67%	33%
- Ts n°6	12	12	4,7	25%	75%	75%	-	0	0	12	4,7	25%	75%
- Ts n°7	2	2	0,5	s.	s.	s.	s.	0	0	2	0,5	s.	s.
- Ts n°8	1	1	0,7	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0,7	s.	s.

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

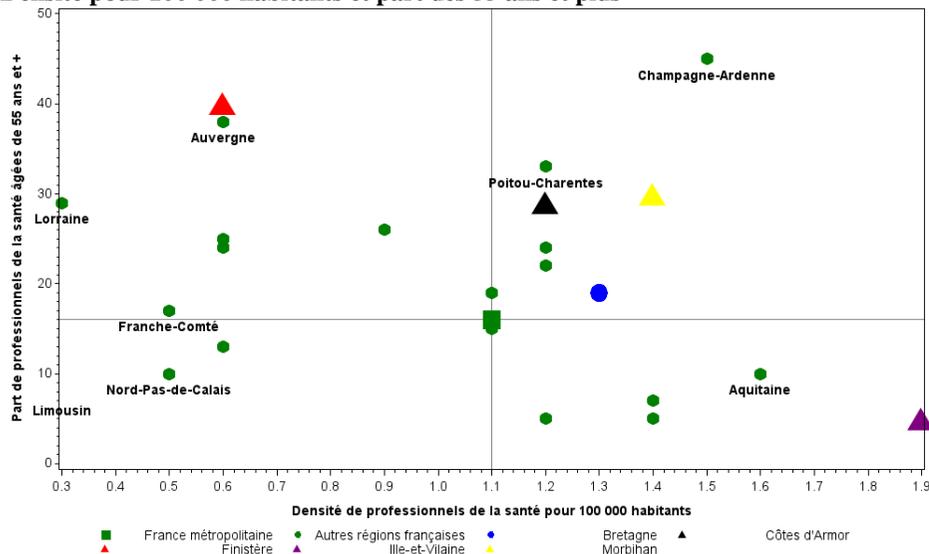
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France. Les professions à titre inclus l'ensemble des professionnels déclarés sous ADELI (quelle que soit la profession médicaux ou paramédical du profession par ailleurs).

PROFESSIONS A TITRE ENREGISTRES SOUS ADELI

21 - Chiropracteur au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

La formation à ce jour

L'usage professionnel du titre de chiropracteur est réservé :

- Aux titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique à la chiropraxie délivré par un établissement de formation agréé ;
- Aux titulaires d'une autorisation d'exercice de la chiropraxie ou d'user du titre de chiropracteur délivrée par une autorité administrative compétente ;
- Aux médecins, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers autorisés à exercer, titulaires d'un diplôme universitaire ou interuniversitaire sanctionnant une formation suivie dans ce domaine au sein d'une unité de formation et de recherche de médecine délivré par une université de médecine et reconnu par le Conseil national de l'ordre des médecins.

L'autorisation de faire usage professionnel du titre de chiropracteur est subordonnée à l'enregistrement des diplômes, certificats, titres ou autorisations de ces professionnels auprès des délégations territoriales de l'agence régionale de santé correspondant à leur résidence professionnelle.

Le diplôme permettant d'user du titre de chiropracteur est délivré par les établissements de formation agréés aux personnes qui ont suivi l'enseignement préparatoire au diplôme et validé la totalité des unités d'enseignement, après décision d'un jury final.

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection à l'entrée dans les établissements de formation en chiropraxie les titulaires du baccalauréat français ou d'un titre français ou étranger admis en équivalence.

La durée de la formation est de 3 520 heures, avec 2 120 heures minimum de formation théorique et pratique et 1 400 heures minimum de stages.

2 écoles sont agréées en France : Paris, Toulouse.

PROFESSIONS A TITRE ENREGISTREES SOUS ADELI

2 - Ostéopathe au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	21 402	19 618	31,1	62%	38%	59%	15%	412	0,7	19 206	30,5	63%	37%
Bretagne	1 174	1 057	32,8	68%	32%	52%	17%	14	0,4	1 043	32,4	68%	32%
<i>dont remplaçant</i>	47	47	1,5	40%	60%	87%	2%	0	0	47	1,5	40%	60%
Bretagne (hors remplaçant)	1 127	1 013	31,5	70%	30%	50%	17%	14	0,4	999	31,0	70%	30%
par département :													
- Côtes d'Armor	179	163	27,4	69%	31%	51%	18%	3	0,5	160	26,9	69%	31%
- Finistère	298	272	30,2	74%	26%	41%	22%	2	0,2	270	30,0	74%	26%
- Ille-et-Vilaine	373	330	33,1	69%	31%	55%	14%	5	0,5	325	32,6	69%	31%
- Morbihan	277	256	35,2	67%	33%	53%	15%	4	0,6	252	34,7	67%	33%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	170	154	28,1	75%	25%	40%	22%	1	0,2	153	27,9	75%	25%
- Ts n°2	113	104	34,6	69%	31%	43%	23%	1	0,3	103	34,3	70%	30%
- Ts n°3	101	94	32,2	77%	23%	48%	16%	1	0,3	93	31,9	77%	23%
- Ts n°4	167	157	41,1	64%	36%	53%	17%	2	0,5	155	40,5	65%	35%
- Ts n°5	320	282	32,0	68%	32%	55%	14%	5	0,6	277	31,4	68%	32%
- Ts n°6	83	74	28,8	68%	32%	57%	15%	1	0,4	73	28,4	68%	32%
- Ts n°7	137	126	30,4	71%	29%	51%	20%	2	0,5	124	29,9	71%	29%
- Ts n°8	36	34	24,0	71%	29%	44%	15%	1	0,7	33	23,3	70%	30%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

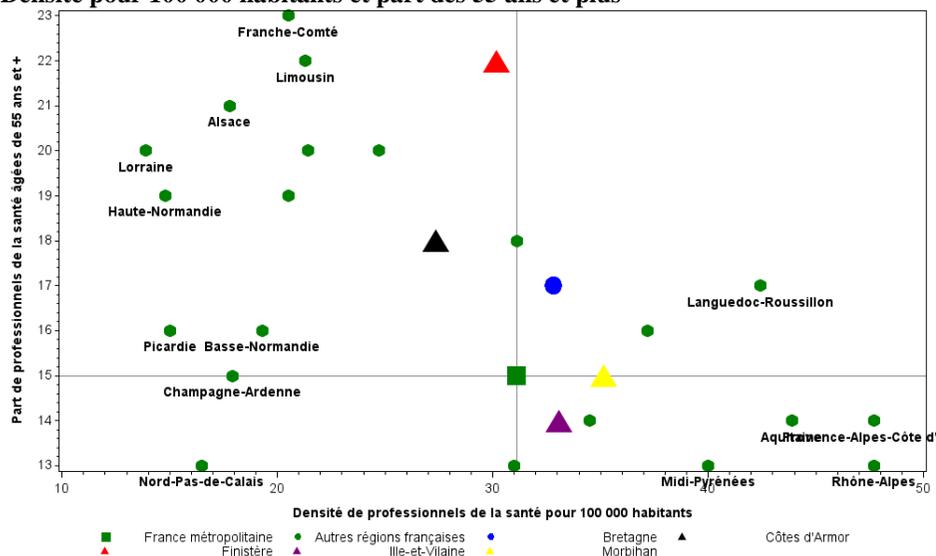
Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France. Les professions à titre inclus l'ensemble des professionnels déclarés sous ADELI (quelle que soit la profession médicaux ou paramédical du profession par ailleurs).

PROFESSIONS A TITRE ENREGISTRES SOUS ADELI

2 - Ostéopathe au 1er janvier 2014

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

La formation à ce jour en Bretagne

L'usage professionnel du titre d'ostéopathe est réservé :

- Aux médecins, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers autorisés à exercer, titulaires d'un diplôme universitaire ou interuniversitaire sanctionnant une formation suivie au sein d'une unité de formation et de recherche de médecine délivré par une université de médecine et reconnu par le Conseil national de l'ordre des médecins.
- Aux titulaires d'un diplôme délivré par un établissement agréé.
- Aux titulaires d'une autorisation d'exercice de l'ostéopathie ou d'user du titre d'ostéopathe délivrée sous conditions fixées par décret par le directeur général de l'agence régionale de santé.

L'autorisation de faire usage professionnel du titre d'ostéopathe est subordonnée à l'enregistrement des diplômes, certificats, titres ou autorisations de ces professionnels auprès des délégations territoriales de l'agence régionale de santé correspondant à leur résidence professionnelle.

La formation accessible post bac, comprend 4500 heures réparties sur 5 années. Une 6ème année de spécialisation clinique pour développer l'expérience du nouvel ostéopathe et l'accompagner dans son exercice est souvent proposée mais reste facultative.

La formation se partage d'une part, en enseignements théoriques des sciences médicales fondamentales, de la psychologie, comptabilité, anglais, éthique, psychologie et, d'autre part, des techniques professionnelles de l'ostéopathie.

Les personnes titulaires d'un diplôme de médecin, de masseur-kinésithérapeute, de sage-femme ou d'infirmier sont dispensées de tout ou partie des enseignements théoriques. Cependant, toutes les écoles ne proposent pas cette formation continue, plus courte, réservée aux professionnels de santé.

2 écoles sont situées à Rennes, 1 école proposant la formation initiale (64 étudiants par promotion), 1 école s'adressant aux professionnels médicaux et para médicaux (40 étudiants par promotion).

PROFESSIONS A TITRE ENREGISTREES SOUS ADELI

3 - Psychothérapeute au 1er janvier 2014

Territoire observé	Nb d'activités en cours	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes	% moins de 40 ans	%55 ans et plus	Exclusivement salariés		Libéraux ou exercice mixte			
								Effectif	Densité	Effectif	Densité	% Hommes	% Femmes
France métrop.	11 815	8 852	14,0	25%	75%	28%	33%	4 934	7,8	3 918	6,2	29%	71%
Bretagne	1 079	810	25,2	23%	77%	27%	30%	481	14,9	329	10,2	31%	69%
dont remplaçant	1	1	0	s.	s.	s.	s.	0	0	1	0	s.	s.
Bretagne (hors remplaçant)	1 078	809	25,1	23%	77%	27%	30%	481	14,9	328	10,2	31%	69%
par département :													
- Côtes d'Armor	155	126	21,2	21%	79%	33%	27%	88	14,8	38	6,4	37%	63%
- Finistère	230	193	21,4	21%	79%	34%	28%	130	14,4	63	7,0	25%	75%
- Ille-et-Vilaine	486	342	34,3	26%	74%	24%	33%	172	17,3	170	17,1	32%	68%
- Morbihan	207	167	23,0	25%	75%	25%	29%	102	14,0	65	8,9	31%	69%
par territoire de santé :													
- Ts n°1	155	127	23,2	19%	81%	39%	25%	87	15,9	40	7,3	23%	78%
- Ts n°2	70	65	21,6	25%	75%	23%	37%	42	14,0	23	7,7	30%	70%
- Ts n°3	74	58	19,9	24%	76%	22%	29%	33	11,3	25	8,6	24%	76%
- Ts n°4	118	100	26,2	22%	78%	27%	28%	68	17,8	32	8,4	31%	69%
- Ts n°5	416	297	33,7	26%	74%	23%	32%	149	16,9	148	16,8	31%	69%
- Ts n°6	100	83	32,3	25%	75%	31%	31%	47	18,3	36	14,0	39%	61%
- Ts n°7	108	87	21,0	21%	79%	34%	30%	54	13,0	33	7,9	36%	64%
- Ts n°8	37	32	22,6	38%	63%	28%	25%	24	17,0	8	5,7	63%	38%

Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

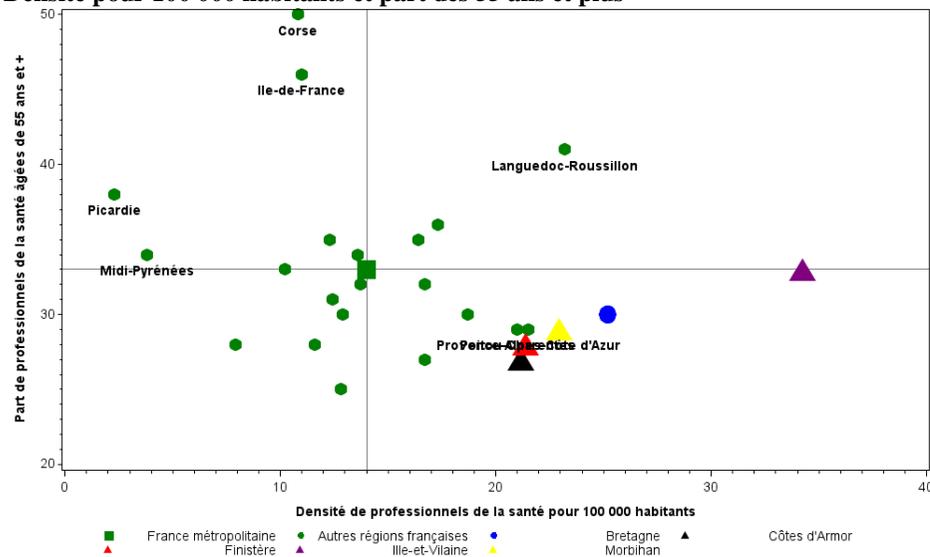
Notes : Les informations présentées dans ce tableau (exercice d'une activité dans une commune, type d'activité, spécialité) s'appuient sur les déclarations des professionnels de la santé auprès de l'ARS

Le mode d'exercice (salarié, libéral ou mixte) est basé sur le type de l'activité principale déclarée par les professionnels de santé (ADELI).

Le calcul des densités correspond au nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants (population municipale 2011)

La somme du nombre de professionnels de santé actifs exerçant sur chaque département (ou chaque territoire de santé) n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en Bretagne : un professionnel pouvant exercer sur plusieurs sites localisés dans différents départements (ou territoires de santé). De même, la somme du nombre de professionnels actifs exerçant sur chaque région n'est pas égale au nombre de professionnels exerçant en France. Les professions à titre inclus l'ensemble des professionnels déclarés sous ADELI (quelle que soit la profession médicaux ou paramédical du profession par ailleurs).

Densité pour 100 000 habitants et part des 55 ans et plus



Source : Observatoire DEMOPS de l'ARS Bretagne

La formation à ce jour

Depuis 2011, le titre commun de psychothérapeute est protégé par la loi. La délivrance du titre est subordonnée à la validation d'une formation en psychopathologie clinique.

L'accès à cette formation est réservée aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France ou d'un diplôme de niveau master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse.

Les médecins psychiatres sont dispensés de formation complémentaire en psychopathologie ainsi que les psychologues ayant réalisé un stage de 500 h, lors de leur formation en établissement sanitaire, médico-social ou social.

L'obtention du titre par d'autres professionnels tels que les psychanalystes, les médecins ou professionnel ayant obtenu un diplôme de niveau master en psychologie ou en psychanalyse (mais ne pouvant pas prétendre au titre de psychologue) est possible sous réserve de formations complémentaires théoriques et pratiques réalisées dans un institut agréé.

La formation en psychopathologie clinique ne peut être délivrée que par des établissements préalablement agréés par le ministère de la santé.

La formation comprend une formation théorique en psychopathologie clinique de 400 heures et 5 mois de stage validés dans un établissement sanitaire, médico-social ou social.

ANNEXE I : Médecine d'urgence et médecine légale

Part des médecins ayant acquis un savoir-faire Médecine urgence

Spécialité	Nb médecins	%
Médecine Générale	240	5%
Anesthésie-réanimation	7	1%
Médecine du travail	3	1%
Pneumologie	2	1%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	1	1%
Médecine interne	1	1%
Gériatrie	1	1%
Biologie médicale	1	1%
Chirurgie urologique	1	2%

Part des médecins ayant acquis un savoir-faire Médecine légale

Spécialité	Nb médecins	%
Médecine Générale	13	0%
Chirurgie orthopédique et traumatologie	2	1%
Médecine du travail	2	1%
Santé publique et médecine sociale	1	1%
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	1	4%
Psychiatrie dont option enfant & ado, Neuro-psi	1	0%
Anatomie et cytologie pathologiques	1	2%
Pédiatrie	1	0%

Le cursus des internes s'inscrivant en DESC de médecine d'urgences comporte 4 semestres de stages. Pour valider la maquette du DESC de médecine d'urgences les internes doivent avoir accompli au cours du 3^{ème} cycle des études médicales au moins un semestre dans chacun des terrains de stage suivants :

- SAMU-SMUR,
- Service de médecine adulte,
- Service ou unité d'urgences pédiatriques,
- Service ou unité de réanimation ou de soins intensifs, chirurgicaux, ou médico-chirurgicaux.

Peuvent accéder à ce DESC les internes inscrits en DES de : Anesthésie-réanimation, Cardiologie, chirurgie générale, gastro-entérologie, médecine générale, médecine interne, Néphrologie, Neurologie, Pédiatrie, Pneumologie, psychiatrie.

Entre 2011 et 2013, 24 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et 33 internes à l'UFR de médecine de BREST. (source : facultés de médecine).

Le cursus des internes s'inscrivant en DESC de médecine légale comporte 4 semestres de stages effectués dans des services agréés pour ce DESC, où ils pratiquent régulièrement des autopsies médico-légales et des expertises médico-légales.

Deux stages doivent être effectués au cours de l'internat. Les deux autres stages comportent des fonctions hospitalo-universitaires ou hospitalières dans des services agréés.

Peuvent accéder à ce DESC les internes inscrits en DES quelle que soit la spécialité.

Entre 2011 et 2013, 7 internes se sont inscrits dans cette spécialité à l'UFR de médecine de RENNES et aucun interne à l'UFR de médecine de BREST (source : facultés de médecine).

ANNEXE II : le regroupement des spécialités médicales

Le tableau ci-dessous vous présente en détail les regroupements effectués. La spécialité ordinale est repérée par le sigle SM et une compétence exclusive par le sigle CEX.

Spécialité attribuée	Savoirs-faires déclarés à l'ordre
Anatomie et cytologie pathologiques	Anatomie et cytologie pathologiques (SM01)
Anesthésie-réanimation	Anesthésie-réanimation (SM02)
Biologie médicale	Biologie médicale (SM03)
Cardiologie et maladies vasculaires	Cardiologie et maladies vasculaires (SM04)
Chirurgie générale	Chirurgie générale (SM05)
Chirurgie maxillo-faciale et/ou stomatologie	Chirurgie maxillo-faciale (SM06), Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie (SM07), Stomatologie (SM50)
Chirurgie orthopédique et traumatologie	Chirurgie orthopédique et traumatologie (SM08)
Chirurgie infantile	Chirurgie infantile (SM09)
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique (SM10)
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire (SM11)
Chirurgie urologique	Chirurgie urologique (SM12), Urologie (CEX64)
Chirurgie vasculaire	Chirurgie vasculaire (SM13)
Chirurgie viscérale et digestive	Chirurgie viscérale et digestive (SM14)
Dermatologie et vénéréologie	Dermatologie et vénéréologie (SM15)
Endocrinologie et métabolisme	Endocrinologie et métabolisme (SM16)
Génétique médicale	Génétique médicale (SM17)
Gériatrie	Gériatrie (SM18)
Gynécologie médicale	Gynécologie médicale (SM19), Gynécologie médicale et obstétrique (CEX22), Gynécologie médicale (CEX24), Obstétrique (CEX26)
Gynécologie-obstétrique	Gynécologie-obstétrique (SM20), Gynéco-obstétrique et gynécologie (SM51 et SM52),
Hématologie	Hématologie (SM21), Hématologie option Maladie du sang (SM22), Hématologie option Onco-hématologie (SM23), Oncologie option onco-hématologie (SM35)
Gastro-entérologie et hépatologie	Gastro-entérologie et hépatologie (SM24)

Spécialité attribuée	Savoirs-faires déclarés à l'ordre
Médecine du travail	Médecine du travail (SM25)
Médecine interne	Médecine interne (SM27)
Médecine nucléaire	Médecine nucléaire (SM28)
Médecine physique et réadaptation	Médecine physique et réadaptation (SM29)
Néphrologie	Néphrologie (SM30)
Neurochirurgie	Neurochirurgie (SM31)
Neurologie	Neurologie (SM32)
O.R.L et/ou chirurgie cervico-faciale	O.R.L et chirurgie cervico faciale (SM34), Oto-rhino-laryngologie (SM39)
Oncologie option médicale	Oncologie option médicale (SM36)
Ophtalmologie	Ophtalmologie (SM38)
Pédiatrie	Pédiatrie (SM40)
Pneumologie	Pneumologie (SM41)
Psychiatrie	Neuropsychiatrie (SM33), Psychiatrie (SM42), Psychiatrie option enfant & adolescent (SM43)
Radiodiagnostic	Radiodiagnostic (SM44)
Radiothérapie, Oncologie option radiothérapie	Oncologie option radiothérapie (SM37), Radiothérapie (SM45)
Réanimation médicale	Réanimation médicale (SM46)
Recherche médicale	Recherche médicale (SM47)
Rhumatologie	Rhumatologie (SM48)
Santé publique et médecine	Santé publique et médecine sociale (SM49)
Médecine Générale	PAC00, Qualifié en Médecine Générale (SM26), Spécialiste en Médecine Générale (SM53), Médecine Générale (SM54)

ANNEXE III : Les diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants et capacités

Diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants (DESC I)
Addictologie (DSM200)
Allergologie et immunologie clinique (DSM201)
Andrologie (DSM202)
Biochimie hormonale et métabolique (DSM203)
Biologie des agents infectieux (DSM204)
Biologie moléculaire (DSM205)
Cancérologie (DSM206)
Chirurgie de la face et du cou (DSM207)
Chirurgie plastique et reconstructrice (DSM208)
Chirurgie vasculaire (DSM209)
Cytogénétique humaine (DSM210)
Dermatopathologie (DSM211)
Foetopathologie (DSM212)
Gériatrie (DSM213)
Hématologie biologique (DSM214)
Hématologie maladies du sang (DSM215)
Hémobiologie-transfusion (DSM216)
Immunologie et immunopathologie (DSM217)
Médecine de la reproduction (DSM218)
Médecine du sport (DSM219)
Médecine d'urgence (DSM220)
Médecine légale et expertises médicales (DSM221)
Médecine nucléaire (DSM222)
Médecine vasculaire (DSM223)
Néonatalogie (DSM224)
Neuropathologie (DSM225)
Nutrition (DSM226)
Orthopédie dento-maxillo-faciale (DSM227)
Pathologie infectieuse et tropicale, clinique (DSM228)
Pharmacocinétique et métabolisme des médicaments (DSM229)
Pharmacologie clinique et éval. des thérapeutiques (DSM230)
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (DSM231)
Radiopharmacie et radiobiologie (DSM232)
Réanimation médicale (DSM233)
Toxicologie biologique (DSM234)

Diplômes d'études spécialisées complémentaires non qualifiants (DESC I)
Médecine de la douleur et médecine palliative (DSM235)

Capacités
Addictologie clinique (CAPA01)
Aide médicale urgente (CAPA02)
Allergologie (CAPA03)
Angiologie (CAPA04)
Evaluation et traitement de la douleur (CAPA05)
Gérontologie (CAPA06)
Hydrologie et climatologie médicales (CAPA07)
Médecine aérospatiale (CAPA08)
Médecine de catastrophe (CAPA09)
Médecine et biologie du sport (CAPA10)
Médecine de santé au travail et prévention des risques (CAPA11)
Médecine pénitentiaire (CAPA12)
Médecine tropicale (CAPA13)
Pratiques médico-judiciaires (CAPA14)
Technologie transfusionnelle (CAPA15)
Toxicomanies et alcoologies (CAPA16)